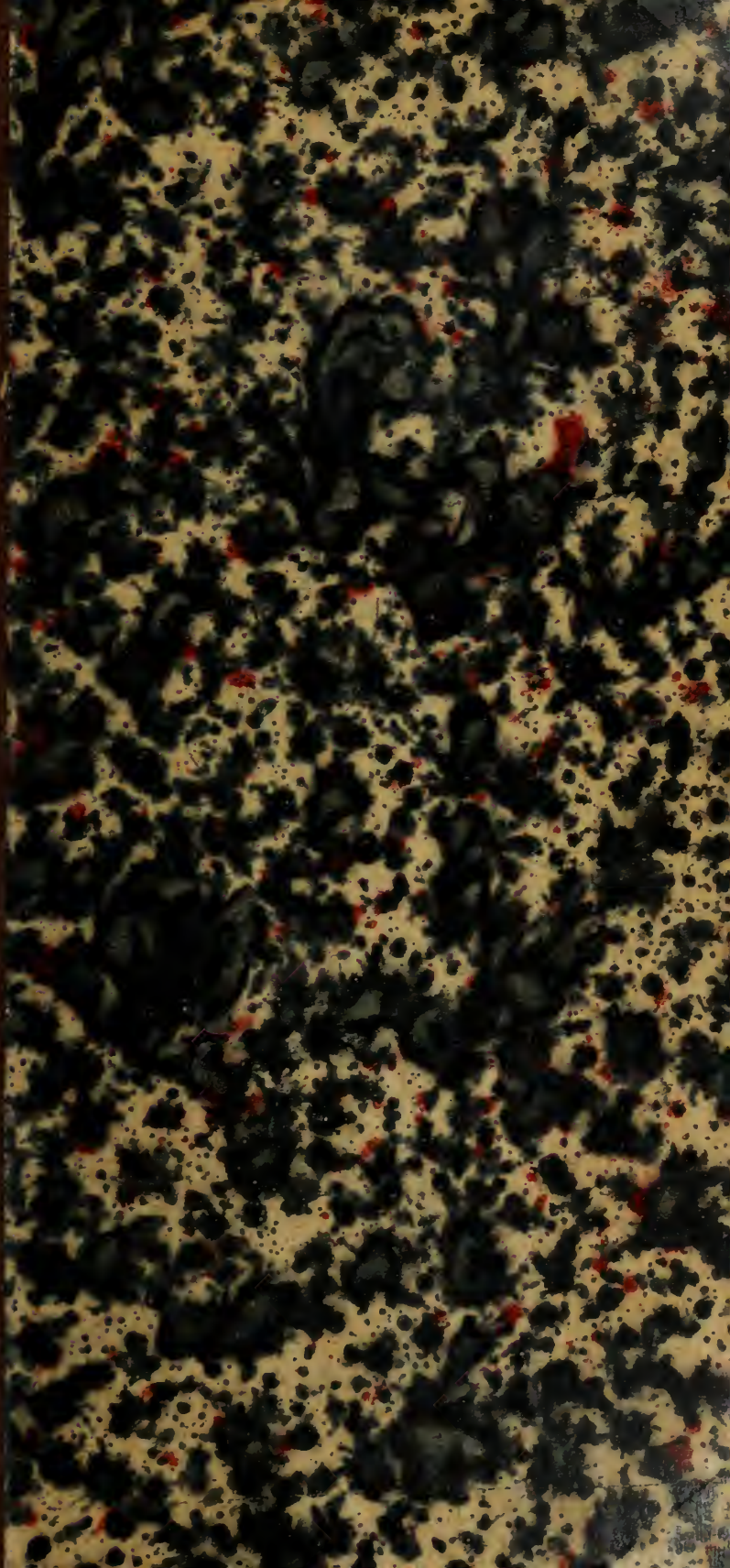

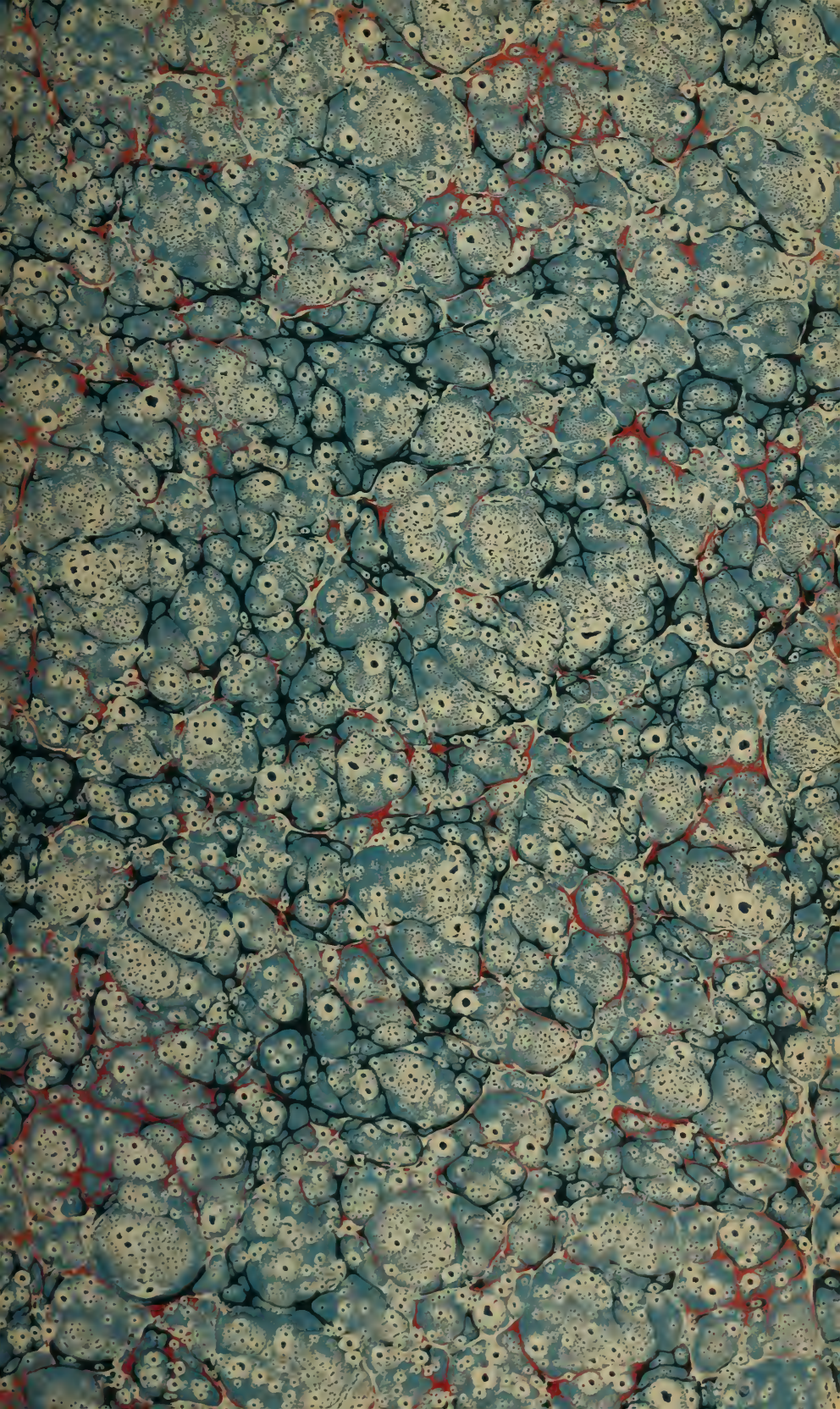

14.DEC.12

JOURNAL

DES PRISONS DE MON PÈRE

DE MA MÈRE ET DES MIENNES

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en octobre 1888.

A la même Librairie :

ANNE-PAULE-DOMINIQUE DE NOAILLES

Marquise de Montagu

Nouvelle édition.

Un volume in-8°. — Prix : 3 fr. 50.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

IF
D952j

JOURNAL

DES PRISONS DE MON PÈRE

DE MA MÈRE ET DES MIENNES

PAR

Mme LA DUCHESSE DE DURAS
NÉE NOAILLES

DEUXIÈME ÉDITION

Se vend au profit des pauvres

156507
13/10/20.

PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1889
Tous droits réservés

Le succès obtenu par la première publication de la *Vie de madame la marquise de Montagu-Noailles* a décidé la famille à en faire paraître une nouvelle édition.

Il a semblé intéressant de publier en même temps les Mémoires, demeurés jusqu'ici inédits, de madame la duchesse de Duras, cousine de la marquise de Montagu.

JOURNAL

DES PRISONS DE MON PÈRE

DE MA MÈRE ET DES MIENNES

DUCHESSE DE DURAS

(NÉE NOAILLES)

J'ai été mise en arrestation le 23 août 1793, au château de Mouchy-le-Châtel, dans le département de l'Oise, avec mon père et ma mère. On m'emmena en prison à Saint-François à Beauvais, dans un ancien couvent, le 6 octobre de la même année, et à Chantilly le 20 du même mois; j'y restai jusqu'au 5 avril 1794, que je fus transférée à Paris, au collège du Plessis; puis, j'eus ma liberté le 19 octobre suivant.

NOTES

SUR MES PRISONS

FAITES EN 1801

AN IX DE LA RÉPUBLIQUE

Le temps où j'ai été détenue dans différentes prisons pendant la Terreur a été si pénible, que la pensée ne m'était pas venue d'en écrire les détails; mais au moment où j'ai eu la consolation de revoir mon fils, il a désiré les savoir. J'ai craint d'éprouver une trop grande émotion en les lui racontant, ce qui m'a déterminée à faire le journal suivant :

Mes parents se retirèrent dans leur terre de Mouchy-le-Châtel, département de l'Oise, au mois de septembre 1792. — Je

les y accompagnai et fus leur unique société. Ils s'étaient imposé, par prudence, de ne recevoir personne. Cette privation ne coûtait rien à mon père, qui était naturellement sauvage, quoique les places qu'il avait occupées l'eussent forcé de vivre habituellement dans le plus grand monde. Ma mère, qui l'aimait beaucoup, s'était accoutumée à la solitude par soumission à la Providence, et par une disposition naturelle à vouloir être heureuse, qui l'avait suivie dans toutes les époques de sa vie.

Elle aimait l'ordre en toutes choses; et elle en avait tellement mis dans toutes nos journées qu'elles s'écoulaient rapidement. La lecture, l'ouvrage, le jeu, la promenade en remplissaient tous les moments. Mes parents se plaisaient à soulager les moissonneurs dans leurs fatigants travaux, en compatissant à leurs peines et en les adoucissant par leurs bienfaits. Malgré la position où la Révolution plaçait mon père, et la

répugnance naturelle qu'il disait avoir pour ceux qui la soutenaient, il donnait aux volontaires de quoi faire leur route. Mon père avait, si l'on peut s'exprimer ainsi, la passion de la charité. Ses mains étaient toujours ouvertes pour donner, et quand il venait de recevoir une somme d'argent, il disait avec satisfaction, peu d'heures après, qu'il ne lui en restait plus.

Il ne pouvait rien garder quand il connaissait des gens souffrants : visites d'hôpitaux, secours à domicile, services en tous genres, paroles douces, en un mot aucune bonne œuvre ne lui était étrangère : c'était là seulement qu'il trouvait le bonheur.

Je l'ai vu se refuser des choses qu'il pouvait croire lui être nécessaires pour augmenter le nombre de ses aumônes. Mon père était né avec un caractère très malheureux : la fortune, les honneurs et toutes les jouissances que son état lui procurait étaient troublés par la plus médiocre con

trariété. Je lui représentais quelquefois avec fermeté et respect que le ciel lui avait tout accordé, et qu'il ne manquait rien à sa position. Il recevait avec patience mes avis, mais je ne le persuadais pas. Je m'en affligeais et n'y gagnais rien. Ma mère, au contraire, me disait souvent que, si elle revenait au monde, elle ne voudrait rien changer à son existence. Elle était d'une facilité charmante à vivre et n'avait jamais une minute d'humeur.

On m'avait proposé plusieurs fois pendant la Révolution d'émigrer. Une de mes parentes m'envoya même chercher en me pressant à différentes époques d'y consentir; je m'y suis toujours refusée, ayant une répugnance excessive à quitter mon pays, et désirant soigner la vieillesse de mes parents, qui se trouvaient éloignés de leurs enfants.

Quel regret n'eussé-je pas éprouvé si je n'étais pas restée avec eux jusqu'au mo-

ment où je perdis ma liberté ! Je conserverai jusqu'au dernier soupir le souvenir de leurs bontés, et la plus tendre reconnaissance des bons exemples et des leçons de vertus habituelles que j'ai reçus d'eux.

Revenons aux détails de notre intérieur à Mouchy.

J'étais tous les jours dans l'admiration de voir mon père, accoutumé à commander depuis sa jeunesse, — il avait été nommé gouverneur de Versailles en survivance de son père, à l'âge de sept ans, — obéir sans se plaindre aux lois révolutionnaires et à tous ceux qui les faisaient exécuter. Tout l'agitait dans l'ancien régime, et dans celui de la Terreur il était calme, parce qu'il était entièrement résigné à la volonté de Dieu. La religion avait réglé ses actions pendant sa vie. Elle fait actuellement son bonheur éternel.

Nous éprouvions, pendant notre séjour à Mouchy, une vive inquiétude. Nous

ignorions ce qu'était devenu mon frère aîné (1). On avait affiché au coin des rues à Paris sa tête à prix, et imprimé dans les journaux qu'il avait été guillotiné. Une après-dînée du mois d'octobre (le 10), nous vîmes arriver une troupe assez nombreuse, composée de hussards et de gardes nationaux de différents villages de la terre de Mouchy. Elle était précédée d'un commissaire du Comité de sûreté générale, appelé Landry, qui venait pour arrêter mon frère, croyant qu'il était caché dans le château. Nous fûmes étonnés, mais point effrayés ; il était absurde de supposer qu'il eût choisi la maison paternelle pour retraite. On fouilla partout sous le prétexte de le prendre, de saisir des armes, et l'on ne trouva rien.

Le procès-verbal, fait par le commissaire et la municipalité, le constate.

(1) Le prince de Poix, qui avait défendu et suivi le Roi au 10 août.

Sa rédaction et la visite domiciliaire durèrent depuis cinq heures du soir jusqu'à onze. Landry somma mon père de dénoncer son fils, dont il ignorait alors jusqu'à l'existence. Il lui répondit, avec autant de dignité que de sang-froid, que cette demande était aussi dure qu'étrange, et qu'il n'y ferait pas droit. Il lui proposa à manger et lui prêta un de ses chevaux de selle pour le reconduire jusqu'à sa voiture. Mon père, qui était naturellement très vif, savait dans les occasions importantes dominer son caractère.

L'officier de hussards qui commandait le détachement était un homme très honnête. Il nous raconta qu'il faisait route avec sa troupe, sur le grand chemin de Beauvais à Paris ; qu'étant requis par le commissaire du Comité de sûreté générale pour l'accompagner à Mouchy, il avait été obligé de lui obéir, mais avec une extrême répugnance, et qu'il apportait les dispositions

les plus favorables : il m'en donna promptement la preuve, en me disant à l'oreille que si mon frère était dans la maison, il me conseillait de le faire évader, et qu'il en serait très aise. J'ai conservé une véritable reconnaissance pour cet officier, dont j'ignore le nom; celui de son pays est Rouen.

L'acharnement que l'on mettait à tâcher de prendre mon frère redoublait nos inquiétudes sur son sort. Le bruit répandu dans les papiers publics qu'il était en Angleterre commença à les calmer, et M. Noël (homme d'affaires de mon père, qui a donné à toute la famille les plus grandes marques d'attachement) nous en confirma la nouvelle. Quand il entra dans le salon, nous fûmes très émus, ne sachant pas ce qu'il venait nous annoncer.

On a parlé très diversement de la manière dont mon frère avait échappé à l'échafaud. Les uns ont dit qu'il s'était évadé

de sa prison, moyennant cent mille écus donnés à Manuel, alors procureur de la Commune; d'autres, qu'il avait quitté Paris déguisé en charretier : on l'avait vu passer sur différentes routes.

La vérité est qu'il n'a jamais été arrêté, et qu'il a trouvé des gens estimables et courageux qui ont eu le bon procédé de le cacher chez eux; qu'il est resté pendant plusieurs heures dans les combles du vieux Louvre, étendu sur une poutre, au moment où se faisait la fameuse visite domiciliaire du mois de septembre 1792, et qu'ensuite il s'en est allé avec un passeport à Granville, où M. Mauduit, ancien gouverneur de son fils, commissaire de la marine, l'a fait embarquer pour Douvres.

M. Mauduit a été guillotiné; mais il n'a pas été fait mention de l'affaire de mon frère dans son jugement. Mon pauvre frère, ayant mis à la voile, avait cru échapper à la mort. Un coup de vent obligea son bâti-

ment de rentrer dans le port; on y fit une visite. Il fut forcé de se cacher dans un endroit où le manque d'air était si grand, qu'il fut au moment de se trahir par l'excès de sa souffrance. Elle finit assez promptement pour lui sauver la vie, et il se remit en mer. Il est faux aussi qu'il ait employé de grosses sommes pour se tirer d'affaire. Il ne fut pas obligé de dépenser plus de deux mille écus. Le savoir hors de danger diminua nos sollicitudes, qui devenaient chaque jour plus grandes.

Nous avions la sécurité de nos consciences; mais l'état des choses devenait très menaçant et l'avenir très inquiétant. Nous nous en entretenions souvent. J'avais la consolation d'adoucir la position de mes respectables parents; et ils témoignaient du plaisir à recevoir mes soins. Je leur cachais les idées noires qui me venaient sans cesse à l'esprit, et ne m'occupais que de les détourner de celles qui les agitaient quelque-

fois. Nous n'avions pas la consolation du culte, le curé de la paroisse ayant prêté le serment de la constitution civile du clergé, mais nous avons eu la possibilité jusqu'à notre arrestation d'entendre la messe d'un prêtre catholique. Je demandais à Dieu de tout mon cœur les grâces nécessaires pour supporter tout ce que je prévoyais devoir éprouver d'affreux par la suite. Vers le 15 août 1793, Collot d'Herbois et Isoré furent envoyés en mission dans les départements de l'Aisne et de l'Oise. Ils y firent mettre sur-le-champ à exécution le décret des suspects, qui ne le fut à Paris que le 18 septembre suivant. En conséquence, tous les prêtres et les nobles furent arrêtés. Le 23 août, la municipalité de Mouchy vint nous notifier l'ordre de rester en arrestation dans le château jusqu'à ce que les maisons de détention fussent prêtes à nous recevoir. Le maire, qui était un patriote zélé, plus disposé à exagérer l'exécution des lois sé-

vères qu'à les tempérer, nous disait que c'était une mesure de sûreté générale, — phrase d'usage pendant la Terreur, — et que nous devions être fort tranquilles. On nous fixa un espace de cent pas pour nous promener dans le parc, et le libre usage de la cour, pourvu que la grille fût fermée. Nous y allions quelquefois causer avec les habitants. Cette manière d'être était l'apprentissage de l'esclavage qui nous menaçait. Une chose assez singulière, c'est que, la population de Mouchy étant peu nombreuse, nos gens suppléaient la garde nationale et faisaient sentinelle à nos portes. Je suppose qu'il y en avait qui y prenaient plaisir; la charité me fait passer sous silence leur conduite...

Un bien petit nombre a donné à mes parents de grandes marques d'attachement. Je relaterai leurs noms à la fin de ce Journal.

La municipalité de Mouchy fit une péti-

tion au département de l'Oise pour demander de nous garder dans son sein, et sous sa responsabilité. Elle était conçue en des termes très obligeants sur notre conduite sage, prudente, et notre soumission aux lois. Le département de l'Oise fit droit à la pétition relativement à mes parents; mais on ne me trouva pas assez vieille, et on avait dit à Beauvais qu'on voulait avoir une femme titrée à Chantilly. En conséquence, un brigadier de la gendarmerie nationale vint avec quatre cavaliers pour m'emmener à Beauvais. J'étais alors dans mon lit; le chirurgien du village, nommé Marais, et celui de mon père jugèrent que je n'étais pas en état d'être transportée; mais leurs attestations ne furent pas suffisantes, et le brigadier envoya chercher celui du département, qui décida qu'il fallait me laisser à Mouchy, après avoir dressé un procès-verbal en règle de mon état. Je restai environ cinq semaines à me rétablir,

pendant lesquelles plusieurs pétitions furent envoyées au département en ma faveur. M. Legendre alla trouver Collot d'Herbois et Isoré. Toutes les démarches furent infructueuses.

J'étais tellement persuadée que j'allais être incarcérée, que mes paquets étaient faits, et de plus mon sacrifice. Il m'en coûtait beaucoup de quitter mes respectables parents, auxquels j'avais le bonheur d'être utile.

Ma santé était un peu meilleure; je descendais depuis quelques jours, pour prendre l'air dans la cour, lorsque je vis arriver un homme en uniforme de la garde nationale; c'était le commandant de celle de Beauvais, nommé Poulain. Je me doutai sur-le-champ de la mission dont il était chargé, et m'arrangeai avec lui pour que mes parents ne s'aperçussent pas du moment de mon départ. Nous convînmes qu'à un signal qu'il me donnerait je prendrais un prétexte pour

sortir du salon, et que je n'y rentrerais pas. Il était important que mes parents n'eussent pas une émotion trop forte; je m'approchai d'eux avec l'air calme et leur annonçai mon arrestation. Ils soutinrent, au premier moment, cet événement avec courage. J'évitai de leur rien dire qui pût les attendrir, et la conversation avec l'officier se soutint sur des choses vagues. Il ne fouilla ni mes papiers ni mes paquets. Enfin, le moment fatal arriva, il fallut se séparer...

Il semblait que je prévisse que je ne reverrais jamais mes parents.

Je m'évadai sans rien dire, éprouvant un déchirement effroyable. Je sentais mes jambes fléchissant sous moi, et cette scène de douleur, que je dépeins dans l'endroit où elle s'est passée, me cause encore une vive émotion en me la rappelant; mais il y a des choses impossibles à exprimer. On m'a dit depuis, et cela est raconté dans le Journal de madame Latour, que mon père et ma mère

étaient restés dans un accablement affreux, qu'ils ne voulurent rien prendre, qu'ils passèrent leur nuit à pleurer et à répéter qu'on leur avait enlevé la moitié de leur existence en leur enlevant leur chère fille.

Ce fut le 6 octobre 1793 que je partis de Mouchy, à cinq heures du soir, dans une voiture de mon père, avec M. Poulain et ma femme de chambre. Nous arrivâmes à Beauvais après deux heures de marche. Nous penchâmes, chemin faisant; l'officier voulait me rassurer sur le danger que nous courions. Je lui répondis avec assez d'insolence :

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

Je souffrais beaucoup intérieurement. L'obscurité cachait heureusement les larmes qui coulaient de mes yeux. Je demandais au ciel, avec ardeur, de soutenir mon courage.

L'officier avait ordre de me faire descen-

dre à la prison. Il alla au comité révolutionnaire demander la permission de me faire coucher chez lui; elle lui fut accordée. J'ai appris depuis que cette démarche faite à mon insu et la manière honnête dont il m'avait traitée lui avaient attiré des persécutions, et qu'il avait été obligé de s'enfuir de Beauvais. Sa femme me reçut très poliment. Elle voulut me faire souper, j'acceptai une bagatelle. Il est aisé de croire que mon appétit était médiocre. Je passai une cruelle nuit. La déplorable position de mes parents se représentait sans cesse à mon esprit et à mon cœur : leur âge, leur isolement (eux qui étaient entourés, il y avait peu de temps, d'un si grand nombre de parents et d'amis !), l'incertitude de leur avenir qui laissait tant à craindre !

Je n'eus pas le chagrin de m'éveiller, moment si affreux pour les malheureux ! Je reçus toutes sortes de soins de ma bonne hôtesse, qui me fit déjeuner avec elle et son

mari. Je partis ensuite pour me rendre dans un ancien couvent de religieuses du tiers ordre de Saint-François, qui était occupé par des soldats malades et des détenus qu'on y mettait en dépôt jusqu'à ce qu'il y en eût un nombre suffisant pour composer un convoi et l'envoyer à Chantilly. J'entrai dans un salon où la compagnie était rassemblée : elle était composée d'ecclésiastiques, d'un petit nombre de nobles et de femmes. Ce qu'il y avait de plus considérable d'ailleurs était un nommé Poter, chef de la manufacture de Chantilly, une religieuse, un vivandier, etc. On examina beaucoup ma figure, je fis des frais pour plaire à mes nouveaux compagnons, et je demandai qu'on me conduisît à mon gîte, qui était une ci-devant lingerie, éloignée de tout le monde, de manière que, si j'avais eu besoin de quelque chose, il m'eût été impossible de me faire entendre.

M. Allou, notre voisin de Mouchy, qui

venait souvent chez mes parents, me rendit tous les services qui étaient en son pouvoir et m'engagea à faire coucher une petite fille détenue chez moi; je l'acceptai avec une extrême répugnance, aimant mieux être seule. De tristes réflexions m'empêchèrent de dormir, ainsi que le peu d'habitude de coucher sur un lit de sangle. Je perdis sur-le-champ celle de la lumière, à laquelle je tenais fortement; mais étant destinée à supporter de grandes privations, je renonçai dès ce moment aux commodités de la vie et m'appliquai à l'étude du ménage. Je fis du chocolat pour mon apprentissage, qui était détestable. Voyant mon incapacité, je pris des leçons et j'osai, dès le lendemain, inviter une de mes voisines à déjeuner, laquelle se crut obligée, par politesse, de louer mon nouveau talent. J'avais arrangé mes journées pour qu'elles parussent moins longues. Je lisais, j'écrivais et m'imposais un temps déterminé de promenade dans les

cloîtres. Ils étaient habituellement parfumés d'une vapeur de soufre, dont on faisait un grand usage dans cette maison pour traiter les soldats galeux. L'air n'y était pas bon, en raison de canaux d'eau stagnante qui la traversaient. Nous n'avions pas la liberté du jardin, il était destiné à faire promener les convalescents. L'ancien chœur des religieuses subsistait encore, la plupart des détenus allaient y faire leurs prières. Je pensais quelquefois combien le ciel devait trouver de différence entre ces âmes pures qui nous y avaient précédées et les nôtres. Elles s'étaient privées volontairement de leur liberté pour la consacrer à Dieu, et je sentais que la perte de la mienne était la matière d'un grand sacrifice. Les murs de cette sainte demeure ne retentissaient autrefois que des louanges de Dieu, et aujourd'hui les soldats y proféraient sûrement des blasphèmes. Un jour, pendant que je me confessais, je fus étourdie par les

chants de la Terreur, le corps de garde de l'armée révolutionnaire étant adossé à ma chambre.

Il y avait parmi les détenus des ecclésiastiques respectables, qui nous donnaient l'exemple d'une grande soumission à la Providence. J'eus besoin de les imiter. Peu après mon entrée à Saint-François, le régisseur de Mouchy, nommé Legendre (que je comprendrai, à la fin de ce Journal, dans le nombre des personnes qui nous ont été le plus dévouées), fut arrêté et mis dans notre prison en raison de son attachement pour mes parents. Je fus d'autant plus sensible à cet événement, que si je l'avais fait avertir à Beauvais au moment où M. Poulain vint m'arrêter à Mouchy, il eût eu le temps de s'évader. Je lui témoignai tout ce que je sentais à cette occasion. J'aurai celle d'en reparler plusieurs fois.

Sur la demande de M. Poulain au comité révolutionnaire de Beauvais, ma

femme de chambre (mademoiselle Dubois) eut la permission d'entrer, une heure par jour, à Saint-François, pour faire ma toilette, à laquelle je n'ai jamais attaché le moindre prix ; mais c'était une véritable satisfaction pour moi de savoir par elle des nouvelles de mes parents et de leur en donner des miennes, qu'ils recevaient avec bonté et intérêt. Quelle horrible impression fit sur moi celle qui me fut annoncée par M. Allou (notre voisin de Mouchy) : qu'ils avaient été enlevés le 16 octobre, par ordre du comité de sûreté générale, et conduits à Paris à la grande Force ! Je ne sus aucun détail (ils sont consignés dans le Journal de madame Latour); je fus accablée. Ce pauvre homme l'était aussi, nous pleurâmes ensemble. J'espérais que la vieillesse de mes parents, leurs vertus et la voix des pauvres apaiseraient la colère des autorités constituées ; mais Robespierre, ayant appris que les grands proprié-

taires qui avaient des terres aux environs de Paris s'y étaient retirés et y vivaient tranquillement, prit la résolution de les en faire sortir et de les faire mettre en prison.

Mes parents ne passèrent que vingt-quatre heures à la Force. Ils furent transférés au Luxembourg, d'où ils ne sont sortis que pour entrer dans la carrière de l'éternité.

J'apprenais tous les jours des nouvelles fâcheuses par les détenus qui lisaient les papiers publics et qui me proposaient de me les communiquer. Je m'y refusai, pensant que c'était un nouveau surcroît de peine. Pendant que je m'occupais de celles qu'éprouvaient mes parents, je vis arriver dans le cloître M. d'Aryon, capitaine de la garde nationale, homme fort honnête, auquel j'ai eu depuis des obligations, qui ne voulut pas m'aborder, tant il était consterné de sa mission. Il chargea un détenu de me remettre ma lettre de cachet, dont la copie est ci-dessous :

« Beauvais, ce 19 octobre, 28e jour du 2e mois de l'an II de la République.

« Vous êtes prévenue que vous devez partir pour Chantilly dans la nuit de ce jour, du samedi au dimanche. Vous voudrez bien faire toutes vos dispositions pour emporter les effets de première nécessité.

« Si vous avez occasion de vous procurer une voiture, faites-le-moi savoir.

« *Signé :* E. Portier, Michel, Taquet, Dufour, *procureur de la Commune.* »

« La dame Duras, dont la voiture est au *Lion d'or*. Elle en disposera si elle veut. »

La suscription est : « A la dame Duras, à Saint-François. »

Dès que l'ordre de partir nous eut été intimé, on fut dans la sollicitude de savoir si tous les détenus de Saint-François seraient du convoi. Il n'y en eut qu'une partie de destinée pour Chantilly, dans ce mo-

ment-là. On passa toute la journée à emballer les effets. Les miens y furent portés de Mouchy ; ce qui m'ôta pour cette fois l'embarras du déménagement, auquel je fus forcée de m'accoutumer par la suite. J'oubliais de dire que le concierge de Saint-François était le plus humain de tous ceux desquels j'ai dépendu. Je ne pus pas démêler si j'étais fâchée ou bien aise de changer de prison. Celles que j'allais habiter étaient infiniment plus mauvaises ; mais je n'en connaissais pas le terrible régime.

Vers onze heures du soir, on vint nous dire de monter en voiture, et le convoi ne se mit en marche qu'à minuit. Il était composé de charrettes et de différentes voitures. Je pris dans la mienne M. de Reignac, officier de la garde constitutionnelle du Roi (qui a été guillotiné), une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Beauvais et ma femme de chambre. Mon cocher, à qui ce voyage déplaisait beaucoup, pleura pendant toute la

route. Nous étions escortés par la garde nationale de Beauvais à pied et à cheval. Comme il faisait clair de lune, le peuple se mit devant ses portes pour nous huer et nous jeter des pierres. Le convoi qui nous avait précédés avait été infiniment plus insulté. M. Descourtils, ancien militaire très estimable, qui avait rendu, dans tous les temps, les plus grands services à la ville de Beauvais, ainsi que M. Wallon, le père des pauvres, furent accablés d'outrages.

Notre cortège allait si doucement et nous arrêtions si souvent, que nous n'arrivâmes à Clermont qu'à onze heures du matin, après avoir fait six lieues. Ma religieuse, qui n'avait pas l'habitude d'aller en voiture, fit des efforts pour vomir pendant toute la route. Je lus presque tout le temps du voyage.

Nous dînâmes dans une auberge à Clermont. Le peuple nous regarda débarquer avec l'air de la pitié. Ce sentiment, en gé-

néral peu désirable à inspirer, nous fit plaisir par sa rareté dans ce temps de terreur. Il ne se passa de remarquable, pendant notre petit séjour à Clermont, que la manière dont nous fûmes gardés. Notre escorte, ayant besoin de se reposer et de manger, nous confia à la garde nationale de cette ville, parmi laquelle se trouvaient des détenus qu'on avait fait venir pour grossir la troupe. Le voisinage de Fitz-James me rappela de douloureux souvenirs : j'y avais été heureuse dès ma plus tendre jeunesse ; il ne m'en restait que des regrets. Tous les gens avec qui j'y avais passé ma vie étaient morts ou absents ; mais pendant que je me livrais à ces tristes réflexions, on vint nous dire de partir. Le convoi se mit en marche, et nous arrivâmes à trois heures à Chantilly.

On peut difficilement se représenter la confusion que causa le déballement d'une quantité de voitures remplies de matelas et

d'effets appartenant aux détenus, jetés au hasard dans la cour, sans autre ordre que de les décharger, et de ne monter les ballots que le lendemain, pour avoir le temps de les visiter.

L'usage, en conséquence, était de coucher sur une chaise la première nuit, ou d'accepter le matelas d'un détenu qui s'en privait, avec un souper bien chétif. En passant la grille qui conduit au château, l'idée du 2 septembre me revint, et je dis à M. de Reignac qu'il était assez vraisemblable qu'on nous rassemblait pour nous faire subir le même sort : il m'en parut persuadé. On a tenté plusieurs fois d'inventer des conspirations qui n'ont pas plus existé à Chantilly que dans les autres prisons. Pour adoucir ce terme on les appelait : Maisons d'arrêt, de justice, de détention, etc. Comme dans ce temps de terreur ces mots étaient synonymes, je m'en servirai indistinctement. On fit entrer tout le convoi

dans une chapelle bien dorée où j'avais entendu la messe du temps de M. le prince de Condé. Elle était toute remplie de sacs de farine; j'en trouvai un arrangé d'une manière assez commode, sur lequel je m'assis. Alors le commissaire de la maison, nommé Notté, membre du département de l'Oise, monta sur l'autel, pour faire l'appel, tenant dans sa main la liste de ceux qui composaient le convoi; il avait à sa droite un nommé Marchand (qui était fils d'une femme de chambre très estimable de ma tante madame la maréchale de Noailles), envoyé de l'armée révolutionnaire, qui avait toute la confiance du Comité de salut public; il avait l'air de prendre plaisir, quand on nommait des prêtres et des nobles, à leur dire des choses dures et piquantes. Ce fut un vicaire de village des environs de Beauvais et moi qui eûmes toutes les préférences en ce genre. Ce pauvre ecclésiastique était tout tremblant;

quant à moi, je n'éprouvai pas la moindre émotion. Ce Marchand demanda à Notté s'il avait eu l'attention de me bien mal loger ; il lui répondit qu'il m'avait choisi la plus petite chambre possible. Quand l'appel fut fini, mademoiselle Dubois, ma femme de chambre, sollicita la permission de rester en détention avec moi. Les commissaires la lui refusèrent et prirent la résolution de chasser toutes celles qui jusqu'à ce moment étaient restées dans la maison. Elle prit congé de moi avec peine ; je n'en eus point, car j'en eusse éprouvé une très vive de voir une personne privée de sa liberté et très souffrante, par attachement pour moi. J'ai conservé de la reconnaissance de celui qu'elle m'a montré dans cette circonstance, et je suis bien aise de le consigner dans ce journal. Après une très longue et très ennuyeuse séance, nous sortîmes de la chapelle, très curieux de voir nos habitations. Ma surprise fut agréable quand on

me conduisit à une petite chambre propre, bien dorée, où je devais être seule. Notté avait eu le bon procédé de me la garder. J'en sentis encore plus le prix, quand je vis l'établissement de mes compagnons de voyage. Une foule de détenus se rendirent chez moi; je n'en connaissais pas un. Il me semblait avoir fait naufrage dans une île peuplée de bonnes gens. On m'accueillit parfaitement bien, et j'eus la permission de faire monter tout de suite les effets qui venaient de Mouchy; ce qui me procura le plaisir de coucher dans un lit : chose unique le jour où l'on arrivait. Plusieurs de mes voisines voulurent bien m'aider à le faire. J'étais tout étourdie et fort fatiguée. Je reçus de mon mieux toutes ces obligeances, et j'attendis avec impatience qu'on eût celle de me laisser reposer. Mademoiselle de Pons (aujourd'hui madame de Tourzel) vint, de la part de madame sa mère, m'offrir à souper, et madame de

Chevigné, à déjeuner pour le lendemain. J'acceptai avec plaisir la seconde proposition. Je n'avais jamais vécu en société avec ces dames. C'étaient les seules de la cour qui fussent dans la maison. Je les avais seulement rencontrées chez des personnes de ma connaissance.

La fatigue que j'avais éprouvée la veille me procura du sommeil; à peine levée, je vis entrer chez moi mademoiselle Lefèvre, belle-sœur du régisseur de Mouchy, qui me donna des renseignements sur les habitants de notre prison, et des conseils pour le ménage qui me furent très utiles. C'est une chose extrêmement pénible de se voir isolée au milieu d'une multitude. M. Notté me rendit une visite. Je ne lui trouvai pas ce visage sévère qu'il avait à l'arrivée de notre convoi, quand il était à côté du commissaire de l'armée révolutionnaire. Il me parla avec douceur et me dit que, les détenus étant très serrés dans leurs loge-

ments, il croyait convenable que je prisse quelqu'un avec moi, dans un petit cabinet qui était sous ma clef ; pour y parvenir il fallait traverser ma chambre. Il me donna le choix de la personne, que je fis tomber sur la religieuse hospitalière qui était venue de Beauvais avec moi. C'était une bonne personne, fille d'un maréchal de village, sans aucune éducation, qui m'a été de ressource pour les choses communes de la vie. Je me suis trouvée dans le cas de lui en témoigner ma reconnaissance dans une maladie assez grave qu'elle eut, où je la traitai comme médecin parce qu'elle n'en voulut pas voir, et je la soignai comme garde. Je fis souvent l'épreuve avec elle que, quand on n'a pas reçu dans la jeunesse certaines notions, on ne peut comprendre les choses les plus simples. Je retournais mes phrases de toutes les manières sans pouvoir lui faire comprendre ce que je m'étais proposé : entre autres le

respect pour l'opinion, etc. Elle resta avec moi jusqu'à ma translation à Paris. Je ne me gênais pas avec elle. C'est un grand avantage dans une intimité forcée. Je commençai à rendre des visites à notre colonie, qui était composée d'individus disparates. Il y avait des prêtres, des nobles, des religieuses, des magistrats, des militaires, des négociants, et une grande quantité de ce qu'on appelait des sans-culottes, de tous les pays, qui étaient les meilleures gens du monde. J'avais dans mon voisinage un postillon de poste, une servante de cabaret et des domestiques que j'estimais infiniment. Ils avaient pris un vénérable curé de Beauvais qui logeait avec eux, en grande affection. Ils l'appelaient leur père, lui rendaient beaucoup de services et le soignèrent parfaitement dans une grande maladie qu'il eut pendant sa détention. Je commençai par m'informer du moral et des habitudes de nos compagnes, à celles qui me parurent

les plus honnêtes. Elles me dirent qu'en fait de personnes et d'opinions, il y avait là un échantillon de toutes choses. On trouvait des ecclésiastiques, vrais confesseurs de Jésus-Christ, admirables par leur patience et leur charité, d'autres qui avaient renié leur état et monté en chaire pour dire qu'ils n'y avaient jamais débité que des fables. Un de ces mauvais sujets, très jeune encore, qui avait servi dans un régiment, répétait souvent qu'il ne savait pas pourquoi il était détenu, ayant fait dans chaque occasion, depuis la Révolution, tout ce qu'on avait voulu. Quand on donnait des fêtes civiques dans le village de Chantilly, c'était le compositeur des couplets. Il portait habituellement l'uniforme national. Nous avions deux abbesses : celle du Parc-aux-Dames et celle de Royal-Lieu, appelée madame de Soulanges, âgée de près de quatre-vingts ans, qui avait été sous-gouvernante de Madame Louise à Fontevrault,

et que cette princesse aimait tendrement. Pendant ses voyages de Compiègne, elle allait tous les jours la voir. (Madame Louise, fille de Louis XV, Carmélite à Saint-Denis, avait été élevée à l'abbaye de Fontevrault avec Madame Victoire et Madame Sophie.)

Je découvris, peu de temps après mon arrivée à Chantilly, que la perte de la liberté ne réunissait ni les esprits ni les cœurs, et qu'on était en détention comme dans le monde : jaloux, intrigant, faux, puisqu'il y avait parmi nous beaucoup d'espions ; qualification qu'on y donnait trop légèrement, du reste. Je cherchai à vivre poliment avec tout le monde, et intimement dans un cercle très resserré.

J'allais faire tous les jours quelques visites et j'en recevais après mon dîner pendant que je travaillais. Il y avait quelquefois des patriotes que je connaissais fort bien qui faisaient les aristocrates pour me faire parler ; c'était, sans contredit, le temps de la

journée le plus désagréable. Elle s'écoulait sans ennui, car je la remplissais par la prière, la lecture, et un peu de promenade dans une cour bâtie des quatre côtés et extrêmement triste. Dans les commencements, on avait la facilité d'aller à la grille faire la conversation avec des personnes du dehors; mais on voulut l'empêcher, et pour y parvenir on mit des planches qui cachaient la vue de l'extérieur; cela devint dès lors impossible. Il y avait au troisième étage des terrasses en plomb, sur lesquelles donnaient toutes les fenêtres, qui servaient de portes dans plusieurs endroits : on n'y pouvait passer qu'une personne à la fois. C'était un coup d'œil vraiment comique que cette colonne de détenus qui circulaient costumés de toutes les manières, et représentant un tableau mouvant. On était souvent obligé de s'arrêter à cause de la trop grande quantité de promeneurs Mademoiselle de Pons, qui jouait du piano, accompagnée du violon

par M. de Corberon (officier aux gardes françaises et qui fut guillotiné), fixait agréablement leur attention ; elle occupait un des logements dont je viens de parler. La vue en était très agréable : les plus belles eaux vives, des villages en quantité, une superbe forêt, de beaux bâtiments dépendant du château et une pelouse qui charmait les yeux. Je parcourus notre prison dans tous ses détails. On avait partagé plusieurs des grands appartements avec des cloisons en planches, qui ne montaient qu'à la hauteur de six ou sept pieds ; ce qui occasionnait à ceux qui demeuraient là l'hiver un froid excessif. Les pièces qu'on avait conservées dans leurs anciennes dimensions contenaient jusqu'à vingt-cinq personnes. J'ai remarqué la composition de l'un de ces rassemblements dont les lits sans rideaux étaient tellement rapprochés, qu'on était obligé le jour, pour y pouvoir passer, de les relever les uns sur les autres. Voici la

liste des individus qui composaient cette chambrée : un général républicain avec sa femme, un curé de Noyon, âgé de vingt-sept ans, plusieurs jeunes gens, deux vertueuses mères de famille avec cinq ou six filles, depuis quatorze jusqu'à vingt ans. On voyait dans une autre : un militaire avec deux ou trois religieuses. Celle d'auprès de moi contenait un général appelé M. de Coincy, âgé de quatre-vingt-trois ans, qui avait conservé de la vigueur, sa femme, son fils, sa fille, une religieuse de la Visitation et mesdemoiselles de Grammont-Caderousse, dont la plus âgée avait quatorze ans. C'était une calamité particulière à notre prison que le mélange des deux sexes dans le même logement. J'en chérissais d'autant plus ma petite cellule. Marchand, commissaire de l'armée révolutionnaire, vint m'y rendre visite; il ne trouva rien à dire à mon mobilier, qui était composé d'un lit de domestique, de deux chaises

et d'une table. Les lits et les malles servaient de sièges, quand la compagnie devenait trop nombreuse. En général, le luxe l'offusquait. Je lui dis qu'il ne le serait pas du mien, j'eus tort : il me répondit que j'en avais eu beaucoup autrefois, ainsi que mes parents. Il parcourut le château en entier et imagina, pour impatienter les femmes un peu occupées de leur toilette, de leur ordonner de se faire couper les cheveux et de prendre des sans-culottes pour les faire coucher dans leurs chambres. Ces pauvres gens en furent presque aussi fâchés que les personnes obligées de les recevoir. Ils arrivaient le soir le plus tard qu'ils pouvaient et s'en allaient de très bonne heure. Ils étaient fort honnêtes, excepté un savetier de Compiègne, dont ses hôtes se plaignaient beaucoup; celui-ci était humoriste et exigeant. Un de ses camarades, mieux élevé probablement, pensa mourir d'une colique, par politesse, pour ne pas réveiller

les personnes chez qui on l'avait logé.

On avait eu le soin, pour éviter une correspondance trop active entre les détenus et le dehors, d'envoyer les habitants du district de Senlis à l'abbaye de Saint-Paul à Beauvais; et ceux de celui de Beauvais, à Chantilly. Nous ne pouvions écrire, même à nos parents, qu'avec une peine extrême, ni recevoir de leurs nouvelles. C'était une des plus cruelles privations que nous pussions éprouver, parmi toutes celles dont nous étions rassasiés. Pendant que Notté était à la tête de la maison, les détenus en disaient continuellement du mal, quoique nous fussions supportablement. Les malheureux ont besoin de se plaindre.

Je leur assurais que s'il s'en allait nous serions encore pis : ce qui ne manqua pas d'arriver. Cet homme était vif, mais pas méchant. J'avais pénétré qu'il ne fallait rien lui demander devant le monde, parce qu'il craignait les gens indiscrets; mais

qu'en particulier il était assez accommodant : je n'ai eu qu'à m'en louer. Par une des bizarreries de la Révolution, il se trouve aujourd'hui dans la misère, et, au moment où j'écris ce Journal, il sollicite ma protection, que je lui accorderais volontiers si elle était moins mauvaise.

J'étais, en général, soumise strictement au règlement de la maison, ce qui me faisait éprouver moins de désagrément que ceux qui cherchaient à s'y soustraire. Il est vrai qu'il changeait si souvent, qu'il était difficile de se mettre au courant.

Nous fûmes gardés d'abord par la gendarmerie, ensuite par la garde nationale de Chantilly. J'en fus instruite par un menuisier qui, en travaillant dans ma chambre, me dit qu'il était devenu notre commandant militaire. J'eus besoin d'une permission le lendemain que je lui demandai si sérieusement, devant madame Séguier, qu'elle ne put s'empêcher d'en rire.

L'armée révolutionnaire succéda à la garde nationale; elle fit son entrée dans la maison d'une manière conforme aux fonctions dont elle était chargée. A dix heures du soir, nous apprîmes qu'il y avait des canons braqués contre le château, et nous entendîmes à l'instant la grille s'ouvrir, avec des chants qui ressemblaient plus à la fureur qu'à la joie. L'avant-garde était précédée de canons, de tambours et de flambeaux. Des femmes étaient pêle-mêle avec le cortège. Le refrain de *Ça ira, les aristocrates à la lanterne!* se répétait avec acharnement. La terreur s'empara de mes voisines, qui arrivèrent chez moi toutes tremblantes. Je les rassurai de mon mieux sans savoir pourquoi; mais c'est un sentiment auquel je me livre tard, que celui de la crainte.

Quand la troupe eut terminé ses danses et ses chants dans la cour et fait une espèce de procession, elle posa ses sentinelles et se

retira. J'eus tout l'agrément du spectacle, mes fenêtres donnant sur la cour.

Je ne puis plus me rappeler les dates, mais peu de jours après la scène dont je viens de parler, il partit plusieurs détenus pour les prisons de Paris, entre autres M. de Vernon, écuyer cavalcadour du Roi, qui avait la goutte aux mains et à qui on mit des menottes. On embarqua un curé nommé Daniel, avec lui. On les conduisit à la prison des Carmes, rue de Vaugirard. Ils furent suivis promptement par un convoi de trente personnes. Madame de Pontevès, se voyant enlever son mari, alla demander à un commissaire nommé Martin la permission de le suivre. Il lui répondit fort durement, la lui accorda, et les sépara en arrivant à Paris. L'un fut mis aux Madelonnettes et l'autre à Sainte-Pélagie. Pour remplir les prisons de Paris, il fallait quelquefois faire des recrues dans les maisons d'arrêt du voisinage. On prenait dif-

férents prétextes pour y parvenir : de mauvais propos, soi-disant tenus par les détenus, des projets contre-révolutionnaires; ainsi on appelait agitateur celui qui parlait au concierge ou au commissaire pour lui expliquer ce dont on avait besoin.

Quand il arrivait des gens destinés à nous inspecter, je me tenais à l'écart. Il fallut cependant paraître devant ce Martin, commissaire extraordinaire et accompagné d'un homme en bonnet rouge, qui fit l'appel de tous les détenus. Il ne me demanda que mon nom. Une espèce d'officier qui était avec eux me dit qu'il avait dîné chez M. de Duras, à Bordeaux, et qu'il faisait bonne chère. Je ne continuai pas la conversation. Il y avait des prisonniers qui plaidaient leur cause et qui faisaient des pétitions pour sortir. Je m'en allai le plus vite qu'il me fut possible.

M. de Saint-Souplet, écuyer de main du Roi, qui se tourmentait pour avoir des nou-

velles, fut emmené, traduit au tribunal révolutionnaire, et périt sur l'échafaud, avec son père âgé de quatre-vingts ans et un de ses frères. Il avait été dénoncé par son domestique, qui fut guillotiné avec lui pour avoir trop tardé à livrer son maître. On commençait à apprendre beaucoup d'exécutions; celle de madame de Larochefoucauld-Durtal me fit une peine extrême et me donna une grande inquiétude pour l'avenir; elle était veuve, âgée de trente-trois ans, menait la vie la plus retirée, soignant ses parents, uniquement occupée de leur bonheur et de bonnes œuvres; elle fut emmenée des Anglaises, où elle était détenue avec sa mère, très âgée et accablée d'infirmités. On la conduisit au tribunal révolutionnaire comme témoin de M. de l'Aigle, son oncle, dont la tête était affaiblie. Il la compromit par suite de son aliénation, et on profita d'un dessus de lettre qui ne lui appartenait pas pour la faire passer de l'état

de témoin à celui de condamnée. On lui lut sur-le-champ sa sentence. Comme il manquait, ce jour-là, quelque chose à cette horrible guillotine, elle resta vingt-quatre heures au greffe à attendre son supplice; pendant ce temps elle exhorta son oncle à la mort, avec un zèle et une charité admirables. Elle lui répéta plusieurs fois qu'elle lui pardonnait la sienne, et, après lui avoir rappelé un peu ses idées, elle lui enseigna à mourir saintement.

J'avais de la peine à comprendre que les détenus, qui apprenaient tous les jours de si tristes nouvelles, eussent le besoin de s'amuser. Ils se rassemblaient pour jouer gros jeu, faire de la musique, danser, etc. Un M. Leloir (architecte de Paris, assez facétieux) était l'âme de tous les plaisirs. On voulut bien m'y inviter, mais je m'y refusai constamment.

Notté fut ôté de la maison. Un épicier de Chantilly, nommé Vion, devint notre gou-

verneur. Ce fut l'âge d'or de notre maison. Leloir l'influençait, et comme il était détenu, nous nous en ressentions; mais les commissaires des comités révolutionnaires des villages voisins, dont la plupart étaient employés auprès de nous, avaient le droit de nous persécuter. Il était acquis à tous ceux qui voulaient bien en prendre la peine. J'en citerai un exemple assez ridicule : Un nommé Bizoti, employé dans les charrois, eut la curiosité de nous rendre visite, et prit un véritable plaisir à injurier tous les ecclésiastiques. Il y avait une vieille demoiselle de Vandeuil, ancienne chasseresse, accoutumée à porter un costume un peu masculin, composé d'un bonnet d'homme et d'une robe de chambre. Ce citoyen des charrois lui dit : « Je te connais, tu es un curé », et il lui adressa les mêmes injures qu'il avait débitées aux ecclésiastiques. Il s'ensuivit de grands éclats de rire. J'allais voir quelquefois cette fille, qui était

assez originale. J'étais vraiment liée avec la famille de M. de Boury, capitaine aux gardes-françaises, qui a une femme et dix enfants. Toutes les vertus y brillent avec éclat : le père est rempli de religion, d'honneur et d'instruction ; la femme est douce et bonne. L'union qui règne parmi eux me rappelle les anciens patriarches. Il était résigné de tout son cœur aux décrets de la Providence et nous prêchait par ses exemples. Un nombre de détenus pieux se réunissaient chez lui pour y faire des prières et des lectures édifiantes. C'était, de toute la maison, l'endroit où je me sentais le mieux. Il me semblait qu'on y respirait un air plus pur qu'ailleurs. La dissipation de mes yeux était de regarder par ma fenêtre des jeunes gens de quatorze ou quinze ans qui jouaient au ballon dans la cour, oubliant leur captivité, et ne pensant pas que le supplice pouvait les atteindre. Hélas! la Terreur a frappé l'un d'eux! Le jeune

Goussainville, à quinze ans, a été immolé avec son père. Plusieurs détenus avaient amené leurs enfants avec eux, et même au maillot. Madame de Maupeou en nourrissait un, on en voyait de tout âge. Je n'ai jamais compris comment on avait osé les mettre dans des maisons aussi dangereuses sous tous les rapports, quand ce ne serait que le mauvais air. Les lois défendent maintenant de recevoir au nombre des prisonniers ceux qui demanderaient à y être admis pour soigner les gens qu'ils aiment, ce qui est très sage. Nous avions été témoins, à Chantilly, de plusieurs dévouements très généreux de cette nature. En général, l'esprit y était beaucoup meilleur que dans la prison où j'ai été depuis.

La fantaisie prit à nos gouverneurs de nous mettre à table commune, ce qui s'est depuis appelé noblement : manger à la gamelle. Au commencement de notre séjour à Chantilly, nous étions nourris par des

traiteurs établis dans le château. Le concierge, nommé Désignon, était du nombre. C'était lui, sans comparaison, qui faisait faire la plus mauvaise chère à ses pratiques; mais je voulus, par politique, le prendre, sachant qu'il avait plus d'égards pour ceux qu'il fournissait. Il n'en a jamais manqué pour moi. Quoiqu'il ne fût que le subalterne du commissaire, il s'arrogeait le droit de faire des scènes aux détenus qui lui demandaient de changer de logements, ou d'être moins entassés dans ceux qu'ils habitaient. Le nouvel arrangement fut une calamité pour lui, parce qu'il avait l'entreprise au compte de la nation, pour la nourriture de tous ceux qui ne pouvaient pas la payer, et qui étaient en très grand nombre.

On établit dans la galerie toute dorée du petit château une table de deux cents couverts, sans nappe, et qui devait changer trois fois de convives. Nous étions beaucoup plus de six cents dans la maison, mais on

permit aux vieillards et aux infirmes de rester chez eux. Une des tables était remplie par des prêtres et des célibataires; la seconde, de gens mariés et d'enfants; la troisième, de gens isolés; et c'était mon fait. On avait écrit les numéros à chaque place, et nous en avions les doubles. Quand la cloche sonnait, nous arrivions avec des paniers (comme à l'école), où étaient nos couverts, gobelets, etc. Souvent le dîner d'avant n'était pas fini, on attendait sur ses jambes, très longtemps, en groupes, dans le salon qui précède la galerie. Nous mangions de la soupe où il n'y avait que de l'eau, des lentilles que les chevaux mangent habituellement, du foin en épinards, des pommes de terre germées, et un ragoût excessivement dégoûtant appelé ratatouille. Je crois que ce mot n'est pas dans le dictionnaire de l'Académie, et que l'Institut ne l'y mettra pas. On sortait de table ayant faim. Il y avait un jeune homme très fort,

auquel nous envoyions tout ce qui restait de notre côté, pour apaiser un peu la sienne.

Les membres du Comité révolutionnaire, avec les officiers de notre garde, faisaient le tour de notre table, le bonnet rouge sur la tête. Il y en avait un qui était le perruquier de toute la compagnie et qui regardait avec beaucoup d'attention si l'on faisait maigre.

Le carême, dans les circonstances où nous nous trouvions, n'était pas facile à observer. Beaucoup de gens cependant le firent dans toute sa rigueur, quoique les grands vicaires du diocèse eussent dispensé de trois jours. Nos tables étaient environnées de sentinelles de l'armée révolutionnaire. Je causais quelquefois avec eux. J'en trouvai un auquel son service déplaisait beaucoup. C'était un domestique, que la misère avait engagé à prendre cette vilaine place. Il nous plaignait, et aurait voulu procurer quelques adoucissements à notre

affreuse règle. Une de leurs fonctions était d'accompagner avec le sabre nu les blanchisseuses, quand elles venaient prendre et rendre notre linge dans nos chambres. Ce détail était vraiment humiliant, et j'employai un peu de force pour éviter ce qu'il y avait de plus embarrassant.

Un commissaire fit un jour un reproche bien atroce au concierge. Il lui dit qu'il ne mourait pas assez de détenus dans sa maison. Ce n'était pas que le défaut de soins, la mauvaise nourriture et l'impéritie de l'officier de santé ne dussent en tuer un grand nombre; mais la Providence les protégeait, et les santés se soutenaient infiniment meilleures qu'on n'aurait pu l'espérer. Un jour, en dînant dans la galerie du petit château, je me rappelais les beaux tableaux dont autrefois elle était ornée; la cuirasse du grand Condé, percée de balles, ses victoires représentées par les plus grands peintres, toutes les fêtes auxquelles j'avais

assisté dans ce lieu; mais heureusement ces idées me revenaient rarement. J'en avais de très communes : celles de mon ménage, de faire entrer, à force d'argent, une livre de beurre ou quelques œufs, m'absorbaient entièrement. J'eus, pour des objets de ce genre, une scène assez plaisante avec notre nouveau commissaire, appelé Perdrix. (Cet homme avait une tournure grotesque et un costume qui ne l'était pas moins.) Son ancienne profession avait été de peindre les chiens de M. le prince de Condé; il crut probablement se donner de la considération en devenant plus sévère que ses prédécesseurs. On ne pouvait lui parler que par une ouverture pratiquée dans le mur. Je me présentai un jour à cet étrange parloir, pour lui demander de me laisser parvenir six livres de chocolat qui avaient été gardées chez lui; il me répondit avec dignité qu'il ne m'en accorderait précisément que ce qu'il fallait pour mon estomac. Je lui assurai

que, pour que la dose fût exacte, je n'avais pas d'autre moyen que de déjeuner tous les jours avec le chirurgien; que d'ailleurs je comptais en céder à un homme malade. Il ne fit pas droit à ma requête, et je m'en allai un peu fâchée de ne pouvoir plus prendre une nourriture qui soutenait mes forces. Ma femme de ménage, qui était heureusement la sienne, rapporta le lendemain cette grande provision.

Quittons ce minutieux détail pour raconter qu'un pauvre soldat de l'armée révolutionnaire, père de famille, ne connaissant pas Chantilly, y était arrivé la nuit, et, se trompant de chemin, s'était jeté dans une des pièces d'eau qui entouraient le château. A la pointe du jour, les détenus aperçurent un homme qui criait et se débattait. M. de Bouquerolle, officier de la marine, qui savait nager (c'est le fils aîné de la famille si respectable de Boury), descendit pour aller le chercher dans l'eau. La sentinelle l'en

empêcha en disant que c'était un détenu qui se sauvait, et le laissa périr. On retrouva son corps peu après, et on reconnut que c'était un des leurs. M. de Corberon et un curé demandèrent qu'on le leur apportât dans la maison pour essayer les moyens connus de rappeler les noyés à la vie; cette grâce leur fut accordée, et ils les employèrent avec beaucoup de zèle pendant plusieurs heures, sans aucun succès. D'après cette cruauté, on eût pu croire les détenus irrités : eh bien, ils se vengèrent en faisant une quête pour la veuve et les enfants, qui monta à six cents francs. C'était cependant, en Révolution, ce qu'on appelait des coupables.

Les convois se multipliaient d'une manière désolante. Chaque jour qu'il en partait nous étions consternés. Les maris étaient séparés de leurs femmes, les mères de leurs enfants, et ceux qui n'avaient pas des intérêts si chers avaient à regretter quelqu'un

de leur société. Nous ignorions où on les conduisait et ce qui se passait dans les prisons de Paris.

Quant à moi, je les croyais encore plus mauvaises que la nôtre, et j'avais bien raison, malgré les vexations continuelles, la faim et les inquiétudes journalières que nous éprouvions. Un jour que je me promenais sur les plombs, par un charmant clair de lune qui éclairait la forêt et qui rendait les eaux brillantes, leur bruit satisfaisait mes oreilles, mes yeux se plaisaient à considérer les beautés que j'apercevais autour de moi, et je me félicitais d'être encore moins mal qu'un grand nombre de gens que j'aimais et respectais. La position déplorable de mes parents me revint à l'esprit dans ce moment d'une manière si douloureuse, que mes larmes coulèrent. Je ne recevais presque jamais de leurs nouvelles, ni d'aucune des personnes qui m'étaient chères.

On empêchait l'entrée des comestibles, par la crainte qu'on n'y cachât des lettres, ce qui nous réduisait quelquefois à la nécessité de manger de la soupe faite avec de l'eau et du sel.

Il prit fantaisie à la garde révolutionnaire de faire des patrouilles le soir, depuis dix heures jusqu'à onze. Elle ôtait les lumières et faisait coucher les détenus. Un jour, les soldats entrèrent, le sabre nu à la main, chez madame de Boursonne (ci-devant dame de Mesdames), qui était fort malade d'un crachement de sang, avec une fièvre continue. Ils s'approchèrent de son lit, la regardèrent de très près et dirent tout haut « qu'ils n'auraient pas la peine de la visiter longtemps ». Elle pensa mourir quand ils furent partis. Ces aimables citoyens avaient souvent la bonté de m'oublier, parce qu'ils savaient que ma cellule était éloignée de la compagnie.

Nous vîmes sortir tout à coup une qua-

rantaine de détenus, sur la demande de leurs communes, par une loi qui leur en accordait la permission. Ce fut une joie générale pour ceux qui partaient et une douce espérance pour ceux qui restaient; mais on s'aperçut que, par ce moyen, les prisons se vidaient, et on abrogea la loi. J'embrassai avec bien du plaisir deux bonnes Sœurs de la Charité, de Noyon, en pensant à tout le bien qu'elles allaient faire aux pauvres qu'elles soignent d'une manière si touchante. A peine y eut-il quelques détenus mis en liberté, qu'il nous en revint un plus grand nombre pour les remplacer. Les districts de Beauvais, de Noyon, de Senlis, de Compiègne étaient les plus zélés pour nous recruter. Nous n'avions jamais de non-complet. Je rencontrai une vieille religieuse que je ne connaissais pas, accablée d'années et d'infirmités, qui paraissait beaucoup souffrir de la mâchoire. Une de ses compagnes me dit qu'en montant dans la charrette qui l'ame-

nait à Chantilly, elle avait fait le signe de la croix, et qu'un soldat de son escorte en avait été si indigné qu'il lui avait donné un coup affreux sur le visage, qui lui avait cassé plusieurs dents. Quelle horreur! Je me plaisais à visiter ces vierges saintes, inconsolables d'avoir quitté des asiles où régnaient la paix et l'innocence. Pour les en consoler, on les logea si près des gens les plus grossiers de notre maison, qu'elles entendaient habituellement des propos qui les rendaient très malheureuses. Elles supportaient leur affreuse et étrange position avec une parfaite résignation, et ne manquaient pas de réciter leur office comme si elles avaient été encore dans leur couvent.

Tous nos compagnons d'infortune ne se ressemblaient pas; il y en avait qui, dans l'espoir d'obtenir leur liberté, faisaient le métier de dénonciateur. Plusieurs d'entre eux venaient pour me sonder; ils perdaient leur peine : quand ils me parlaient nouvelles,

je ne les écoutais pas, et je détournais sur-le-champ la conversation.

Une chose qui m'étonne quelquefois à me rappeler, est le peu d'ennui que j'éprouvais pendant ma captivité. Mes idées étaient resserrées dans une sphère très étroite. Elles portaient sur le regret d'être éloignée de ce que j'aimais et sur les besoins courants de la vie. Le défaut d'exercice, qui m'est absolument nécessaire, par la grande habitude que j'en ai contractée dès mon enfance, m'occasionna une grande réplétion de sang. Il me porta violemment à la tête, ainsi que mon rhumatisme. En me réveillant je me sentis tellement étourdie, que j'appelai l'hospitalière qui logeait auprès de moi. Elle crut que j'allais mourir et alla chercher du secours. Cet état, réellement inquiétant, ne dura pas longtemps et se termina par des vomissements. Je m'endormis, et en me réveillant, je me trouvai entourée de beaucoup d'obligeantes personnes auxquelles je té-

moignai ma reconnaissance, puis je fondis en larmes. Elles ne surent à quel propos. Je leur en fis des excuses, et leur expliquai qu'un pareil accident m'était arrivé, il y avait plusieurs années, que j'étais alors entourée d'amies, de parents, et qu'aujourd'hui je me trouvais dans un isolement déchirant. Je me secouai et sortis de ma chambre pour prendre l'air.

L'état de faiblesse où j'étais fit que je ne pus pas dissimuler mes sentiments et l'émotion que me causaient de si tristes souvenirs. En général, j'ai l'aversion de parler de ce qui me fait de la peine. On envoya chercher l'officier de santé de la prison, grand révolutionnaire, petit de taille, très noir, peu instruit, revêtu d'une carmagnole, uniforme des sans-culottes. Je n'osai pas, étant fort difficile à saigner, me faire saigner par lui, quoique j'en eusse le plus grand besoin. Il m'appliqua des sangsues au col, qui diminuèrent mes douleurs de tête.

Il nous parvenait des nouvelles de Paris très inquiétantes, c'étaient les seules qui pouvaient passer. On parlait de nous interroger sur des cadres qu'il faudrait remplir. Je crains excessivement ce genre de tourments, en raison de mon amour pour la vérité, qui peut compromettre soi et les autres. Le ciel permit qu'on ne réalisât pas cet indigne projet.

Il mourut un détenu par la faute de cet imbécile de chirurgien qui, sans lui demander s'il avait une hernie, lui donna un vomitif qui le fit périr en vingt-quatre heures.

Le régime des malades était affreux : il n'était permis de faire entrer aucun médicament. On ne leur donnait personne pour les soigner, et on défendait même aux détenus de leur rendre service. J'ai vu cinq ou six fièvres putrides dans la même chambre. Une digne fille de Crépy, qui y habitait, était obligée de passer toutes les nuits auprès des malades.

Un bon maître d'école, qui y habitait, l'aidait autant qu'il était en son pouvoir. Je l'ai revu depuis avec plaisir, et j'ai conservé pour lui une véritable estime.

Madame de Boursonne, qui avait échappé à sa maladie et à la visite révolutionnaire, apprit que M. d'Ecquevilly, son père, se mourait à Amiens. On peut juger du désir qu'elle avait d'aller recueillir ses derniers soupirs; mais une barrière insurmontable était placée entre nous et ceux que nous chérissions. Il ne lui restait que l'espoir de recevoir souvent de ses nouvelles, étant très près de lui; mais notre gouverneur Perdrix s'y refusa et garda toutes les lettres qui lui étaient adressées. Après quinze jours d'une affreuse inquiétude, il lui fit dire de se rendre chez lui; c'était pour qu'elle entendît, devant tout le monde, la lecture de la lettre qui lui annonçait la mort de son père, sans vouloir la lui remettre, ce qui lui eût donné au moins la consolation d'en

savoir les détails. Cette malheureuse madame de Boursonne fut dans un état affreux; je lui rendis tous les services qui étaient en mon pouvoir, et je la reconduisis chez elle.

Un jour que j'étais seule dans ma chambre, je vis entrer des officiers de notre garde avec M. Lambert, commissaire de guerre. L'idée d'une chose fâcheuse était celle qui, dans ma position, se présentait la première à mon esprit. Je fus trompée dans mon attente : ce M. Lambert, auquel j'avais cherché à rendre service dans l'ancien régime, avait témoigné le désir de voir la maison et ma petite cellule. Je ne fis pas semblant de le reconnaître, par la peur que j'ai toujours eue, depuis la Révolution, de compromettre ceux qui me voulaient du bien. Quand les officiers partirent, il les laissa passer devant et me dit que si j'avais besoin de ses services et de faire passer quelques lettres, il s'en chargerait et qu'il

serait charmé de me faire plaisir. Je fus on ne saurait plus touchée de cette proposition, que je ne voulus pas accepter. Dans le temps de la Terreur, la moindre obligeance pour les gens de notre caste était si dangereuse, que je lui conserve de la reconnaissance pour sa bonne volonté.

Perdrix ne nous gâtait pas; plusieurs d'entre nous lui demandèrent la copie de nos écrous; la grâce paraissait légère, nous ne pûmes l'obtenir. Le greffier de la commune de Chantilly entrait assez souvent dans le château pour donner des certificats de résidence. Il montrait un certain zèle pour les détenus. Quand on n'était pas dur avec eux, c'était de l'amabilité. M. Wallon, de Beauvais, se confiant à lui, le chargea de faire passer de l'argent; il accepta la commission de bonne grâce, et disparut. Je n'aurais jamais cru qu'il fallait faire certifier sa résidence dans une prison, il me semble que de faire la liste de ceux qui y étaient

eût été suffisant; mais je me suis fort bien trouvée de prendre la précaution que je croyais superflue, puisque j'ai été inscrite sur la liste des émigrés pendant ma détention.

Je ne fus pas contente de la réception que l'on fit à un gros curé de Noyon, qui avait apostasié, dénoncé et fait mettre en prison beaucoup de nos compagnons. On le couvrit de huées à chaque escalier où il se présentait, il était repoussé par la foule, et les seringues s'en mêlaient. J'étais fort fâchée de voir parmi nous un homme aussi taré; mais j'aurais désiré qu'on n'outrageât pas un malheureux : on l'est dès qu'on perd la liberté, et les gens coupables sont les plus à plaindre.

J'avais compassion aussi de ceux qui, au lieu de penser aux choses solides, se repaissaient de chimères sur l'avenir et sur la possibilité de secouer leur joug. J'étais accoutumée au séjour de Chantilly, mes

compagnons d'infortune me traitaient avec bienveillance. Madame de Séguier et mademoiselle Le Caron de Troupure (aujourd'hui madame de Flomond), toutes deux aimables et vertueuses, m'étaient de grande ressource. Je tâchais de l'être à ceux qui avaient besoin de courage. La famille de Coincy, qui logeait dans mon voisinage, était de bonne compagnie. J'avais de grandes consolations du côté de la religion. Un ecclésiastique respectable voulait bien me confesser et même me donner la communion. Il avait eu le courage d'apporter une assez grande quantité d'hosties consacrées et de les conserver, malgré le danger qu'il courait s'il eût été découvert.

J'étais assez contente de mon sort puisqu'il en fallait supporter un rigoureux. Je n'avais pas demandé d'être dans une meilleure maison, la Providence m'y avait placée, et un séjour de six mois m'y avait accoutumée.

Vers la fin de mars 1794, je reçus une lettre de ma mère, remplie de bonté, mais qui m'affligea : elle me mandait qu'elle avait lieu de s'étonner que je ne fisse pas de démarches auprès des commissaires du gouvernement qui venaient à Chantilly, pour l'aller joindre. Cette invitation me parut un ordre et une volonté de la Providence qui changeaient ma destination. Je m'informai sur-le-champ du moment où le citoyen Martin, qui inspectait notre maison, devait y venir. Je lui présentai une pétition pour me rendre au Luxembourg par le premier convoi destiné pour Paris. Il fit droit à ma demande, et s'occupait alors d'en arranger un atroce, composé de jeunes filles qu'on arrachait des bras de leurs mères sans savoir à quoi on les destinait.

Beaucoup de gens croyaient, et il en était question, que l'intention des terroristes était de les marier à des sans-culottes. On joignit au convoi des ecclésiastiques, des

femmes, des séculiers, etc. Les malheureuses mères se désolaient. Je fus témoin de la scène de madame de Pons (la ci-devant vicomtesse) chez Perdrix; elle se jeta à ses genoux, à ceux de Martin, elle leur dit tout ce que l'excès du désespoir peut inspirer en pareil cas et se servait des expressions les plus touchantes; rien ne fut entendu. Elle tomba évanouie à leurs pieds. Ayant repris ses sens, elle sollicita au moins la permission de suivre sa fille, ils s'y refusèrent.

J'oubliais de dire qu'un instant avant que madame de Pons fût venue chez Perdrix, celui-ci avait envoyé chercher mademoiselle sa fille, et, en présence de Martin et de deux gendarmes, il lui dit : Comment t'appelles-tu? — Pons. — Oui; donne tes noms de baptême. — Vous voulez parler à ma mère, je vais la chercher. — Non, non, je te demande tes prénoms. — Les voici. Puis-je savoir à quoi vous les destinez? — Tu partiras demain pour te rendre dans

une maison d'arrêt, avec d'autres détenus. — Sans maman, ah! Dieu ! quel sort m'est-il donc réservé ? — Sors, ou je te ferai emmener.

Madame de Pons écrivit plusieurs lettres à Martin, se bornant à demander un délai ; elle offrit tout son bien à la République, et la seule réponse fut : « Ta fille partira. »

Je m'occupai d'arranger mes malles et de les faire charger pour le Luxembourg, afin de n'avoir plus avec moi que le strict nécessaire. Le 3 avril 1794, on nous fit dire de nous tenir prêts pour partir le lendemain ou le surlendemain, qu'on attendait les voitures. Mes compagnons de voyage étaient consternés de quitter leurs parents, et moi charmée d'aller retrouver les miens ; tout le monde m'en faisait des compliments. Je reçus beaucoup de témoignages d'intérêt et de regret de la part des détenus. — Il y en avait dont je me séparais avec peine, et un secret pressentiment (quoique, en général,

je n'y croie nullement) m'annonçait que ma réunion avec mes parents ne s'effectuerait pas. Les journées des 3 et 4 se passèrent en adieux. Le 5 (anniversaire de la naissance de mon fils), j'ignorais que le convoi dût partir de bonne heure. On m'appela à dix heures du matin. Je trouvai les charrettes presque toutes remplies; j'eus, par conséquent, une place détestable, à côté d'une vilaine femme qui se vantait d'être l'amie de Robespierre, et qui nous annonça qu'elle recevrait, en chemin, des marques de l'intérêt public. Je la portais à moitié sur mon corps, et, afin de nous faire plus souffrir, on avait négligé la précaution d'usage pour les veaux, qui était de mettre de la paille. Nous sortîmes de la cour du château, au milieu de nos compagnons d'infortune qui la remplissaient, qui nous regrettaient et redoutaient notre sort. Les larmes coulaient de leurs yeux avec une sorte de réticence par la crainte d'être aperçus.

Notre cortège fit halte en sortant de la porte pour un appel nominal, de peur qu'il ne s'échappât quelques détenus; nous y étions presque aussi accoutumés que les soldats. On nous environna de garde nationale, et nous restâmes une heure sous les fenêtres du château, à la vue des mères désolées de l'enlèvement de leurs filles, et qui levaient les mains au ciel et leur donnaient des bénédictions. Ce spectacle si douloureux est encore présent à mon esprit. Combien il y a eu de ceux qui donnaient ces bénédictions ou qui les regardaient qui furent immolés sur l'échafaud! Je voudrais savoir peindre et décrire tout ce qui se passa d'affreux et de touchant au moment de ce départ, mais je sens toute mon impuissance. Pour moi, j'étais dans une terrible émotion, que je dissimulais.

On arrangea le convoi commandé par un garçon imprimeur de Beauvais, qui nous précédait. La première charrette était rem-

plie de jeunes filles, la seconde de femmes, et trois autres d'hommes. Les voitures étaient entourées de fusiliers. Nous partîmes à onze heures du matin par un fort vilain temps. Il régnait un vent très froid, et nous n'avions pas de couvertures à nos voitures.

A l'entrée des villes et villages, on rassemblait notre escorte, pour y entrer avec une sorte de dignité, tambour battant.

Dans quelques endroits, nommément à Creil-sur-Oise, on nous fit le geste de cou coupé. Dans un village appelé La Mortaye, il parut tout à coup une douzaine de gens qui vinrent voir ma lourde voisine, et lui dirent à l'oreille qu'elle ne serait pas longtemps en prison.

Arrivés au Mesnil-Aubry, on nous descendit dans une auberge; c'est-à-dire les femmes avec les filles, et les hommes dans une autre. C'était un samedi, j'obtins la faveur d'une omelette. On vint d'abord,

après dîner, nous demander de payer sur-le-champ les frais de notre translation; je m'y refusai, disant avec vérité que je n'avais rien. Mademoiselle de Pons obéit et donna cent quatre-vingt-douze francs. Les femmes qui avaient leurs maris dans le convoi sollicitèrent la permission de les aller voir pendant que les chevaux se reposaient, et ne purent l'obtenir. Le fameux Martin, dont j'ai eu occasion de parler déjà plusieurs fois, vint nous inspecter et se plaça à la tête de notre cortège au moment où il se mit en marche. Il était dans une berline dorée, attelée de chevaux de poste, ayant, sur le devant, un petit greffier âgé de douze ans. Je disais en moi-même : Malheureux enfant, quelle éducation que celle du terrorisme ! Pendant la route, il faisait des revues comme un officier major, passant de la tête à la queue de notre triste colonne pour voir si elle marchait en ordre. Quelquefois nos chevaux trottaient, et nous

éprouvions des secousses très pénibles. En approchant de Paris, je commençais à souffrir excessivement du côté qui était appuyé sur le bord de la charrette, sans intermédiaire. Mon goût pour les livres et la peur d'en manquer m'avaient décidée à en remplir deux paires de poches qui m'assommaient. Si nous avions eu un plus long chemin à parcourir, j'aurais été forcée de changer d'attitude ; mais je ne pus pas me déterminer à demander une grâce à l'amie de Robespierre.

Le convoi s'arrêta vers huit heures du soir à Saint-Denis. Martin nous quitta. L'officier de garde sépara les hommes d'avec les femmes pour les mener au Luxembourg. La pluie nous prit et nous accompagna jusqu'à Paris. Nos conducteurs ne connaissaient pas les rues. Nous leur demandâmes avec instance où nous allions, la réponse fut qu'ils n'en savaient rien. Après nous avoir promenés jusqu'à

onze heures par une nuit sombre, on arriva à la porte des Madelonnettes. On eut assez de peine à s'y faire entendre du portier, qui dit qu'on ne recevait pas de femmes dans cette maison; que Sainte-Pélagie, qui leur était destinée, était toute pleine; mais que nous trouverions de la place au Plessis (ancien collège de l'Université, rue Saint-Jacques, à côté de celui de Louis-le-Grand). Nos gardes, assez humains, excédés de fatigue, avaient la plus grande impatience de nous déposer dans une prison quelconque. Je m'aperçus que nous prenions le chemin de la Conciergerie; alors des souvenirs affreux vinrent à mon esprit et aussi l'idée de notre fin prochaine, si nous y étions détenus. Mais nous passâmes devant sans nous y arrêter, et je fus plus tranquille dans le chemin qui est au delà.

La porte du Plessis fut le terme de notre pénible route. Notre conducteur y frappa longtemps sans succès, soit qu'on ne l'en-

tendît pas, soit que le portier ne voulût pas se relever. Il était une heure; enfin il nous ouvrit au milieu de l'obscurité; nous ne savions où nous étions. Je craignais que la charrette où étaient les filles n'eût été séparée du convoi : je l'aperçus en entrant dans la cour, avec une triste satisfaction de les retrouver dans un lieu si affreux. Après avoir traversé une voûte, on nous arrêta. Nos gardes eurent la charité de nous aider à descendre de nos rudes voitures, peut-être n'en aurions-nous pas eu la force sans leur secours, tant la fatigue de quatorze heures de voyage nous avait excédées.

Le premier objet qui se présenta à mes yeux fut un homme vêtu d'une espèce de robe de chambre qui dit être le portier. Il portait un énorme trousseau de clefs pendu à sa ceinture, et une lanterne, à la lueur de laquelle je vis des guichets, des barreaux de fer énormes, des monceaux de pierre, des matériaux, enfin l'aspect d'une prison

qu'on travaillait à agrandir. On nous fit traverser plusieurs guichets, et sur-le-champ nous fûmes entourées de geôliers ivres, d'une grande et forte stature, à demi nus, les manches retroussées, coiffés avec des bonnets rouges et tenant des propos à l'avenant de leur costume. Je frémis de cette compagnie, qui paraissait vouloir se familiariser avec nos jeunes personnes. Je demandai instamment aux dames avec lesquelles j'étais venue, d'en prendre chacune une sous sa protection pour les défendre contre cette indigne tourbe. Elles acceptèrent ma proposition. Ce fut mademoiselle de Pons (mariée depuis à M. de Tourzel) dont je m'emparai. Je lui prescrivis de se mettre derrière moi, de me tenir par ma robe et de ne pas me quitter une minute. Un des geôliers, qui ressemblait à Goliath, se mit à lire la liste des personnes qui composaient notre convoi et la déchiffra avec beaucoup de peine.

Le séjour du guichet étant insoutenable, il nous conduisit dans une grande salle, où il n'y avait pas une seule vitre et des bancs de bois pour s'asseoir. Nous étions fort tourmentées par la soif; le plus mauvais de tous les geôliers, nommé Baptiste, nous apporta un seau d'eau, qui fut reçu avec une grande joie. Un moment après il en vint un second pour d'autres usages. La visite du susdit Baptiste fut accompagnée de propos très étranges à nos oreilles, et qui me faisaient horreur, particulièrement pour notre jeunesse. Vers deux heures du matin, nous vîmes paraître le concierge, qui était sorti quand nous arrivâmes. Il s'appelait Haly, son visage était pâle et livide. Il sourit en voyant les jeunes personnes et leur dit : « Mes petites, vous n'êtes pas encore écrouées ; je ne vous garde ici que par humanité. Cette maison est uniquement destinée aux contre-révolutionnaires et dépend de l'accusateur public

Fouquier-Tinville, vous n'en avez pas l'air; demain on fera votre rapport, et je vous instruirai de votre sort. »

Tout le monde voulut lui parler. J'eus mon tour et lui dis que, n'ayant jamais été dénoncée, je n'étais que dans la classe des suspects ; que je ne devais pas rester dans sa maison et que j'étais partie de Chantilly pour être transférée au Luxembourg. Je lui demandai avec instance d'y être conduite. Plusieurs personnes lui dirent qu'il n'était pas en droit de nous garder; il n'en tint aucun compte et fit apporter les matelas des personnes qui les avaient fait mettre dans les charrettes. Je n'avais pas pris cette précaution, ce qui me fit passer la nuit assise sur un petit banc de bois, occupée de cacher le peu d'assignats que j'avais. Je ne dormis pas un instant, non plus que mes compagnes. A la pointe du jour, je contemplai avec satisfaction nos jeunes personnes, auxquelles un doux sommeil don-

nait un air paisible. Je me disais : « A leur âge, on n'a ni l'expérience du malheur ni les inquiétudes de la prévoyance. » La pensée de retrouver mes parents dans la journée calmait mes tristes réflexions. Le froid se fit sentir fortement. Baptiste entra, accompagné de plusieurs de ses camarades, qui nous regardèrent avec une joie féroce, calculant que nous étions de bonnes recrues pour leur maison et qu'ils tireraient parti de nos bourses. L'un d'eux, ci-devant laquais de madame de Narbonne, me reconnut et me traita honnêtement. Un gendarme (dont je n'ai jamais su le nom) parut, s'approcha de mon oreille et me dit : « Cachez votre argent, vos bijoux. On ne vous laissera que cinquante francs en assignats et on vous ôtera vos couteaux et vos ciseaux. » Je le remerciai, il se retira. Quoique les grandes angoisses que l'âme éprouve rendent les besoins de la vie moins pressants, en raison du peu qu'on y pense,

cependant nous commençâmes à être tourmentées par la faim. Nous n'avions rien pris depuis la veille, et supporté une extrême fatigue de corps et d'esprit. On demanda de la nourriture aux geôliers, qui, après deux heures d'attente, nous apportèrent du café et du chocolat. Je déjeunai avec le plaisir de supprimer une souffrance pendant un moment. Martin entra après, pour réclamer un manteau qui avait été prêté à madame de Vassy ; il nous regarda d'un œil sévère. On s'approcha de lui pour lui faire des demandes, entre autres les jeunes filles, qui désiraient ardemment faire savoir à leurs mères ce qu'elles étaient devenues. Elles lui donnèrent de petits billets à cet effet, qui ne parvinrent pas à leur destination.

Je suppliai ledit Martin (on peut se servir de ce terme en pareille circonstance) de me faire aller au Luxembourg ; il me donna quelque espérance ; j'en pris

bien peu; sa visite fut courte. Jusqu'à ce moment la garde nationale de Chantilly était restée avec nous; elle fut remplacée par des geôliers qui ne nous quittèrent plus. Nous vîmes paraître un nouveau visage, c'était un inspecteur nommé Grandpré, qui avait des formes assez douces. Étonné de nous voir dans cette prison et un peu touché de notre triste position, il nous promit d'agir pour nous faire transférer dans une maison de suspects, et moi particulièrement au Luxembourg. Haly, notre concierge, entra et lui dit que notre sort était décidé; que nous étions écrouées comme agitatrices et récalcitrantes au régime de la maison de Chantilly. Un cri de surprise et de douleur se fit entendre; mais on était sourd aux plaintes. Mes compagnes ne méritaient pas plus que moi ces qualifications, mais j'avoue qu'après la conduite que j'avais eue, soumise à toutes les volontés des commissaires, ne

me mêlant de rien, ne me plaignant jamais, ayant été amenée à Paris sur ma demande, je restai dans un étonnement et une consternation que je ne peux pas exprimer. Les fausses accusations étaient assurément la moindre de mes peines ; l'innocence console facilement ; mais de me voir privée d'aller rejoindre mes parents, me perçait le cœur, d'autant plus que j'étais très sûre qu'ils partageraient sensiblement mes regrets.

Il fallut donc se résigner à rester sous l'empire direct de Fouquier-Tinville, confondue avec des gens accusés et traités, par conséquent, plus sévèrement que les suspects. Nous étions depuis quinze heures dans cette salle, où l'on nous avait plutôt jetées que placées. Pour satisfaire ses besoins, on était escorté par deux fusiliers ; la plupart aimèrent mieux souffrir que de faire une pareille promenade. La journée s'avançait ; nous voyions de l'agitation parmi nos geôliers. J'avais pris le parti, à l'exemple d'une de

mes édifiantes compagnes, de me mettre dans un coin de la salle pour réciter la messe et l'office. C'était le dimanche de la Passion : à l'exemple de notre divin Maître, nous essuyions des outrages, et nous devions chercher à imiter sa patience. On nous faisait accroire que nous pourrions écrire et recevoir des lettres, jouissance dont nous étions privées à Chantilly. Mademoiselle de Pons en reçut une, ce qui nous donna un peu d'espérance. Vers le soir, le bruit se répandit que nous allions être fouillées, puis logées. Nous cherchâmes de nouveau à cacher nos montres et nos assignats. Le concierge nous fit ordonner de paraître devant lui deux à deux, pour être enregistrées ; ce fut dans ce moment qu'il nous annonça que l'usage de la maison était de déposer entre ses mains les ciseaux, les couteaux, les fourchettes ainsi que les montres, parce qu'on pourrait se servir des ressorts pour limer les barreaux. Vint ensuite la de-

mande des bijoux et de l'argent, à la réserve de cinquante francs en assignats. Il eut la politesse de ne pas nous fouiller, il dit qu'il s'en dispensait par égard pour nous. Je lui remis tout ce qu'il exigea, excepté quelques assignats et une petite et très vilaine pendule de cuivre qui m'était extrêmement précieuse, parce qu'elle avait sonné, en ma présence, la dernière heure de mes chères amies mesdames de Chaulnes et de Mailly. Le concierge ne voulut pas me la laisser, malgré les regrets que je lui témoignai de m'en séparer, par la même raison que les montres. Quand cette agréable opération fut terminée, on nous prescrivit de suivre les geôliers. Ils nous firent monter tout au haut du bâtiment, traversant un guichet à chaque étage fermé avec d'énormes verrous et gardé par quatre hommes. Il fallait se ployer en deux pour les passer.

Nous arrivâmes enfin dans nos chambres. Mademoiselle de Pons ne m'avait pas

quittée depuis notre arrivée au Plessis; nous mesurâmes des yeux notre habitation et nous trouvâmes qu'il y avait l'espace nécessaire pour y mettre deux lits en les arrangeant avec art, sa tête à mes pieds. Cette aimable personne fondit en larmes en voyant son triste établissement, elle s'assit sur un matelas à côté de moi et me dit : « Nous sommes donc destinées à périr? Il est impossible de vivre dans un lieu aussi resserré! O mon Dieu, puissent tous mes amis ne jamais venir ici! »

Je fis de mon mieux pour ranimer son courage, qui était très abattu, et lui ôter le dégoût de vivre aussi intimement avec une vieille femme, en lui assurant que je n'avais aucune infirmité. Notre mobilier consistait en deux chaises, nos matelas étaient à terre, et la muraille nous servait d'oreiller. Elle était, heureusement, blanchie nouvellement, ce qui la rendait propre. On ferma les verrous; moment fort triste, puisque le bruit

qu'ils font annonce que jusqu'au lendemain, quelque chose qui puisse arriver, il est impossible d'avoir du secours. On nous disait qu'un geôlier de garde répondrait si on l'appelait ; mais j'ai entendu une de mes voisines crier toute la nuit des douleurs qu'elle éprouvait, sans être secourue.

La première nuit que je passai fut excellente. La grande fatigue que j'avais essuyée les jours précédents m'avait procuré du sommeil. Ma jeune compagne s'y livra très longtemps. Quand le jour parut, j'aperçus une très belle vue : on découvrait tout Paris. Je fis de tristes réflexions sur l'état affreux de ma malheureuse patrie, si célèbre autrefois, où l'on passait des jours doux et tranquilles. Je me représentais toutes les horreurs qui s'y commettaient ; les larmes me gagnèrent, je les séchai promptement pour ne pas affaiblir mademoiselle de Pons, au moment de son réveil.

Vers huit heures du matin, les verrous

s'ouvrirent et le concierge Haly entra, suivi d'un énorme chien. Cet homme étrange nous aborda comme si nous étions dans ces anciens châteaux où régnaient l'abondance, la paix et les plaisirs. Il nous témoigna une sorte d'étonnement que nous ne fussions pas charmées du joli logement qu'il nous avait donné. Après qu'il fut parti et que nos compagnes furent délivrées de leurs verrous, nous nous cherchâmes avec empressement, et n'eûmes pas de peine à nous trouver, puisque nous étions dans un corridor de trois pieds de large. Il fallut, avant toute autre affaire, s'occuper du ménage. Ce ne fut que par des demandes réitérées que nous obtînmes la permission de descendre six marches pour nous pourvoir d'eau. Le geôlier qui nous gouvernait, ainsi que ses camarades, prenaient le nom de gardiens, croyant par ce changement rendre leurs fonctions plus honorables. Il y en avait de trois classes, presque tous ivrognes, inté-

ressés, menteurs, et quelques-uns vraiment féroces. On nous en fit remarquer un qui avait été un des massacreurs, le 2 septembre 1792. Celui qui, dans ce premier moment, nous despotisait, était un sculpteur, et je m'étonnais qu'il eût pris un aussi vilain emploi. Après qu'il nous eut accordé la permission d'aller chercher de l'eau, le besoin nous vint de manger. La gamelle n'était pas encore établie. Je demandai la manière de se procurer des vivres à un prix modique. Un traiteur nous envoyait à dîner ; mais avant qu'il parvînt à l'étage que nous habitions, qui était le plus haut de la maison, il était fort commun que l'on s'emparât, chemin faisant, à d'autres étages, du repas qu'il apportait. Quand il me fut démontré que je ne pouvais pas subsister de cette manière, je fis demander chez moi si l'on pourrait m'envoyer tous les jours à dîner ; Lucas, officier de mon père, s'y prêta avec zèle ; mais on eut

beaucoup de peine à trouver dans la maison quelqu'un qui voulût bien me l'apporter, croyant que c'était un danger à courir, et une chose peu civique. Enfin un vieux postillon, nommé Lerot, dont je dis le nom par reconnaissance, eut le grand courage de s'en charger. Une voisine de l'hôtel de Mouchy disait tout haut dans la rue, quand elle le voyait passer, qu'il ne valait pas la peine de m'apporter à manger, parce que j'allais être guillotinée. Je me mis en société avec deux honnêtes dames, qui partageaient ma nourriture ; elles y fournissaient aussi, et nous nous mîmes à faire la cuisine. Mademoiselle de Pons ne trouvait pas notre chère assez bonne, et s'était associée avec une femme de Beauvais et deux jeunes personnes.

J'entre dans des détails minutieux qui seraient très inconvenants, si ce Journal devait être lu par des étrangers. C'est pour mes proches parents qu'il est fait, et je suis

trop sûre de l'intérêt qu'ils prennent à ce que j'ai souffert, pour passer sous silence les plus petites choses.

Le régime de notre maison était extrêmement sévère. A huit heures du matin les gardiens ouvraient les verrous ; c'était un moment vraiment agréable, si ce mot peut être employé en pareille occasion ; ils écrivaient nos noms sur des registres, et le peu d'habitude qu'ils avaient d'en tenir faisait qu'ils ne trouvaient jamais leur compte et qu'ils recommençaient à faire des appels deux ou trois fois par jour. Ils voulaient, dans certains moments, que nous restassions dans nos chambres, puis que nous fussions en sentinelles sur nos portes. La fermeture, c'est-à-dire la certitude que chacun était à son poste, se passait avec plus de solennité. Le concierge venait, suivi de guichetiers, de gendarmes et de gros chiens, à dix heures du soir ou à minuit. Cette bonne compagnie faisait d'aimables plai-

santeries et surtout beaucoup de bruit. Je faisais toujours semblant de dormir et ne répondais rien à ce qu'ils disaient. Il était bien pénible que le sommeil, qui seul avait le pouvoir de faire oublier nos maux, fût troublé par la chose la plus propre à nous les rappeler. Notre occupation, pendant les premiers jours, fut de faire des pétitions à Fouquier-Tinville, pour obtenir notre réunion avec nos familles. Nous avons appris depuis qu'il ne lui en était parvenu aucune. Je cherchai avec le plus grand empressement les moyens d'avoir et de donner de mes nouvelles à mes parents. Enfin je découvris qu'en envoyant une bagatelle au Luxembourg, je pourrais y joindre deux ou trois lignes, qui serviraient de certificat de vie. On donnait les billets ouverts, qui passaient par les greffiers et les geôliers du Plessis et du Luxembourg. Il m'en coûta horriblement d'annoncer à mes parents que je n'aurais pas la consolation de les aller

joindre; ils me témoignèrent leurs regrets avec une grande bonté. La vue de leur écriture, après en avoir été privée si longtemps, me causa une vive émotion. J'en avais quelques mots tous les deux ou trois jours.

Le commissaire Grandpré, craignant que l'entassement où nous étions ne donnât des maladies, nous proposa de prendre l'air dans la cour. Nous avions de la répugnance à descendre cent marches et à traverser six guichets, précédées, accompagnées et suivies par les gardiens; nous nous y refusâmes pendant quelque temps; puis il nous dit que si nous n'avions pas égard à sa demande, on nous taxerait d'aristocratie; il fallut donc s'y résoudre et nous mettre en marche. Le lieu de notre promenade était très resserré, enfermé par des planches, et entouré de gendarmes qui nous surveillaient. Nous y trouvâmes une vingtaine de femmes arrivées de la Conciergerie, qui

logaient au-dessous de nous sans que nous le sussions. Leur conversation redoubla bientôt nos craintes, par les détails qu'elles nous firent de cette terrible prison, surnommée l'antichambre de la mort. Elles nous dirent qu'il en partait tous les jours un grand nombre de victimes pour l'échafaud, et que notre maison était regardée comme le supplément de la Conciergerie. Nous ignorions complètement ce qui se passait hors de nos murs. Madame de Vassy, élève de J. J. Rousseau, fille de M. de Girardin, avait obtenu d'un geôlier nommé Launay (le meilleur de nos gouverneurs) de lui apporter des journaux, mais on s'en aperçut, et c'était un crime irrémissible. Il fut emmené dans une autre prison, et mis aux fers. Il eût péri sans la mort de Robespierre. Ce bonhomme existe encore; il pleurait quand il nous conduisait à cette promenade commandée, qui ressemblait beaucoup à celle des chiens de chasse. Pluie

ou vent, on nous laissait un temps prescrit, au grand air. Si nous voulions remonter plus tôt les unes que les autres, on nous en empêchait, et quand cela plaisait aux gardiens, ils nous emmenaient. Les hommes qui logeaient auprès de l'escalier étaient obligés de se retirer quand nous passions devant leurs guichets; mais leurs fenêtres donnaient sur l'espace qu'il nous était permis ou ordonné de parcourir, et là, souvent, ils reconnaissaient leurs femmes, leurs enfants, en un mot tous ceux qu'ils chérissaient, dont ils ignoraient l'existence. Il ne logeait encore dans notre corridor que des détenus de Chantilly. Bientôt il nous arriva de la Conciergerie mesdames de Grimaldi et de Bussy, avec lesquelles nous approfondîmes toutes les horreurs qui s'y passaient. On emmena peu de jours après madame de Bussy pour être traduite au tribunal révolutionnaire ; son affaire parut se civiliser, elle revint au Plessis. Nous l'en félicitions au

moment où on la prit de nouveau pour la conduire à l'échafaud. A peine était-elle partie, que les geôliers s'emparèrent de ses effets et voulurent nous les vendre, ce qui nous parut odieux. Nous repoussâmes leur répugnante proposition avec horreur.

L'état des choses empirait chaque jour. Il nous venait des convois de tous les départements; notre prison se remplissait énormément; les visages changeaient. Ceux qui entraient nous annonçaient la mort des gens les plus respectables. Nous faisions des questions au concierge, qui ne voulait pas s'expliquer. On nous disait des choses vagues. Grandpré vint faire son inspection; je le conjurai encore d'opérer ma réunion avec mes parents, je ne pus rien obtenir. Il répondit à mes vives sollicitations avec l'air compatissant : « Vous ne savez pas ce que vous demandez; vous ne seriez assurément pas mieux au Luxembourg. » Il semblait qu'il prévît les malheurs qui devaient

y arriver. Hélas! je ne calculais pas les sévérités de la détention, mais le besoin de mon cœur.

On nous donna, à la place de notre cour environnée de planches, un jardin pour nous promener. Un jour que je passais très près du bâtiment que nous habitions avec mesdemoiselles de Pons et Titon, je les vis ramasser un morceau de papier qui sortait du soupirail d'un souterrain qu'on avait oublié de griller. Il y avait quelques lignes écrites, très difficiles à lire. Voici ce qu'elles contenaient : « Trois infortunés manquant de tout implorent votre pitié. » Le papier était attaché à un fil qu'ils retirèrent. Mademoiselle de Pons dit à sa compagne avec sensibilité : « Est-il possible que nous soyons environnées de tant de malheureux! » Elle me demanda la permission de leur jeter de l'argent, je la lui donnai. Elle l'enveloppa dans un petit paquet, fit semblant de ramasser une pierre, pendant que mademoiselle Ti-

ton le laissait tomber doucement dans le cachot. Des battements de mains furent entendus; les yeux des jeunes personnes se mouillèrent de larmes, et leur soirée se passa dans la satisfaction d'avoir adouci un moment la position d'êtres aussi souffrants.

Nous n'avons jamais pu savoir ce qu'ils étaient devenus.

Un mois s'était écoulé depuis notre départ de Chantilly. Il nous arriva un convoi, dont était madame de Pons, à qui je remis le dépôt précieux que j'avais été assez heureuse de lui conserver; je me trouvai alors seule dans ma chambre, ce qui me fut agréable. On m'avertit qu'il était question de séparer les suspects des personnes traduites au tribunal révolutionnaire et de nous mettre dans un bâtiment en face de celui que nous occupions. Ce changement nous parut si avantageux que nous pressâmes le concierge de le terminer le plus promptement possible. Il faut lui rendre justice, il se conduisit très

bien dans cette occasion, en employant son crédit auprès du terrible Fouquier-Tinville, pour que nous ne fussions pas confondues avec les accusés, et que notre translation fût faite sans délai. Je regrettai un moment la vue de ma chambre; tous les beaux édifices de Paris étaient sous mes yeux : la cathédrale, Saint-Sulpice, le Val-de-Grâce, etc. Je me rappelle que, le jour de Pâques, m'affligeant en pensant que le saint sacrifice n'était plus offert dans ces temples si respectables par leur antiquité et les prières qu'y faisaient les fidèles, je me joignis à ceux que la ferveur soutenait encore, et que je savais partager mes sentiments, et je me trouvai plus recueillie que je ne l'avais été souvent dans ce saint jour, au pied des autels.

On vint nous intimer l'ordre de quitter notre demeure et de faire transporter nos effets. Une personne suffit avec moi pour mon déménagement : un méchant grabat,

une chaise de paille et quelques poteries composaient tout mon mobilier.

Le moment de notre départ fut extrêmement douloureux pour les personnes qui restaient directement sous la puissance de l'accusateur public. Plusieurs, parmi elles, pleurèrent en nous quittant. La séparation devenait totale.

J'arrivai donc dans ma nouvelle prison, qui me parut un château, en n'y trouvant que deux guichets au lieu de six; et comme les hommes n'avaient point de communications avec les femmes, il nous fut permis de parcourir le bâtiment du haut en bas, sans gardiens. On me logea au cinquième, dans ce qu'on appelait ci-devant le chauffoir des philosophes. Les noms des écoliers, selon l'usage, étaient charbonnés sur la muraille; j'en reconnus quelques-uns. Il y avait dans cette belle chambre une cheminée qui était, à ce que je crois, la seule du corridor. Elle servit très promptement

à chauffer toutes les cafetières de mes voisines : ce qui faisait une procession continuelle fort peu agréable.

Avant ma détention, je croyais que la prison était un lieu de repos, où l'on pouvait au moins se livrer à l'étude ; il n'en est rien, au moins dans celles que j'ai habitées. A chaque instant, le concierge, les geôliers, les greffiers, les fournisseurs, etc., entraient chez nous. On nous faisait descendre au greffe pour des commissions, je ne pouvais pas lire une heure de suite sans être interrompue. Une chose que j'avais ouï dire et que j'ai bien constatée, c'est l'habitude qu'ont les prisonniers de dévaster, par le besoin qu'ils ont de mille choses. Je n'avais pas de pelle, je cassais une ardoise pour m'en servir. Je prenais un carreau pour couvercle. C'était une chose très difficile de se procurer du bois, je brûlais mes chaises. On ne pouvait pas faire descendre l'escalier à un gardien sans lui donner un assignat de cent sous.

Malgré l'admiration que m'avait causée ma nouvelle demeure, je fus forcée de regretter celle que je quittais. Nous couchions dans des plâtres tout neufs qui m'occasionnaient en m'éveillant un tel grattement dans la gorge, que j'étais obligée d'avaler du lait. Les rampes sentaient une odeur d'huile très malsaine : on avait grillé toutes les fenêtres du haut en bas, et placé des soufflets, pour empêcher de pouvoir jeter des lettres. Le coup d'œil extérieur de notre bâtiment était effrayant. Nous perdîmes, par notre translation, la promenade du jardin pour n'avoir plus que celle de la cour du Plessis, qu'on ne pouvait se décider à parcourir que par la nécessité absolue de prendre l'air. Les hommes et les femmes y venaient à des heures différentes ; on était resserré de toutes parts, et des murs avaient été élevés afin que les prisonniers ne fussent pas vus de leurs voisins, et qu'ils ne pussent leur faire aucun signe. Une petite ruelle, cependant,

qu'il avait été impossible de dérober à nos regards, nous faisait envisager quelques humains libres, ou qui croyaient l'être. Les fenêtres qui procuraient ce petit spectacle étaient très recherchées et toujours occupées. Les personnes qui s'intéressaient aux détenus venaient s'assurer de leur existence. Leur nombre augmentait chaque jour, et nous faisions de détestables recrues. J'avais très près de moi des poissardes, des demoiselles de la rue de Chartres, des galeux, et la maîtresse du bourreau, plus une ivrognesse qui se disait femme de qualité, de la famille Désarmoise, dont les manières y ressemblaient on ne saurait moins. Elle se croyait en droit, jour et nuit, de faire du train et d'arriver dans nos chambres, pour y vomir des torrents d'injures, dont ensuite elle demandait pardon. J'en étais fort touchée, mais ses visites m'étaient fort désagréables. Une autre de mes voisines, femme de la cour, était folle, et, pour mon malheur,

m'avait prise en affection. Elle se coucha un jour en travers de ma porte, et on ne put l'en faire sortir que par la force. Le genre de soins que j'étais obligée d'en prendre était aussi désagréable que fatigant, et c'était une véritable calamité; une de ses fantaisies était d'écrire à Robespierre, je suppose que ses lettres avaient le sort des nôtres, qui était de ne jamais parvenir à leur adresse. Il n'y avait que les deux lignes ajoutées aux demandes que l'on faisait pour ses besoins qui trouvaient grâce au greffe.

La fameuse gamelle dont nous avions fait l'essai à Chantilly s'établit. On nous plaça dans la classe de rhétorique, divisée par tables de douze couverts. On nous donna une cuillère de bois, sans fourchette, nous faisant entendre que c'était une arme presque dangereuse. Je n'en tins compte et m'en procurai une de buis. On nous donna aussi une gamelle de bois pour manger la soupe, que j'ai gardée par curiosité. Je n'en

ai jamais fait usage. Il semblait qu'on eût cherché avec attention tout ce qui pouvait exciter le dégoût. Les tables sans nappes n'étaient jamais lavées; comme on y répandait beaucoup de vin, c'était une odeur insoutenable; les plats étaient remplis de cheveux, et les plus sales détenus étaient chargés de nous servir. Des cochons se promenaient dans le réfectoire pendant le dîner. On y afficha un jour qu'il ne fallait nous donner que ce qui était nécessaire pour nous empêcher de mourir.

On supprima le souper en totalité. Mesdames de Courteilles, de Rochechouart, de Richelieu mangeaient avec les poissardes, et madame et mademoiselle de Pons, avec mademoiselle Dervieux, de l'Opéra, une négresse et ce qu'on appelait des sans-culottes féminins.

Les hommes mangeaient dans un autre réfectoire. Mes convives étaient fort difficiles pour la nourriture, entre autres la fille

d'un palefrenier de M. le duc de Bourbon, servante de son état. Ces espèces de gens n'étaient jamais contents. Le concierge, impatienté un jour de ce qu'ils voulaient lui jeter les plats au visage, me montra à un commissaire qui nous examinait, ainsi que d'autres personnes de ma classe, et lui dit : « Vous n'avez que faire de questionner ces dames-là, elles ne se plaignent jamais de rien. » Il aimait beaucoup mieux nous gouverner que les pauvres gens. Les gardiens du Plessis ne ressemblaient pas du tout à ceux de Chantilly, qui étaient bons, attentifs, obligeants, attachés à nous. Ceux du Plessis nous persécutaient pour avoir de l'argent, nous demandaient des services, et nous reprochaient, quand nous avions deux vêtements, de ne pas leur en donner un; ils étaient fort difficiles à vivre. Je leur servais souvent de secrétaire pour écrire à leurs parents ou faire des pétitions. Il arriva, dans ce genre-là, une assez drôle de

chose à madame de La Fayette : une femme lui demanda de lui composer une pétition; ce qu'elle fit sur-le-champ, avec le zèle et la charité dont elle était toujours animée; comme son écriture est vilaine, elle chargea une personne de la faire copier, et qui eut l'étourderie de l'envoyer à un écrivain détenu, lequel, bon patriote, fut indigné du peu de civisme qui y régnait, et la renvoya avec des mots effacés, et les notes suivantes : Cette pétition est aristocrate, on n'emploie pas de pareilles phrases; celle-ci n'est pas civique, sent sa caste; la personne ne sait pas rédiger une pétition, etc.

Nous rîmes beaucoup de la sévère critique attirée par une bonne œuvre.

Ce fut un convoi de la Force qui nous amena madame de La Fayette au Plessis. L'avant-garde était composée de madame des Réaux, âgée de quatre-vingt-quatre ans, de madame de Machaut et d'autres femmes au moins septuagénaires. On mit celles-ci,

par indulgence, dans un fiacre; les autres, selon l'usage, dans une charrette. On fut très longtemps à les loger et à nous permettre de les aborder. Enfin j'approchai de ma cousine, qui venait dans une prison dont le régime était plus doux que celui de celle qu'elle quittait. Mais toutes les filles de Paris qui y étaient rassemblées présentaient un spectacle si indécent, qu'une personne aussi pure qu'elle avait beaucoup de peine à le supporter; d'ailleurs elle couchait dans une chambre où il y avait quatre personnes qu'elle ne connaissait pas. Je trouvai moyen de lui en faire obtenir une qu'elle admira comme un palais. Elle m'a parlé plusieurs fois du plaisir très vif qu'elle avait éprouvé, en s'éveillant, de se trouver seule; l'espace était si étroit qu'on ne pouvait pas mettre une chaise entre son lit et la muraille. Il y avait, heureusement, un enfoncement qui procurait, quoique avec peine, le moyen de s'asseoir. Le voisinage de ma-

dame de La Fayette m'était agréable; ses vertus et sa bonté, que la conduite qu'elle avait été obligée d'avoir, pendant les premières années de la Révolution, n'avait pas altérées, la possibilité de lui ouvrir mon cœur sur ma famille, sur laquelle je n'avais confié à personne mes inquiétudes, me firent du bien; nous nous attendrîmes sur son sort. Elle me parut beaucoup moins au fait que moi de ce que nous avions à craindre en général et en particulier. Elle croyait, par exemple, qu'elle défendrait sa cause et celle de son mari au tribunal révolutionnaire, et qu'il n'y avait de danger à courir que pour ceux qui avaient des torts ou des légèretés à se reprocher envers la République. Il me fallut au moins quinze jours pour rectifier ses idées et la mettre en face de sa véritable position; au reste, ce qui se passait chaque jour, sous ses yeux, était plus éloquent que mes discours.

En effet, l'enlèvement des victimes de

venait de plus en plus nombreux; c'était ordinairement pendant que nous nous promenions dans la cour. Je crois voir encore passer le malheureux M. Titon, conseiller au parlement de Paris, sous les fenêtres de sa femme et de sa fille qui n'avaient pas eu la permission de lui faire leurs tristes adieux. Il était alors cinq heures du soir, et le lendemain, à midi, il n'existait plus. Il arrivait des charrettes à différentes heures, et la voiture de Fouquier-Tinville, dans lesquelles on entassait les accusés. Le cocher de cet homme était bien digne d'un tel maître; pendant que les victimes montaient en carrosse, il battait des entrechats, et son costume était celui d'un baladin. Il est presque impossible de décrire, surtout quand cela se répète plusieurs fois par jour, la terreur qu'imprimait l'ouverture de la grande porte. J'entends encore le bruit des battants frapper à mes oreilles. Les huissiers du tribunal révolutionnaire précé-

daient les voitures avec les mains remplies d'actes d'accusation. A l'instant il se faisait un silence effrayant, qui était celui de la mort. Chacun croyait que l'arrêt fatal allait lui être remis; les visages étaient consternés, les esprits et les cœurs saisis d'effroi. Les huissiers montaient dans les corridors pour appeler ceux qui devaient partir et ne laissaient qu'un quart d'heure pour s'y préparer. On se disait un éternel adieu, nous restions frappés de stupeur, n'étant sûrs de vivre que depuis dix heures du soir jusqu'à sept heures du matin. Le sommeil était léger quand on le prenait avec de pareilles inquiétudes, et interrompu très souvent par l'arrivée des convois. Celui des fameux Nantais fit un grand effet; l'usage était, pour recevoir les détenus, d'allumer des flambeaux, et le concierge, accompagné de geôliers et de gros chiens, faisait descendre des charrettes les pauvres individus, avec une dureté affreuse. Il avait une telle peur

de perdre un de ses prisonniers, qu'il répétait deux ou trois fois de suite l'appel nominal, puis on les mettait à la souricière, mot nouveau qui signifiait un dépôt. On ne calculait jamais s'il y avait de la place ou non dans notre maison : on en faisait; et nous avons été, à ce qui nous a été assuré, dix-sept cents dans les collèges réunis du Plessis et de Louis-le-Grand. On mettait vingt-cinq personnes dans la même chambre, même dans les entresols, avec des fenêtres grillées. La sévérité augmentait de plus en plus. Un jour, à trois heures après midi, j'entendis fermer mes verrous sans en savoir la raison; elle était étrange. C'était une servante qui, après la défense qui en avait été faite, avait jeté de l'eau par la fenêtre dans la cour, et on nous punissait de cette grande faute.

La défense d'avoir de la lumière dans nos chambres nous fut faite : c'était une privation extrêmement pénible. Loger en

face d'un réverbère était une faveur très recherchée. Les corridors étaient remplis de réchauds sur lesquels on faisait son souper. Celles qui avaient des cheminées rendaient le feu bien vif pour s'illuminer. On allumait une chandelle pendant une minute, puis la peur d'être en faute la faisait éteindre. Manger à tâtons était insupportable. Aller tous les jours prier le geôlier de couper mon chocolat n'était pas plus propre qu'amusant. Je me rappelle un grand canif qu'avait madame de Vassy et qui faisait nos délices. C'est une personne très aimable, de beaucoup d'esprit et d'instruction, et d'une extrême obligeance. Elle disait qu'elle aimait le changement. Elle a épousé, en sortant de prison, un Prussien qui l'a emmenée à Berlin.

Le 18 juin, il m'arriva une cruelle scène. J'étais chez madame de Pons, nous faisions une partie d'échecs; on vint me demander, je sortis. Une personne qui s'intéressait à

sa fille m'apprit qu'on avait transféré son père, de la maison de santé où il était, au Plessis, et qu'en descendant de voiture il avait reçu son acte d'accusation; qu'il sollicitait avec la plus grande vivacité la permission de voir sa fille; mais qu'on la lui refusait pour éviter la plus affreuse des entrevues. Les fenêtres du concierge donnaient précisément sur la cour où se promenait alors sa fille, on les ferma. Il se livra presque au désespoir, faisant des actes de violence, disant qu'on lui dérobait son trésor, ce qu'il avait de plus précieux dans le monde. Il s'agissait de faire quitter la cour à sa fille pour qu'elle ne se doutât de rien. Haly lui avait donné quelques soupçons en lui défendant d'avancer sous ses fenêtres, en raison de l'arrivée de nouveaux prisonniers; je cherchai un prétexte pour la faire rentrer avec une de ses amies dans notre bâtiment; et celle-ci la conduisit dans un endroit très éloigné de son malheureux père. Alors je

retournai chez madame de Pons, qui s'aperçut, au changement de mon visage, qu'il s'était passé un événement. Je ne lui dis rien et je repris la partie d'échecs, pour avoir le temps de l'y préparer. La manière dont elle était avec son mari rendait la chose moins affreuse pour elle que pour sa fille. Elle me pressa de lui dire le sujet de mon émotion. Comme M. de Pons était fort malade de la poitrine depuis longtemps, je lui répondis qu'il était à l'extrémité. Elle m'engagea à n'en pas parler à sa fille, ce que je fis. On ne vint chercher ce malheureux qu'à neuf heures du soir, pour le mener à la Conciergerie ; et il était dans le même lieu que son enfant depuis cinq heures, sans pouvoir la serrer dans ses bras, la consoler, lui faire d'éternels adieux ! Il avait employé tout ce temps-là à menacer et à chercher les moyens d'exciter la compassion et l'intérêt du concierge en lui parlant de sa jeunesse, de sa tendresse pour

elle et de l'espoir qu'il avait en mourant de croire à des jours plus heureux pour elle. Il jeta un dernier regard sur cette cour, et on l'emmena. Je passai la soirée dans un trouble et une agitation extrêmes; quoique je connusse très peu M. de Pons, l'idée qu'il n'avait pas pu, dans les angoisses de l'agonie, apercevoir sa fille et la bénir; le chagrin qu'elle allait éprouver, toutes ces choses réunies, me firent passer une nuit affreuse. La jeune personne m'a dit depuis qu'elle avait soupçonné qu'on lui cachait quelque chose de sinistre, par l'embarras qu'on lui montrait. Elle vint, le lendemain, comme à son ordinaire, chez moi, pour peigner ma plate et blanche chevelure; et j'eus beaucoup de peine à me contenir pendant ma toilette, en pensant que son père était alors au tribunal révolutionnaire ou montant à l'échafaud. Elle s'en alla promptement. Sa mère m'avait demandé la vérité, et je la lui avais dite. Elle avait envoyé

des nouvelles du jugement de son mari, et apprit qu'il était condamné, ainsi que MM. de Laval, de Rohan-Soubise, de Montbarrey et cinquante autres, à périr comme coupables d'une conspiration contre Robespierre, et à être exécutés à la Grève avec des chemises rouges, qu'on ne fait porter, dans les lois actuelles, qu'aux assassins. Il paraît que, pour rendre cette soi-disant conspiration plus célèbre, on y avait compris les plus grands noms de l'ancien régime, et ceux qui les portaient n'y avaient jamais pensé.

On s'occupa, toute la journée, d'augmenter l'inquiétude de mademoiselle de Pons, sur la maladie de son père qu'elle savait en danger et pour lequel elle craignait une fin prochaine. Elle dit dans un récit de ses prisons, dont elle a fait imprimer quelques exemplaires, que je demandai à sa mère la permission de lui apprendre la mort de son père. Elle a ignoré que

ce fut madame de Pons, au contraire, qui me sollicita très vivement de m'en charger, et que même je lui résistai longtemps. Elle finit par m'alléguer de bonnes raisons, et j'y consentis. Mademoiselle de Pons, devant qui je ne cachais plus mon émotion, devina son malheur. Elle me questionna, je ne répondis rien et je l'embrassai en la baignant de mes larmes.

Il nous survint une nouvelle calamité : des petites véroles commencèrent à se manifester; une madame des Réaux en mourut, âgée de quatre-vingt-quatre ans, et un fils unique mourut aussi sous les yeux de son père et de sa mère, auxquels on eut la barbarie de refuser d'aller dans une autre prison pleurer leur malheureux enfant. Ils savourèrent leur calice à longs traits. Mesdames de Machault, très vieilles, furent aussi attaquées de cette vilaine maladie, qui causait, comme de raison, une très grande inquiétude à toutes les personnes

qui ne l'avaient pas eue. La contagion, heureusement, se propagea peu, ce qui est extraordinaire dans une maison où il y avait tant de monde entassé. Du reste, la manière dont les malades étaient traités faisait horreur. On ne pouvait, pas même pour de l'argent, leur procurer des médicaments, ni un verre de tisane. J'ai vu périr une femme très forte, qui aurait dû guérir avec quelques soins. Il fallut deux jours de négociations pour avoir la permission de faire entrer une bassinoire dans la maison. Le chirurgien de la prison était un Polonais, nommé Markoski, qui était venu à Paris pour étudier la médecine, qu'il ignorait entièrement. J'eus besoin d'être saignée; il trouva qu'au bras c'était trop difficile. Je lui présentai le pied, et il réussit. Au surplus, je lui pardonnais sa maladresse et son ignorance en faveur de son bon cœur. Il était réellement obligeant; il nous apportait des nouvelles des personnes de notre connais-

sance, qui étaient détenues dans d'autres maisons d'arrêt. Il avait, de plus, une bienveillance particulière pour moi, parce que je lui rendais compte des malades, et que sachant quelques mots de médecine, je lui évitais la peine de faire les certificats d'infirmités, pour les personnes qui espéraient, par ce moyen, parvenir à rompre leurs chaînes ; il n'avait que la peine de signer mes compositions. Un jour que j'étais très souffrante, je me disais : « Il serait si doux de mourir dans son lit ! » C'est un cruel état de choses que celui où l'on doit se réjouir du mal qui peut donner la mort.

J'ai omis de raconter un fait bien ridicule. La veille de la fête de l'Être suprême, on fit descendre tous les détenus dans la cour, que nous trouvâmes remplie d'une énorme quantité de branches d'arbres et de feuillages. On nous prescrivit d'en faire des guirlandes, pour orner le devant de la porte. Je fis semblant d'y travailler pendant

quelques minutes, puis je me retirai chez moi; plusieurs de nos vilaines compagnes y mettaient beaucoup de zèle et voulaient planter un arbre de la liberté au milieu de la cour. Le concierge, moins absurde qu'elles, le leur défendit en disant qu'une pareille décoration ne convenait pas à une prison. Elles dansèrent dans la cour, les geôliers allèrent à cette étrange fête (c'était le jour de la Pentecôte), où Robespierre permit qu'on adorât un Dieu, pourvu qu'il n'en portât pas le nom. Un d'eux m'en fit de grands éloges (il n'était pas très mauvais) et me dit qu'il croyait que j'aurais un bon maintien en allant à la guillotine; je lui répondis avec sang-froid que je l'espérais. Un autre vantait la rapidité que le tribunal révolutionnaire mettait dans ses jugements, et il ajoutait que, pour bien faire aller les choses, il fallait abattre sept cent mille têtes Un jour que j'étais seule dans ma chambre, je vis entrer deux gendarmes; je crus que

c'était le dernier moment de ma vie. Ils me firent des questions sur mon père, sur mes frères ; et comme la conversation s'allongeait, j'espérai que la simple curiosité de voir une personne de ma caste destinée à l'échafaud les avait attirés ; ils s'en allèrent, je fus très soulagée de leur départ. Peu après, une femme, qui avait l'air de très mauvaise compagnie, vint me dire qu'elle avait ordre du concierge de venir loger dans ma chambre, et qu'elle allait, sur-le-champ, y apporter son lit. Je sentis un mouvement d'impatience, très vif, que je réprimai. Je lui dis que j'en sortirais, et qu'elle y logerait seule. Les femmes et filles pauvres avaient fait une spéculation qui me fut utile, c'était de s'emparer des petites cellules et de les céder pour de l'argent, trouvant moyen, quant à elles, de s'entasser avec d'autres personnes. J'avisai celle de la fille d'un palefrenier de M. le prince de Condé, qui me donna la sienne pour un louis en assignats ; elle se vanta

beaucoup de sa complaisance pour moi, qui, dans le fait, me fut très agréable. Je regrettai beaucoup ma cheminée, par l'agrément qu'elle procurait à mes voisines. D'ailleurs, il est incommode et dangereux, dans un espace très resserré, d'allumer des réchauds ; ce qui était absolument nécessaire. Mon nouveau gîte avait un avantage sur celui de madame de La Fayette : c'était de pouvoir y placer une chaise entre mon lit et la muraille. Je pouvais ouvrir le loquet de ma porte sans me lever, et même regarder dans la cour. La prison m'a prouvé qu'il n'y avait pas de petit talent qui ne fût précieux. La difficulté de se procurer de la lumière et du feu me donna celui très recommandable de battre le briquet. Je me cachais soigneusement de posséder ce bijou, de peur qu'on ne le plaçât comme une arme dangereuse dans l'arsenal révolutionnaire. Le concierge, ayant appris qu'on s'était servi de son nom pour me faire déménager,

vint m'affirmer que cette belle expédition n'était pas de lui et qu'il me demandait de lui dénoncer la femme qui l'avait imaginée. Je lui répondis que j'avais tant d'horreur pour les dénonciations, que je ne la lui nommerais pas; il me proposa alors de retourner dans ma belle chambre, mais je m'y refusai; la prison se remplissait tellement, que je craignis que l'on ne m'obligeât d'y recevoir quelqu'un. Il arrivait à chaque instant des convois de tous les départements. Il en vint un de quatre-vingts paysannes du Vivarais, avec des costumes singuliers. Nous les interrogeâmes pour savoir la cause de leur arrestation; elles nous firent entendre dans leur patois que c'était pour avoir été à la messe. Ce crime parut si énorme qu'on les mit dans le bâtiment du tribunal que nos plaisants appelaient la *boutique à Fouquier*. Des dames de Normandie passèrent dans le nôtre, elles sentaient le terroir; elles n'avaient pas

apporte leurs costumes, mais elles écrivaient depuis le matin jusqu'au soir des mémoires et des pétitions ; habitude dangereuse pendant la Terreur, et qui hâtait le moment de la mort.

Je reçus un billet de mon père, qui me perça le cœur. J'attendais toujours et lisais ses lettres avec une vive émotion ; il me mandait que madame Latour, qui était toute leur consolation, qui soulageait le fardeau de leur vieillesse, venait de leur être enlevée, qu'on l'avait forcée de sortir de la prison, malgré toutes les démarches qu'elle avait faites pour y rester ou y rentrer.

Elle sollicitait cette détention avec autant de vivacité qu'on en met ordinairement pour obtenir sa liberté, mais cet événement me désola. Je sentis plus que jamais le besoin que mes parents avaient de moi, et je recommençai à faire des démarches pour les aller trouver ; elles furent infructueuses. Ils avaient heureusement avec eux ma

belle-sœur (la femme de Louis, vicomte de Noailles), qu'ils chérissaient comme elle le méritait; mais la nécessité de soigner madame d'Ayen, sa mère, et madame la maréchale de Noailles, sa grand'mère, avec lesquelles elle logeait, lui rendait presque impossible d'être utile à mes parents. Ils restaient donc abandonnés à eux-mêmes, mon père âgé de quatre-vingts ans et ma mère de soixante (1). Leur déplorable position se représentait sans cesse à mon esprit. Pendant que je m'en occupais profondément, j'entendis un grand bruit dans la cour, j'y regardai et vis entrer un convoi de cent quatorze personnes arrivant de Neuilly-sur-Seine. On les avait fait passer par le camp des élèves de Robespierre, qui leur avaient fait des menaces très effrayantes. Comme ils n'avaient pas ordre de les tuer, ils se contentèrent de les accabler de menaces et

(1) On trouvera dans le journal de madame Latour tous les détails qui concernent la prison du Luxembourg.

d'injures. Le convoi était composé de beaucoup de nobles, qui s'étaient établis dans le village de Neuilly en raison des lettres de passe. (Un décret avait obligé tous les nobles qui n'étaient pas détenus à Paris de s'en éloigner de plusieurs lieues.) Ce qu'il y a d'étrange dans un pareil temps, c'est qu'il y eut des gens qui, sans être nobles et pour se faire croire tels, obéirent à ce décret qui ne les regardait nullement. On avait arrêté avec eux leurs domestiques, hommes et femmes, ainsi que des gens de toute sorte d'états ; entre autres, six religieuses de la Visitation, au nombre desquelles se trouvait madame de Croï, sœur de madame de Tourzel ; on laissa tous ces infortunés passer la journée entière à la souricière. Je sus que madame de Choiseul, la mère, madame Hippolyte de Choiseul et madame de Sérent en faisaient partie. Toute la compagnie fut fouillée avec la plus grande rigueur. Enfin, à sept heures du soir,

les logements furent distribués ; et pour la satisfaction des religieuses on les plaça au sixième étage, avec vingt-cinq personnes. Pour les rendre plus malheureuses, on les joignit à des poissardes. Tout ce qui composait le convoi souffrait excessivement de la faim. Nous donnâmes ce que nous pûmes; je me rappelle que je composai pour mesdames de Choiseul une panade qu'elles trouvèrent délicieuse. Du pain et du vin, dans le courant, c'était tout ce qu'on pouvait offrir aux arrivants. Ce détail est minutieux et est destiné à faire connaître la pénurie qui régnait dans notre prison. J'ai vu de pauvres femmes ramassées dans les environs de Paris, qui étaient couchées sur les tables du réfectoire. La grande politesse, en attendant qu'on pût se procurer des matelas, était d'en céder un des siens.

Les personnes du convoi de Neuilly, à peine logées, faillirent être envoyées collectivement à la Conciergerie, pour périr dès le

lendemain. A minuit, j'entendis des chariots, ce qui était assez commun, on dormait légèrement. Une triste curiosité, inspirée par la crainte, m'engagea à me relever pour voir ce qui se passait.

J'aperçus, à la lueur d'un grand nombre de flambeaux, beaucoup de gendarmes, d'huissiers, et, au même instant, un bruit affreux se fit entendre dans notre corridor. Des voix fortes criaient : « Que tout ce qui est du convoi de Neuilly se prépare à partir. » Je frémis de tout mon corps et sortis pour aller voir mes voisines qui, peu au fait du régime de la maison, étaient presque sans inquiétude, parce qu'on leur disait que ce n'était qu'une translation. Je ne savais si je leur dirais le sort qui les menaçait prochainement, afin qu'elles s'y préparassent, ou si je les laisserais dans l'ignorance de leur agonie. On resta longtemps dans l'incertitude; puis les geôliers vinrent dire qu'on s'était trompé. Nous avons appris

depuis que c'était par erreur qu'on était venu cette nuit-là au Plessis, mais les bourreaux ne laissèrent pas leurs voitures vides et allèrent les remplir dans une autre prison. Il fallait tous les jours un certain nombre de victimes. On variait, excepté dans la nôtre, qui en a fourni jusqu'à soixante-quatre dans une journée.

Ce qui est presque impossible à comprendre, quand on n'en a pas été témoin, c'est qu'on entendait les prisonniers jouer des instruments, et chanter en chœur des airs républicains; c'est qu'on voyait des femmes soigneuses de leur parure et même coquettes pendant qu'indépendamment de la guillotine, nous étions menacées de périr par le feu et l'eau. On nous parlait de nous fusiller comme les Lyonnais, contre une muraille construite nouvellement dans notre cour, et qu'on disait destinée à ce terrible usage. D'après ces propos, le feu de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Germain

que nous vîmes fort bien, ainsi que l'explosion de la poudrière de Grenelle, nous donnèrent beaucoup d'inquiétudes. Quant à moi, j'avoue que ces deux événements m'en causèrent fort peu; mais j'en avais une bien vive pour ce qui m'était cher. La promenade, qui était nécessaire pour exister, devenait intolérable. Un jour, pendant que j'y étais, je vis débarquer plusieurs personnes qui venaient de l'Angoumois. Il était environ six heures du soir; le nom d'une vieille dame de Boursac me rappela deux écuyers du Roi qui portaient ce même nom; et je lui en donnai des nouvelles, ce qui parut lui faire grand plaisir. Elle me dit que c'étaient ses enfants, et qu'elle en amenait deux autres avec elle. Ma première conversation fut un dernier adieu, car elle fut exécutée avec eux le lendemain. Le prétexte des conspirations commença à devenir à la mode, pour faire périr à la fois beaucoup de monde de différents états. Je me

flattais quelquefois que le grand âge de mes parents et leurs vertus les sauveraient, et que moi je périrais, car je voyais clairement par tous les refus que j'avais éprouvés qu'il fallait renoncer au bonheur de les aller joindre. Ce fut pour moi la matière d'un grand sacrifice; chaque jour en fournissait de nouveaux; il m'aurait été bien difficile de soutenir ma position avec courage si je ne m'étais pas complètement résignée à la volonté de Dieu. La charité qu'on avait de si fréquentes occasions d'exercer servait de distraction. Un jour, par exemple, je rencontrai une pauvre femme qui arrivait accablée de fatigue d'un long et pénible voyage, ayant couché, pendant la route, dans des cachots infects; le geôlier, pour la faire monter dans son logement qui était très haut, la maltraitait en paroles, et lui donnait des coups de pied pour la réveiller de l'affaissement où elle tombait sur les marches de l'escalier.

Je demandai à ce cruel citoyen de ne pas la traiter comme une bête de somme et de me la confier ; j'eus de la peine à obtenir cette grâce, et je vins à bout, avec une de mes compagnes, de la soustraire à ce barbare. Je crois que c'était madame de Richelieu.

Madame de Rochechouart, sa mère, fut un des singuliers exemples de ce fait reconnu, que le séjour des prisons a guéri plusieurs personnes sérieusement malades. Quand elle fut arrêtée à Courteille, elle crachait le sang si abondamment qu'on croyait qu'elle n'arriverait pas jusqu'à Paris. Arrivée au Plessis, sa santé s'est très bien rétablie, dans une chambre remplie de plâtres neufs, sans feu, exposée à tous les vents. Je crois que c'est le régime qu'imposait la mauvaise nourriture qui a produit cet heureux effet. On ne mangeait absolument que ce qui était nécessaire pour vivre. L'âme était si agitée que le corps

s'en ressentait. Je me souviens qu'une nuit je me sentis tellement pressée par la faim, que je me relevai pour prendre du chocolat, étonnée qu'un besoin physique pût me distraire des tristes pensées qui me tenaient éveillée. Un jour, je m'entretenais avec madame de la Fayette sur ce sujet, et je lui disais que je ne concevais pas qu'étant occupées comme nous l'étions continuellement de la mort et l'ayant sans cesse devant les yeux, nous pussions prévoir pour le lendemain ce qui devait nous conserver la vie Pendant le réfectoire, on vint nous annoncer qu'une pauvre femme s'était jetée par la seule fenêtre non grillée de toute la maison, et qu'elle était mourante dans la cour ; c'était sûrement le désespoir qui l'avait déterminée à cet acte de folie ; je courus dans l'endroit où on l'avait transportée, je la trouvai brisée, ne donnant presque plus signe de connaissance. Le concierge était hors de lui, craignant que cette aventure

ne le compromît, et ne pensait pas à secourir cette malheureuse. Je le pressai très vivement, notre chirurgien ayant fait sa visite et demeurant fort loin, de faire venir un de ceux qui étaient détenus dans le bâtiment du tribunal. Il eut beaucoup de peine à m'accorder cette grâce, et les officiers de santé se prêtèrent difficilement à venir voir la blessée, disant que c'était le chirurgien de la maison qui devait la traiter. Ils la trouvèrent sans ressource et n'essayèrent point de la soulager. J'en éprouvai une très vive impatience. Mes compagnes d'infortune partageaient mes sollicitudes pour rendre service, et je n'entre dans ces détails que pour dire que la charité était la distraction de nos peines.

J'attendais toujours avec une impatience mêlée de crainte les petits billets du Luxembourg. J'en reçus un le matin du 26 juin. Mon père me mandait (je transcris le billet) : « Votre mère a une forte

indigestion de salade, qui est son seul souper, je l'ai secourue d'abord, et j'ai eu après mes voisins, qui nous ont rendu toutes sortes de services. Nous avons un bon médecin, détenu ici; il lui a fait prendre deux grains d'émétique, qui ont eu un grand succès. Elle prend des eaux demain et va très bien. Vous en aurez des nouvelles demain.

« Nous vous embrassons et nous vous aimons, ma chère fille, très tendrement. »

Cette lecture me perça le cœur; je voyais ma mère en espèce d'apoplexie, mon père désolé, moi dans l'impuissance de leur être utile. Je fus dans une agitation extrême tout le jour et la nuit, et je trouvai que le soleil tardait à paraître. Je descendais et envoyais sans cesse au greffe. Enfin, le temps où l'on pouvait recevoir les lettres était écoulé sans que j'en eusse reçu, et comme beaucoup de nos détenues avaient leurs maris au Luxembourg, je les interrogeai pour savoir

si elles avaient de leurs nouvelles ; les unes me dirent que non, les autres me témoignèrent de l'embarras et un genre d'intérêt qui ressemblait à de la compassion. J'en fus frappée, et l'idée du malheur dont j'étais menacée vint sur-le-champ à ma pensée. J'en parlai toute la soirée à madame de la Fayette et à différentes personnes. Leur air consterné confirma mes affreux soupçons. Je leur dis avec une extrême émotion : « On « me cache aujourd'hui ce que l'on m'a- « vouera demain matin ; je devine ce que « vous voulez me taire. Ma cousine, vous « m'annoncerez des nouvelles épouvanta- « bles. »

Effectivement, elle entra dans ma chambre de très bonne heure, et je ne doutai plus de mes malheurs; je les lus sur son visage renversé. Elle ne me les apprit pas tous les deux en même temps, elle laissa un court intervalle. Il m'est impossible d'exprimer le déchirement que je sentis...

l'horreur de voir monter sur l'échafaud la vertu, la charité parfaite, l'honneur!!! Les bontés de mes parents pour moi, leur tendresse, les obligations immenses de leurs exemples, de leurs leçons, me revenaient successivement à l'esprit. J'étais étouffée par les sanglots... C'était la veille de Saint-Pierre, jeûne. Je fis une terrible pénitence, et l'observai en me nourrissant de larmes; on est tellement saisi, dans ces moments-là, qu'on ne saurait les décrire. Je ne pus pas apprendre de détails, si ce n'est qu'ils avaient été immolés comme conspirateurs. Je fus quelques jours sans descendre et un temps considérable sans aller dans la cour. Mes voisines eurent beaucoup d'attentions pour moi. Depuis cette époque, la pensée de la mort m'était toujours présente; tout en rappelait l'image et diminuait peut-être la violence de ma douleur. Une de mes premières visites fut chez une femme qui avait perdu, le même jour, son mari et son

fils unique, âgé de seize ans. On me dit que je pourrais lui être utile, et j'employai tous les moyens pour y parvenir. Je disais habituellement les prières des agonisants pour les autres et pour moi; je les ai répétées si souvent, qu'elles sont devenues pour moi une lecture indifférente. J'étais affligée de terminer ma carrière sans secours spirituels. C'était d'autant plus triste qu'il y avait deux cents ecclésiastiques dans notre maison; mais défense absolue de communiquer avec nous. Il y avait des personnes que cela désespérait. Je leur disais que, dans l'impossibilité de se confesser, il fallait faire le sacrifice de sa vie, s'exciter à la contrition parfaite, et qu'elles obtiendraient miséricorde. Je ne me tourmentais pas beaucoup, parce que j'étais entièrement résignée à la volonté de Dieu.

Trois paysannes du Berry, adossées précisément à mon lit, reçurent, en se couchant, leurs actes d'accusation. L'une avait

craché sur le manteau d'un patriote, une autre avait marché sur le bras d'une statue de la Liberté, qui était tombée. Je ne sais quel était le crime de la troisième. Elles furent toute la nuit dans un état affreux. Leurs sanglots ne me permirent pas de prendre le moindre repos. Je me levai pour les encourager et les exhorter à se soumettre aux décrets de la Providence. Elles se calmèrent un peu, montèrent au tribunal et furent acquittées. C'était pour laisser croire qu'on jugeait avec une espèce d'équité.

Les prétendues conspirations se multipliaient d'une manière bien effrayante. Depuis celle du Luxembourg, on en avait supposé une à Saint-Lazare et à Bicêtre. On nous amena en dépôt, pour vingt-quatre heures, les victimes comprises dans celle de cette dernière prison. Le convoi était escorté par quatre-vingts gendarmes armés de fusils. Il y avait beaucoup de prêtres;

ces malheureux étaient enchaînés deux ou trois ensemble, comme des bêtes féroces; la plupart avaient leur bréviaire à la main. On fit coucher tous ces individus au cachot, et on les fit partir le lendemain dans le même cortège, pour la Conciergerie. On a mis en question si on avait pris la peine de les condamner avant de les immoler. Ce que je ne peux pas m'expliquer, c'est l'espèce de curiosité barbare qui nous pressait de nous mettre aux fenêtres pour voir arriver et partir ces corbillards ambulants. Je fis la réflexion un jour, devant mes compagnes, que, dans l'ancien régime, nous aurions fait un long détour pour éviter la rencontre d'un criminel qu'on allait pendre, et qu'aujourd'hui notre vue s'attachait sur des victimes innocentes; je crois que nous devenions un peu cruelles, par le commerce habituel de ceux qui l'étaient. Le fameux Osselin, auteur de tous les décrets contre les émigrés, était du convoi de Bicêtre; il

avait caché sous son habit un poignard, dont il se donna des coups pendant la nuit qu'il passa au Plessis. On le pansa comme on put, et on le porta sur un brancard au tribunal. Il fut guillotiné le lendemain. Le spectacle de cet homme, aussi souffrant que coupable, inspirait une horreur difficile à décrire. Il était fracassé.

Le 22 juillet, le bruit se répandit dans la prison qu'il y avait des dames de Noailles condamnées; je n'en parlai pas à madame de la Fayette, et je cherchai à découvrir la vérité, ce qui me fut impossible; mais peu après je lus un journal où on disait que madame la maréchale de Noailles et madame la duchesse d'Ayen avaient été guillotinées. Il n'y était pas question de ma chère petite belle-sœur (1). La difficulté de se procurer des nouvelles du dehors était excessive. Les ministres de la Terreur trem-

(1) La vicomtesse de Noailles.

blaient pour eux-mêmes; quand je les questionnais, ils me répondaient vaguement. Je ne doutai plus de ce nouveau malheur; mais il me fallait en avoir la certitude pour l'annoncer à madame de la Fayette, que je cherchais vainement à effrayer, et qui se rassurait toujours. Enfin, je payai un geôlier pour avoir la douloureuse confirmation de ce que je craignais.

Tout le temps que je le cachai à ma cousine fut pour moi un supplice, et mon âme était accablée. J'aimais la vicomtesse de Noailles comme ma fille et comme mon amie. Elle réunissait tout ce qu'il est possible de vertus et d'agréments. C'était une des personnes de ma famille pour laquelle j'avais le plus de goût et de confiance.

De se voir enlever cinq personnes de sa famille dans un espace aussi court, paraissait presque incompréhensible. Comment apprendre à madame de la Fayette qu'elle n'avait plus ni mère, ni grand'mère, ni

sœur!!!... Enfin, il arriva un moment où elle fut frappée de l'embarras de ceux qu'elle interrogeait. Elle me questionna; ma réponse fut des torrents de larmes. . .

Quel douloureux service à lui rendre en reconnaissance des siens, dans la même circonstance! Elle croyait au supplice de ses ascendants, mais elle fut très longtemps à se persuader celui de son ange de sœur qu'elle adorait. Je partageais tous ses regrets, nos cœurs s'entendaient. Son état était affreux et renouvelait mes angoisses encore vives. Nous nous entretenions souvent des vertus de nos respectables parents, et nous étions réveillées de notre abattement par des malheurs plus récents que les nôtres, qui nous obligeaient d'aller soigner celles qui les éprouvaient. L'occupation indispensable du ménage est une véritable distraction, mais très pénible quand le cœur est déchiré.

On nous menaçait d'une visite domici-

liaire; le concierge, assez obligeant pour moi, me conseilla de placer mes livres de piété de manière qu'il ne pût pas les apercevoir. Je les cachai avec beaucoup de soin, ainsi que mes assignats, dont il est resté quelques-uns dans les poutres de nos cellules. Cette visite ne fut point faite. Une nuit (je ne me souviens pas de l'époque), j'entendis un grand bruit de chevaux, la grande porte s'ouvrait à chaque instant, il entrait et sortait des cavaliers. A la pointe du jour, je trouvai la cour toute remplie de gendarmes. Ils s'en allèrent sans agir, et je n'ai jamais su pourquoi ils étaient venus.

J'avais une affaire à traiter avec Haly (1); nous parlâmes ensuite des événements. Il me laissa entendre que toutes les personnes de notre classe seraient immolées très prochainement. Je compris que j'avais peu de temps à vivre, et mis sa conversation à

(1) Nom du concierge.

profit. Je redoublai de vigilance sur moi-même; je demandai à Dieu de soutenir mon courage; ce qu'il voulut bien m'accorder.

Il ne fallait pas accabler ses compagnes du poids de sa douleur et de ses craintes. Il y en avait qui se faisaient illusion, comme certains malades dans les épidémies, quoiqu'ils en soient tous atteints et qui disent : Celui qui vient de mourir avait une hémorragie, je n'en ai pas; l'autre se plaignait d'un point de côté, je n'en ai point ressenti. De même les détenus répétaient : Ceux qui périssent étaient en correspondance avec les émigrés, ils étaient aristocrates, on leur a trouvé de l'argent, etc. Ils voulaient se persuader qu'ils n'étaient pas dans la catégorie de ceux qui étaient condamnés journellement. Je ne voyais pas comme eux; il me paraissait impossible, si la Terreur continuait, qu'il échappât aucun individu de notre caste. Je sentais que j'allais subir le

même sort que les auteurs de mes jours; je cherchais à imiter leur résignation et à rendre hommage à leur mémoire, par une fin qui en fût digne. Je pensais que ce terrible fauteuil (1) avait été honoré par les personnes vertueuses qui l'avaient occupé. Tous les soirs, en me couchant, je disais mon *In manus;* j'arrangeais mon très petit mobilier, pour le distribuer à mes compagnes. Je m'excitais habituellement au pardon des injures. Mes parents, qui avaient été admirables en ce genre, me servaient de modèles. Qu'il est beau, chrétien, et vraiment digne d'envie, de n'avoir aucune aigreur contre ceux qui, après nous avoir rassasiés d'opprobres, nous conduisent au tombeau d'une manière si atroce! Ce n'est qu'en suivant la morale de l'Évangile, dans toute sa perfection, qu'on peut pratiquer une charité aussi parfaite.

(1) On interrogeait les victimes, au tribunal révolutionnaire, sur un fauteuil d'où elles partaient pour l'échafaud.

Il me restait un sacrifice à faire, qui était le plus douloureux, c'était celui de ne jamais revoir mon fils; je ne peux pas exprimer ce que je sentis alors et quel effort il me fallut faire pour y parvenir. J'avais la confiance que Dieu me ferait miséricorde, et j'étais dans un état aussi paisible qu'une aussi cruelle position peut le permettre. Voici la résolution que j'avais prise pour le moment où je paraîtrais au tribunal : ne rien répondre aux questions de ces juges iniques, et, après avoir entendu lire mon arrêt, j'aurais dit : Vous condamnez une innocente; en qualité de chrétienne, je vous pardonne; mais le Dieu des vengeances vous jugera.

J'étais affligée de penser que je ne mourrais pas pour la religion. Ah ! la belle pensée, en voyant approcher sa dernière heure, que celle d'être sûre de posséder une couronne de gloire, et d'habiter cette région dont saint Augustin dit que : La Vérité est

le Roi, la Charité la Loi, et la Durée l'Éternité ! L'idée que je ne périssais que pour la tache ineffaçable d'aristocrate me déplaisait infiniment.

Le 8 thermidor, 27 juillet 1794, nous aperçûmes vers le soir un redoublement de terreur : on ne laissait pas aller les prisonniers dans la cour, les guichets étaient fermés ; dans une autre position que la nôtre, on eût été pris d'inquiétude ; mais quand on attend chaque jour le dernier supplice, la crainte d'autre chose n'existe plus. Il me restait cependant celle d'être tuée en détail, comme au 2 septembre, par des piques, des baïonnettes, ou de semblables armes infernales. Je dormis comme à mon ordinaire, et le lendemain, 9 thermidor, le canon se fit entendre. Le concierge et les geôliers étaient dans la plus grande agitation, les yeux hagards, le visage renversé. Nous ne savions rien de tout ce qui se passait, mais nous présumions des choses affreuses. Le

soir, les figures prirent un caractère plus humain, et le bruit de la mort de Robespierre se répandit.

Le lendemain 10, les habitants des maisons voisines du Plessis firent de leurs fenêtres des signes de satisfaction. Nos gouverneurs parurent plus sereins. Nous entendîmes dans la cour des cris de joie et des battements de mains ; c'était un nommé Lafond, qui était au secret depuis cinq mois, dont nous ignorions l'existence, et qui avait sa liberté. Ce fut pour nous l'aurore de jours moins affreux. Nous crûmes, pour la première fois, qu'on pouvait sortir de notre tombeau. Le 11, la femme de chambre de madame Rovère eut aussi sa liberté. Au moment où la personne détenue approchait du guichet, on criait : Liberté ! ce qui l'annonçait à toute la prison ; et ce mot retentissait à nos oreilles d'une manière fort agréable. Je ne savais que penser de ce qui se passait

dehors. Nous apprîmes que les fameux terroristes étaient toujours à la tête de la Convention, que le terrible Collot d'Herbois, qui nous avait fait incarcérer, était du nombre, ce qui me faisait croire que notre caste resterait toujours en prison. L'idée de la mort ne s'éloignait pas de mon esprit ni de celui de mes compagnes. Madame de Pons voulut absolument quitter le Plessis ; elle obtint d'aller dans une maison de santé. (Les maisons de santé étaient des prisons où on était mieux nourri et mieux logé.) On me proposa de faire la même demande, je m'y refusai pour deux raisons : la première, parce que je ne voulais pas contrarier les vues de la Providence, qui m'avait mise au Plessis, et la seconde, qu'il en coûtait excessivement cher dans les maisons de santé.

On commença à permettre aux hommes de se promener dans la cour, avec les femmes; pour moi, j'en fus désolée. Il est aisé en effet de se représenter le désagré-

ment du mélange de hussards, d'espions, de femmes et de filles des rues. Je conseillai à de bonnes religieuses de n'y point paraître. Quel vilain spectacle pour les personnes honnêtes et en particulier pour une sainte Carmélite ! Je prêtais ma chambre à ces bonnes filles pour faire librement leurs prières ; il y en avait une qui me disait qu'elle ne pouvait supporter les propos que tenaient les poissardes qui logaient avec elle ; je lui dis que sa seule ressource était de se boucher les oreilles, parce qu'elles ne changeraient pas leur langage. Il y en eut une qui fut prise d'un accès de rage parce qu'on ne la faisait pas sortir. Une de ses compagnes vint me chercher pour l'apaiser ; j'y allai et pris le parti de la traiter comme une personne malade. Je l'engageai à prendre de la boisson, je la consolai par l'espoir de sa liberté. Et après un certain temps elle se calma. Elle faisait horreur à voir.

Le nombre des personnes mises en liberté

augmentant chaque jour, commença à nous donner l'espoir de franchir enfin notre barrière, que jusque-là nous ne comptions rompre que pour aller à l'échafaud. Les femmes du peuple eurent les premières faveurs, et il se passa plus de six semaines avant qu'on osât parler pour un noble. J'éprouvai une véritable satisfaction en voyant sortir M. Legendre, régisseur de Mouchy. Chaque fois que je l'apercevais, je me disais : « Voilà une victime de notre famille », et j'en avais le cœur serré.

Notre clôture était si exacte que la rencontre, dans mon corridor, de deux figures d'hommes (les hommes n'entraient jamais dans le bâtiment des femmes) me causa de l'étonnement. Ils paraissaient curieux et faisaient des questions. Je m'informai de ces nouveaux personnages ; on me dit qu'ils étaient attachés aux membres du Comité de sûreté générale et qu'ils y avaient du crédit. L'un d'eux me demanda si j'étais

noble ; je lui répondis que oui. Une de mes compagnes me blâma de cet aveu comme une imprudence; je lui dis que je ne savais pas taire la vérité, et que d'ailleurs cela serait très inutile. Ces hommes revinrent les jours suivants, ils montrèrent le désir d'obtenir la confiance des détenus, pour se mêler de leurs affaires. La classe de ceux qui sortaient devenait plus relevée. Il y avait parmi eux des prêtres, des militaires, des propriétaires. Nous fîmes, pour les remplacer, de très mauvaises recrues, c'étaient des terroristes et une légion d'espions. Les juges du Tribunal révolutionnaire venaient encore au greffe de notre prison interroger les prisonniers accusés, lesquels avaient la permission d'y aller conférer avec leurs défenseurs officieux ; pour nous, n'étant que suspects, nous n'y avions pas d'affaires, mais nous en supposions, pour savoir des nouvelles de tout ce qui nous était cher. La première personne qui vint m'y voir fut

madame Dubois de la Motte ; et la seule qui ait pu et voulu me faire passer une lettre, dans le moment le plus dangereux, est la vicomtesse de Durfort : elle me fit offrir ses services et de l'argent; je n'oublierai jamais ce très bon procédé. Madame de Grimaldy, sœur de sa mère, qui était avec nous le jour qu'elle partit pour le tribunal, aperçut mademoiselle de Pons, lorsqu'elle montait dans la voiture de Fouquier ; elle lui serra la main en lui faisant ses adieux et lui dit : « Je suis contente, je verrai bientôt la fin de mes maux. »

M. Noël me fit demander au greffe, je fus très aise de pouvoir lui témoigner ma reconnaissance des marques d'attachement qu'il avait données à mes parents. Il me proposa de faire des démarches pour obtenir ma liberté. Je m'y refusai en lui objectant que j'avais lu, dans un journal, une dénonciation contre Lecointre, de Versailles, faite à la Convention, pour avoir fait sortir

madame d'Adhémar, de la Bourbe (le couvent de Port-Royal, rue de la Bourbe, était devenu prison, sous le nom fort bien choisi de Port-Libre), ce qui me ferait craindre de compromettre les personnes qui voudraient bien s'intéresser à moi et à notre caste en général, et que j'étais décidée à prendre patience encore quelque temps. Le convoi de Neuilly fut mis tout entier en liberté, aux acclamations des détenus ; les nobles ne furent point exclus de cette mesure, ce qui me fit croire, pour la première fois, que je ne resterais pas éternellement au Plessis, et me fit écrire à M. Noël qu'il pouvait penser à moi. Il m'avait donné des nouvelles de ma famille, excepté de mon fils, dont j'ignorais l'existence; les enfants de mon infortunée belle-sœur vinrent me voir (1). Il y avait des témoins, je ne pus pas proférer une seule parole, tant mon

(1) Alexis et Alfred de Noailles, fils de la vicomtesse de Noailles.

émotion était forte. Je les embrassai, puis je me retirai dans ma chambre, toute remplie des sentiments déchirants que leur présence m'avait inspirés.

Une grande agitation commençait à régner parmi tous les détenus. Quand on n'a point d'espoir, la résignation est le seul parti à prendre ; mais nous avions perdu l'idée de notre prochaine mort et conçu celle d'abréger notre captivité.

Un jour que j'étais dans mon ancienne chambre à feu, qui était devenue vacante, et dont la seconde prise de possession avait été un vrai plaisir pour moi, je vis entrer un homme du dehors, qui s'appelait Fortin ; il me dit qu'il était homme de loi, souvent employé par M. Legendre, député de Paris, membre du Comité de sûreté générale, et qu'il pouvait me rendre service. Il me fit beaucoup de questions, il m'inspira assez de confiance, il vint chez moi plusieurs jours de suite et me demanda

des papiers ; je lui fournis la preuve que je n'avais jamais émigré, que je n'étais pas sortie des départements de Paris et de l'Oise, dont j'avais des certificats de civisme et de résidence, que je n'étais détenue qu'en qualité de noble, et qu'il n'y avait pas eu la moindre dénonciation contre moi ; je me mis ensuite en correspondance avec lui.

Les lettres circulaient plus facilement, et on en faisait passer par les prisonniers qui sortaient journellement. Je chargeai la gouvernante des enfants de madame de Chauvelin de porter de mes nouvelles à ma belle-mère. Nous avions appris que l'on envoyait des députés dans les prisons, pour mettre les détenus en liberté, et que Bourdon, de l'Oise, et Legendre étaient chargés de la nôtre.

Le 16 octobre 1794, la grande porte s'ouvrit, et on vit entrer leur carrosse, ce qui nous parut un spectacle nouveau et

agréable, puisque auparavant, quand une voiture entrait dans la cour, elle n'en sortait que chargée de victimes. Les députés montèrent au greffe, où furent appelés les détenus de la classe populaire. Ils en firent mettre sur-le-champ quatre-vingts en liberté. Les ci-devant ignoraient encore s'ils seraient bientôt du nombre des élus. Les députés ajournèrent leur seconde séance au 18 octobre ; je sentais que ce serait probablement le jour que nous subirions nos interrogatoires, et je le redoutais en raison de mon amour pour la vérité. Je craignais de la trahir, ou, si je la disais sans déguisement, de rester encore plusieurs années captive. Pendant que je roulais ces pensées dans mon esprit, qui était fort troublé (c'était le fameux 18 octobre), on m'envoya dire de me rendre au greffe. Nous entrâmes dans la chambre où étaient les députés, et au même moment ils nous dirent d'un ton sévère : « Que les ci-devant sortent ;

il n'est pas convenable qu'ils soient interrogés avant les braves sans-culottes. » Nous nous retirâmes, et attendîmes près de trois heures, presque toujours debout. Je m'entretenais pendant ce temps-là avec madame de la Fayette. Enfin mon tour arriva ; Bourdon me demanda mes noms ; je les lui dis. Il fit un saut sur sa chaise, en s'écriant : « Ce sont des noms affreux ; nous « ne pouvons pas mettre cette femme « en liberté ; il faudra parler de son affaire « au Comité de sûreté générale. »

J'implorais intérieurement le secours du Ciel pour conserver la modération nécessaire en pareil cas, et ne pas trahir la vérité.

Bourdon me fit quelques questions insignifiantes sur mon domicile, le temps de ma détention, etc. Legendre, que Fortin et M. Noël avaient bien disposé pour moi, prit un air assez humain et représenta à son collègue que « mes papiers étaient bons,

qu'on lui avait dit du bien de moi, qu'il savait que j'avais été dame de charité de Saint-Sulpice. » (J'éprouvai une véritable satisfaction d'avoir des obligations aux pauvres.) Fortin me demanda « ce que j'avais fait pour la Révolution ». Je lui dis : « Dans tous les temps de ma vie, j'ai fait tout le bien que j'ai pu, et j'ai donné de l'argent à de pauvres volontaires des terres de mon père, qui partaient pour l'armée. » Une détenue qui était présente à mon interrogatoire eut le bon procédé de faire mon panégyrique, que le concierge approuva et augmenta en louant ma soumission au régime de la maison.

J'étais appuyée familièrement sur la table, où étaient toutes les paperasses de mes juges. J'ai appris depuis qu'ils m'avaient trouvé l'air hautain. Ils ne prononçaient rien sur mon sort, je finis par leur dire que les malheurs sans exemple que j'avais éprouvés me donnaient de grands droits

à leur justice. Legendre eut l'air ébranlé, mais je sortis un moment après, croyant mon affaire perdue. Il traita indignement madame de la Fayette. Il lui dit « qu'il avait à se plaindre d'elle, qu'il détestait son mari, elle et son nom ». Elle lui répondit, avec autant de courage que de noblesse, « qu'elle défendrait toujours son mari, et qu'un nom n'était pas un tort ».

Bourdon lui fit plusieurs questions auxquelles elle répliqua avec beaucoup de fermeté. Legendre termina ce joli dialogue en lui disant qu'elle était une insolente. Ils décidèrent la liberté de la plupart de nos compagnes. Je m'en allai, persuadée que j'allais être écrouée de nouveau. Mais une de mes voisines m'assura que j'étais sur la liste des personnes qui seraient mises en liberté. J'éprouvai à cette occasion, de la part de mes compagnes, de grandes marques d'intérêt sur l'incertitude de mon sort; je remontai dans ma chambre, résignée à

reprendre mes chaînes ; je fis mon sacrifice, ainsi que madame de la Fayette. Ils sont bien moins pénibles quand on a éprouvé des malheurs et qu'on n'a pas l'espoir de se rapprocher de ce qu'on aime.

J'ai remarqué qu'il était désirable, quand on est au moment de perdre son existence, de n'être pas environné de ceux qui y mettent un grand prix. Ce qu'on souffre à la fois pour les autres et pour soi est un poids trop lourd à porter.

Le 19 octobre 1794, à dix heures du matin, pendant que j'étais occupée de mon ménage, j'entendis ouvrir brusquement ma porte. Peu de temps auparavant, j'aurais cru que c'était l'annonce de ma mort, et je n'attribuais pas encore cet empressement à une bonne nouvelle; mais une personne dont je ne me rappelle pas le nom me dit avec satisfaction : « Vous avez votre liberté. » Mon cœur, si fermé aux émotions agréables, ne se livra pas encore à cette

idée. Le concierge entra, confirma la nouvelle et m'apporta mon *acte de liberté*. Je fis alors des réflexions douloureuses sur le triste usage que j'en allais faire. Dépourvue de toute consolation, éloignée de mon fils, de mes parents, de madame de Chimay, seule amie que le Ciel m'eût laissée, sans asile et manquant presque du nécessaire, irritée des félicitations que me faisaient les geôliers et les gendarmes, lesquels naguère me menaçaient de la guillotine, j'avais grand'peur que, selon leur usage, ils ne les manifestassent par des embrassades, mais je fus assez heureuse pour les éviter. Dans ce désordre de pensées et de sentiments divers, le souvenir de mon cher fils et la pensée de l'utilité dont je pourrais lui être relevèrent mon courage, que cette crise avait un peu abattu. Il fallut arranger mon petit déménagement, qui ne fut pas long. Tous mes effets tinrent dans deux paquets. Je fis mes adieux à madame de la Fayette,

qui était destinée à rester en prison, ainsi que plusieurs autres personnes. Je fus très reconnaissante, étant dans une position aussi cruelle, de la joie qu'elles me témoignèrent de voir rompre mes chaînes. Je pris une commissionnaire au guichet, avec laquelle je partageai mon bagage. Nous arrivâmes chez ma belle-mère, qui demeurait alors rue de Bellechasse. Elle me reçut avec bonté et attendrissement. Je la trouvai avec ma nièce; elles ne m'attendaient pas, non plus que M. Noël, qui avait sollicité ma liberté avec le zèle et l'attachement qu'il a pour moi; il vint me voir et m'assura que madame Drulh, ancienne gouvernante de madame de Mailly, voudrait bien me loger chez elle. J'acceptai son offre obligeante pour quelques jours, avec la crainte toutefois de la compromettre, à cause de l'horreur qu'on avait encore pour notre caste; je retrouvai ma bonne, Royale, qui fut très émue en me voyant; elle m'avait sauvé tout

ce qu'elle avait pu. Je lui demandai des vêtements de deuil, n'ayant pas porté celui de mes parents pendant ma détention. Madame Latour vint chez moi. Notre entrevue se passa avec des torrents de larmes. On ne peut imaginer ce que c'était pour moi de retrouver la dernière personne qui avait soigné mes parents, qui leur avait témoigné un attachement admirable; cela me remit au moment où je les avais perdus. Elle me trouva d'un changement affreux. J'avais l'air de sortir du tombeau, vieillie de dix ans. Quelques domestiques de la maison vinrent aussi me voir. Le nombre de ceux qui nous avaient été fidèles était bien restreint, la Révolution en ayant rendu une partie patriotes, et même quelques-uns terroristes.

Ce fut un grand plaisir pour moi de retrouver mes anciennes connaissances; entre autres, madame de Tourzel, qui avait éprouvé plus d'horreurs qu'aucune autre

personne; elle avait fait le terrible voyage de Varennes, avait été jugée au tribunal de sang, du 2 septembre, et mise six fois en prison. Je pouvais à peine en croire mes yeux en l'embrassant. Elle a donné, dans les différentes occasions où elle s'est trouvée, des marques de courage au-dessus de toute louange. Un détail pitoyable après les grands événements dont nous avions été acteurs et témoins, c'est le prix que nous attachions aux choses les plus nécessaires à la vie, après en avoir été si longtemps privées. Ce fut un plaisir très vif pour moi de pouvoir me servir d'un couteau, d'un couvert propre, de ciseaux, de voir une glace, etc. Mais la véritable jouissance fut de n'être plus assujettie à des âmes vénales ou viles. J'ai cependant une portion de reconnaissance pour Haly, concierge, et pour Tavernier, greffier, de m'avoir conservé et rendu cette pendule de laquelle j'ai parlé précédemment, et qui m'est si chère.

La délivrance de mes maux passés était bien douce pour moi; mais un crêpe s'étendait sur tous les objets que j'apercevais. J'éprouvais un dégoût pour toutes choses, semblable à celui qu'on a pour les médicaments. Accoutumée à être entourée de sentiments, l'idée de mon isolement m'accablait. Il semblait, quoique plus éloignée de l'époque de mes malheurs, que la liberté donnât plus d'essor à mes sensations, et la pensée m'en devenait chaque jour plus douloureuse. Celle de la mort les émousse nécessairement, puisqu'elle laisse croire qu'on est au moment de retrouver ce qu'on a perdu et de n'avoir plus la faculté de regretter. Je la retrouvais avec une grande force et je ne pouvais plus épancher mon cœur dans le sein de mes amies. Je ne fus assurée de l'existence de mon fils que longtemps après ma sortie de prison. J'avais formé le projet de me retirer dans un village, avec une seule servante, pour y pleurer

ce qui m'était cher. La consolation de rendre aux précieuses cendres de mes parents les devoirs pratiqués dans tous les siècles et dans toutes les religions m'a été refusée. Leurs cendres sont mêlées avec celles des criminels, dans le cimetière de Picpus, dont le terrain a été acheté par madame la princesse de Hohenzollern, sœur du prince de Salm-Kirbourg. Mais, au grand jour de la manifestation des consciences, Dieu saura bien distinguer ses élus, et les montrer resplendissants de gloire aux nations assemblées.

J'ai été une des premières, depuis le rétablissement de l'Église, à faire prier pour mes parents. On célébra un service pour eux aux Missions étrangères. C'est nous qui avons besoin de leur protection. J'espère que leur bénédiction céleste se répandra sur leurs enfants et petits-enfants, jusqu'à leur dernière génération.

La position pénible de ma belle-mère, qui,

sans avoir été en prison, était en arrestation chez elle, avec une douzaine de gardiens qui ne l'avaient quittée que faute de payement, me détermina à me dévouer à la soigner; mais je ne le pus pas, la loi sur l'exil des nobles n'étant pas abrogée. Nous n'avions que deux décadis pour faire nos affaires et nous éloigner ensuite de Paris de quelques lieues. Il fallut s'occuper de chercher un gîte : madame de la Rochefoucauld-Doudeauville, ma parente, me fit proposer de venir à la campagne chez elle, et me dit que je pouvais disposer de tout ce qui était en son pouvoir. Sa bonne volonté pour moi lui faisait même offrir ce qu'elle n'avait pas, puisqu'une petite maison qu'elle occupait dans le village de Wisson, près Longjumeau, contenait à peine sa famille. J'allai la voir et me décidai à louer un logement près d'elle et de mesdames de la Suze et de la Roche-Aymon. Je ne fus pas dans le cas de l'habiter, ayant obtenu une prolon-

gation pour rester à Paris, et pendant ce temps-là la loi fut rapportée.

Après six semaines de séjour chez la bonne madame Drulh, je trouvai une chambre vacante dans la maison de ma belle-mère et que je pris sur-le-champ. Elle était excessivement froide, et l'hiver de 1794 à 1795 fut très rude à supporter. Je n'avais personne pour me servir. Je rentrais pour me coucher sans trouver de feu, et quelquefois après avoir fait de grandes courses. Je regrettais le beau soleil des rues, j'étais obligée de composer mon déjeuner et mon souper. Pour entendre la messe, il fallait sortir avant le jour et se rendre dans des cachettes où de pieux artisans voulaient bien me recevoir. Rien de plus édifiant que leur courage pour procurer aux fidèles, pendant toute la Terreur, les moyens de pratiquer leur religion. Je m'habillais comme une espèce de servante, ce qui m'ôtait la faculté de porter aucun des vête-

ments chauds que le luxe nous fournit; cette mascarade était nécessaire, pour ne pas faire connaître les endroits où l'on célébrait les saints mystères.

Le jour de Noël 1794, où le thermomètre de Réaumur descendit à dix-huit degrés, j'entendis, rue Montorgueil, près celle Montmartre, tout l'office, sermon, vêpres et salut. Je me trouvais sur le pont Neuf, à six heures du soir. Le vent du nord piquait le visage comme avec des lancettes. J'avais pris l'habitude, en sortant de prison, d'aller seule dans les rues, je conserve cette habitude et la trouve très commode. Je ne m'enrhumai pas une seule fois pendant cette rigoureuse saison. Je retrouvais de temps à autre mon ancienne société, toujours avec émotion. La conversation roulait babituellement sur le régime des prisons, et sur les vexations que l'on y avait souffertes.. Presque tous les gens connus y avaient été, ou au moins en arrestation

chez eux, ce qui ne s'accordait que par grande faveur aux infirmes et aux sexagénaires. On trouvait parmi les horreurs certaines variétés, mais, comparaison faite, la Conciergerie et le Plessis étaient les plus cruelles prisons, en raison du régime et de la quantité prodigieuse de victimes qui en étaient enlevées à chaque moment.

Madame de Doudeauville, par une suite de son amabilité pour moi, me décida à passer quelques jours à la campagne, chez elle. Ses vertus, l'édification de sa maison, les sincères regrets que lui causait la mort de mes parents et son obligeance pour moi, me ranimèrent un peu, usée que j'étais par la douleur. J'avais perdu presque entièrement la mémoire et l'usage d'écrire, même les lettres les plus simples. La négligence du style de ce journal et sa platitude prouveront du reste ce que j'avance.

Je reçus enfin des nouvelles de mon fils qui achevèrent de me rendre la vie.

La fin de l'hiver fut affreuse à passer, autant par la disette que par le froid. On ne pouvait pas se procurer de bois, de chandelle et surtout de pain. On nous en envoyait de trente ou quarante lieues. J'en portais dans ma poche quand je dînais dehors, même chez madame la duchesse d'Orléans, qui logeait rue de Charonne, près la barrière, au faubourg Saint-Antoine. Elle se vantait d'avoir une fermière qui lui envoyait un pain de quatre livres par semaine. Elle faisait une chère affreuse, ses plats étaient ce que l'on appelle vulgairement des culs-noirs. Un nain lui servait de contrôleur et de valet de chambre. Elle supportait très noblement sa misère, et en faisait des plaisanteries. Je me rappelle que j'ai entendu dire à la Reine, femme de Louis XVI, pendant qu'elle était encore aux Tuileries, qu'elle connaissait une personne encore plus malheureuse qu'elle : c'était madame la duchesse d'Orléans. Elle avait

hérité de cent vingt millions de M. le duc de Penthièvre, et la nation, qui s'en était emparée, ne lui donnait pas de quoi subsister.

La Révolution nous a appris à connaître la misère, en nous la faisant éprouver par nous-mêmes. Deux fermiers de la terre de Mouchy, dont je cite les noms avec reconnaissance : Duraincy et Isoré, m'envoyèrent de la farine. Je crois qu'une cassette toute remplie d'or ne m'eût pas fait autant de plaisir. On ne parlait, en société, que de ce qu'on avait eu à manger dans la journée. Les domestiques allaient à la queue, depuis trois heures du matin, pour avoir des provisions. Les femmes et les filles y passaient presque vingt-quatre heures. On y était quelquefois tout un jour pour obtenir un morceau de pain, ou deux onces, composé avec du chènevis, des pois verts et toute sorte de mauvais ingrédients. Quand j'avais à discrétion de cette malsaine nourriture,

je la partageais avec ce qui m'entourait. C'était le *maximum* qui avait réduit Paris à cette détresse.

Bientôt je me trouvai dans un nouvel embarras, ayant été renvoyée de mon logement, qu'on avait loué. Madame de Tourzel m'en offrit un de la part de madame de Charost, que j'acceptai, il était très haut. Je mangeais chez ma belle-mère, ce qui faisait que j'étais, le soir, excédée de la quantité d'escaliers que j'avais montés, étant très affaiblie par tout ce que j'avais souffert. L'agréable société de cette maison me dédommageait amplement de la fatigue que j'éprouvais. Ma belle-mère fut obligée de quitter celle qu'elle habitait ; madame de Beuvron lui prêta la sienne. Nous avions de très beaux logements, mais notre nourriture était affreuse. Nous vivions, ma belle-mère et moi, pour trois francs (en assignats) par jour, de chez un traiteur (l'incertitude de l'avenir m'engageant à ménager le peu

de ressources qui me restaient). La quantité et la qualité étaient également insuffisantes. Rien de plus dégoûtant que les mets qu'on nous servait; j'y étais accoutumée depuis longtemps, mais j'en souffrais pour ma belle-mère, qui ne s'en est jamais plainte. Elle supportait l'horreur de sa position avec une résignation et une patience admirables; pas la moindre jactance, le Ciel l'a soutenue jusqu'à la fin de sa très pénible carrière. Il se présenta une occasion très précieuse pour moi : madame de Beuvron alla occuper sa maison, et plusieurs logements vaquèrent dans celle de madame de la Rochefoucauld; nous vînmes les habiter le 1er octobre 1795. Cet établissement était on ne saurait plus agréable pour moi; j'y suis toujours restée depuis cette époque, et il ne m'a rien laissé à désirer. Le voisinage de mon fils et de ma belle-fille y a ajouté un nouveau prix, et ma vie ne fournissant plus que des détails très communs, je finis ce

récit ennuyeux en faisant des excuses au lecteur.

Paris, ce 11 février 1804.

Signé : NOAILLES DE DURFORT-DURAS.

En relisant mon journal, j'y trouve beaucoup de rabâchages, nommément dans les notes, où je rappelle plusieurs fois madame Latour.

Lorsque mon respectable père partit de la prison du Luxembourg pour être transféré à la Conciergerie, il dit aux détenus qui l'accompagnèrent jusqu'à la porte, avec les signes de la douleur la plus profonde : « A seize ans, j'ai monté à la tranchée pour mon Roi, et à quatre-vingts, je monte à l'échafaud pour mon Dieu. »

Le *Messager du Soir,* quoique rédigé

dans l'esprit de la Terreur, inséra, le 20 mai 1795 (an III de la République), l'article suivant :

« Lorsque le vénérable maréchal de Noailles-Mouchy, qui fut toute sa vie le père des malheureux, fut traîné à la boucherie, avec sa bienfaisante épouse, un misérable lui cria : « Les sans-culottes « mangeront ton bien et boiront ton vin. » Il répondit avec cette sérénité qu'une conscience pure laisse à l'honnête homme, pour prix de ses vertus : « Dieu veuille que vous « ayez du pain dans un an, et que vous ne « soyez pas réduits à vous manger les uns « les autres. »

Différentes pièces concernant M. et madame de Mouchy, et leur belle-fille, Louise Noailles, condamnés et exécutés le 4 thermidor, 22 juillet 1794.

La pièce suivante m'a été remise d'office, par Robert Lindet, quand j'allai au tribunal séant à l'abbaye Saint-Germain, réclamer les testaments de mon père et de ma mère, qui me furent remis :

Convention nationale.

« Comité de sûreté générale de la Convention nationale. Du cinquième jour de la troisième décade du premier mois de la République française, une et indivisible.

« Le Comité autorise le citoyen Braut à se transporter à Mouchy, près Beauvais, pour mettre en arrestation le citoyen Noailles-Mouchy, dont le fils est émigré; le ci-devant prince de Poix; la femme dudit

Mouchy et même les personnes qui se trouveront comme suspectes; les conduire dans la maison d'arrêt de la Grande-Force; faire toutes les recherches et perquisitions nécessaires des papiers; apposer les scellés; apporter ceux qui se trouveront suspects. Après que les scellés seront mis, le citoyen Braut pourra, en vertu du présent pouvoir, faire arrêter le citoyen Mouchy, partout où il se trouvera, ainsi que sa femme et autres personnes suspectes. Il pourra, en outre, demander assistance aux autorités constituées et à la force armée.

« *Signé :* VADIER, PANIS, LAVICOMTERIE, JAGOT, DAVID et DUBARRAT (1).

« Certifié conforme au mandat déposé au greffe de la maison d'arrêt de la Force, par moi soussigné :

« Paris, 5 prairial an IIe.

« *Signé :* S. F. RICHELOT, greffier. »

(1) Le premier tribunal révolutionnaire avait été établi par la loi du 17 août 1792.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE, ÉTABLI A PARIS, LE 10 MARS 1793.

« Par jugement rendu le 9 messidor an IIe de la République française, en l'audience publique du tribunal, à laquelle siégeaient : Naulin, vice-président; Bravet, Legarnier, Launay, juges, qui ont signé à la minute, avec le commis greffier, sur la déclaration du jury du jugement, portant que Philippe Noailles-Mouchy, et autres dénommés en ladite minute, sont convaincus d'avoir été les ennemis du peuple, en se rendant les complices du traître Capet et des distributions de sommes que ce tyran employait à soudoyer les prêtres réfractaires à l'aide desquels on fomentait la guerre civile; en secondant de tous leurs efforts et de tous leurs moyens tous les projets de la ci-devant Cour, pour renverser la liberté,

écraser le peuple et rétablir le despotisme; en entretenant des intelligences avec les ennemis de la République pour leur fournir des secours en hommes et en argent, pour favoriser l'invasion du territoire français, en provoquant par des discours et des écrits l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la monarchie; en assassinant les patriotes au Champ de Mars, comme aussi en exécutant la guerre civile et cherchant à animer les citoyens les uns contre les autres; en cherchant enfin par des moyens quelconques à anéantir la liberté publique.

« Appert le tribunal, l'accusateur public entendu en son réquisitoire, sur l'application de la loi, avoir condamné à la peine de mort Philippe Noailles-Mouchy, âgé de soixante-dix-neuf ans, né à Paris, ex-noble, ex-duc, et maréchal de France, ci-devant gouverneur des Maisons de Versailles, Marly et autres lieux, demeurant à Mou-

chy, département de l'Oise, et à Paris, rue de l'Université, et déclaré ses biens acquis à la République.

« D'un acte d'accusation dressé par Fouquier, accusateur public, le 8 messidor an IIe, a été extrait littéralement ce qui suit :

« Noailles-Mouchy était l'agent de Capet pour la distribution des sommes au moyen desquelles il soudoyait les prêtres réfractaires, les émigrés, et tous les autres complices de leurs infâmes manœuvres, et dont le tyran payait les crimes.

« Pour extrait conforme à la minute; délivré gratis par moi, dépositaire-archiviste.

« *Signé :* PERRET. »

Copie de l'étiquette placée sur l'écritoire de M. le maréchal de Mouchy, trouvée parmi les effets qu'il avait au Luxembourg, et qui ont été remis à ses parents :

N° 20.

Noailles, dont le glaive de la loi a fait justice.

Différentes lettres et billets de ma belle-sœur, écrits de la prison du Luxembourg :

A M. Grelet, instituteur de ses enfants, qui leur a servi de père.

« Je confie et remets entre les mains du citoyen Grelet mes trois enfants, mes deux garçons et ma fille. Je déclare que mon intention la plus formelle et la plus expresse, actuellement et dans le cas où je viendrais à manquer, est qu'il en soit toujours chargé.

Je lui cède et je dépose entre ses mains tous mes droits et mon autorité sur eux. Je le prie de leur servir de mère, et de s'opposer fortement à tout ce qui pourrait tendre à le séparer d'eux. Je l'autorise à les faire changer de lieu, à les placer où bon lui semblera, enfin à disposer de mes enfants comme des siens. J'ai la confiance que tous ceux qui conserveront quelque souvenir de moi regarderont cette intention de ma part comme la plus sacrée.

« Fait en la maison d'arrestation du Luxembourg, ce 24 messidor an IIe de la République française, une et indivisible.

« *Signé :*

« Louise NOAILLES, femme NOAILLES. »

LETTRE DE LA MÊME AU MÊME.

« Je vous envoie, mon cher enfant, un petit testament, qu'on prétend qui sera valable, en en gardant copie dans ma poche; ayez la bonté d'en faire le meilleur usage possible, ainsi que de celui de ma mère, en en prévenant quand il faudra les personnes intéressées. Dieu soutient mes forces, et les soutiendra, j'en ai la ferme confiance. Adieu, mon cher enfant; le sentiment de ce que je vous dois me suivra là-haut. Soyez-en sûr. Adieu, Alexis, Alfred, Euphémie. Ayez Dieu dans le cœur tous les jours de votre vie; attachez-vous à lui d'une manière inébranlable; priez pour votre père, travaillez à son vrai bonheur. Souvenez-vous de votre mère, et que son unique vœu pour vous tous est de vous enfanter pour l'éternité. Je vous donne à tous mes dernières bénédictions. J'espère vous retrouver dans

le sein de Dieu, je n'oublierai pas nos amis; j'espère qu'ils en feront de même.

« Le petit mot ci-joint est pour Louis. (Elle appelait ainsi son mari.) Vous le joindrez à l'autre que vous avez déjà.

« *Signé :* L. NOAILLES. »

LOUISE NOAILLES A SON MARI

« Vous trouverez une lettre de moi, mon ami, écrite en différents temps, bien mal en ordre. J'aurais voulu la récrire et y ajouter beaucoup de choses, mais cela n'est pas possible ici. Je ne puis donc que vous renouveler l'assurance de ce sentiment si tendre qui vous est connu, et qui me suivra au delà du tombeau. Vous saurez dans quelle situation je me suis trouvée; et vous apprendrez avec consolation que Dieu a pris soin de moi; qu'il a soutenu mes

forces, mon courage; que l'espoir d'obtenir, par le sacrifice de ma vie, votre salut, votre bonheur éternel et celui de mes enfants, m'a encouragée et m'encouragera dans les moments les plus terribles à la nature. Plût à Dieu que ce souvenir vous déterminât à vous en occuper sérieusement et à y travailler de concert avec moi. Je remets entre vos mains ces chers enfants, qui ont fait la consolation de ma vie et qui feront, j'espère, la vôtre. J'ai la confiance que vous ne chercherez qu'à affermir les principes que j'ai tâché de leur inculquer ; ils sont la seule source du véritable bonheur et l'unique moyen d'y parvenir. Il me reste, mon ami, une dernière demande à vous faire, qui sera, je crois, superflue lorsque vous la connaîtrez. C'est de vous conjurer, avec la dernière instance, de ne jamais séparer de ces chers enfants M. Grelet, que je laisse auprès d'eux. Je charge mon cher Alexis de vous dire tout

ce que nous lui devons. Il n'est pas de soins, d'adoucissements que je ne lui doive dans tous les temps, particulièrement depuis que je suis en prison. Il a servi de père et de mère à ces pauvres enfants, il s'est dévoué et sacrifié pour eux, pour moi, dans les circonstances les plus pénibles, avec un sentiment et un courage que nous ne pourrons jamais reconnaître. L'unique consolation que j'emporte est de savoir mes enfants entre ses mains. Vous ne la frustrerez pas, mon ami, et j'ai la ferme confiance que vous regarderez ce vœu de ma part comme une de mes intentions les plus sacrées. Je ne sais ce que deviendra ma pauvre Euphémie ; mais je vous déclare que je n'ai pas voulu, pour mille raisons, que la citoyenne Thibaut en restât chargée plus longtemps.

« Recevez, mon ami, mes derniers adieux. Puissions-nous nous réunir un jour dans l'Éternité ! »

De la même a Alexis, son fils ainé, le 27 messidor.

« Je vous charge, mon cher enfant, de détailler à votre père toutes les obligations que nous avons au citoyen Grelet, je m'en repose sur votre cœur, pour lui dire tout ce qu'il a été pour vous et pour moi. N'oubliez pas de lui ajouter qu'il a voulu faire bourse commune avec nous, et que nous avons vécu à ses dépens.

« J'embrasse mes chers enfants, de toute la tendresse de mon cœur..... »

De la même a M. Grelet.

« Ce n'est pas ma faute, mon cher enfant (elle appelait ainsi M. Grelet), si vous avez attendu si longtemps hier en vain, j'en suis désolée ainsi que de toutes les peines que

vous causent la mère et les enfants. Dites-vous bien souvent que vous êtes mon unique, mais très abondante consolation sur la terre. Je n'ai rien reçu de vous, depuis votre petit mot, en sortant de déjeuner chez la citoyenne Raymond, jusqu'à hier onze heures et demie. Il était trop tard pour que ma réponse passât. Voilà l'état du linge dont j'ai besoin, demandez-le à ma femme de confiance.

« J'approuve fort votre logement ; faut-il que je dise moi-même à ma belle-sœur que je désire et exige que vous restiez avec vos frères ? Le billet que vous avez me paraît plus fort que tout ce que je pourrais dire.

« Adieu, chers enfants, je vous porte tous dans mon cœur, plus tendre que jamais, pour vous quatre.

« Je me porte comme de coutume.

« *Signé :* L. NOAILLES. »

Dernier billet de madame de Noailles a M. Grelet

« J'ai reçu, mon cher enfant, tout ce que vous m'avez envoyé, je vous en remercie mille et mille fois, et ne cesse de vous dire comme le pauvre : Dieu vous le rende! C'est, et ce sera le cri de mon cœur, de là-haut comme du fond de l'abîme. J'ai eu tort hier de dire, la mère et les enfants. Les articles *la* et *les* me font de la peine ; j'aurais dû dire comme de coutume, et je le dis de tout mon cœur, je vous assure : Votre mère et vos frères, dont vous avez un soin particulier, puisque vous êtes leur aîné. Sans vous, mon cher enfant, que seraient-ils devenus ?

« Adieu, cher et chers enfants, je vous embrasse aussi tendrement que je vous aime.

« *Signé :* Louise Noailles. »

EXTRAIT DES TESTAMENTS D'ANNE-JEANNE-CATHERINE-DOMINIQUE-ADRIENNE-LOUISE-PAULINE NOAILLES, FEMME DU CI-DEVANT VICOMTE DE NOAILLES.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Je recommande mon âme à Dieu ; je meurs, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle, par un effet de la miséricorde de Dieu, je suis née et ai toujours vécu. Mon attachement pour cette religion sainte n'a fait que croître avec l'âge ; j'espère qu'elle fera encore, à ma mort, toute ma ressource, comme elle a été mon soutien et ma consolation pendant tous les moments de ma vie. Je crois fermement tout ce qu'il a plu à Dieu de nous révéler et tout ce qu'enseigne l'Église catholique, apostolique et romaine.

« J'espère en ses promesses, je mets toute ma confiance dans les mérites de Jésus-Christ.

« Je prie M. de Noailles, mon mari, de se charger de l'exécution de mon testament; j'aime à lui donner, dans ce dernier acte de ma vie, une nouvelle preuve de ma confiance et d'un sentiment qui m'a rendue si heureuse. C'est donc entre ses mains que je remets tous mes intérêts, de quelque nature qu'ils soient.

« J'espère qu'il voudra bien les regarder comme les siens, et qu'en s'occupant de ces détails, il se rappellera celle qui sentait si bien le bonheur de lui être unie, et tout le prix de sa tendresse. Je le prie d'accepter le petit buste d'Adrien, et les deux portraits de nos enfants. Je donne à ces chers enfants mes dernières bénédictions. Je leur recommande, au nom de ma tendresse, de s'attacher à Dieu de tout leur cœur; de s'appliquer à connaître sa loi. Je leur atteste,

d'après ma propre expérience, que ce n'est qu'en la suivant qu'ils pourront goûter un bonheur pur et durable, indépendant de toutes les vicissitudes de cette vie. Je les prie de se souvenir que le désir de leur véritable bonheur a été l'objet continuel de mes sollicitudes et de mes prières, et que je ne cesserai de le demander à Dieu, s'il me reçoit dans sa miséricorde. Je leur laisse tous les portraits que j'ai de leur père. Je leur recommande de le respecter et de le chérir tous les jours de leur vie, de lui retracer sans cesse, par leur vive tendresse, celle qui leur a donné le jour. Je les prie de songer que c'est à eux que je confie le soin de son bonheur, et que je les charge de m'acquitter envers lui.

« Je me recommande aux prières de mes parents et amis, et m'en repose sur leurs soins pour faire prier Dieu pour le repos de mon âme.

« Je prie mon exécuteur testamentaire

(qui est M. de Grammont, au défaut de mon mari) de donner à ma mère et à mes sœurs ce qu'elles pourront désirer dans les choses qui m'ont appartenu.

« Je renouvelle à ma mère l'assurance du sentiment filial le plus tendre. Je lui ai dû une bonne partie du bonheur de ma vie, et c'est encore à elle que je devrai mon bonheur éternel, si Dieu me reçoit dans sa miséricorde.

« Je prie madame de la Fayette, au nom du sentiment qui nous unit, de ne pas s'abandonner à sa douleur, de se conserver pour son mari et ses enfants. Son vrai bonheur, ses intérêts, et ceux de tout ce qui lui est cher, seront toujours les miens et m'occuperont sans cesse. Je la prie, ainsi que mes deux autres sœurs, de songer que cette union qui a fait la douceur et la consolation de notre vie, n'est point rompue; que nous ne sommes séparées que pour quelques instants, et que nous serons réunies,

à ce que j'espère, pour l'éternité. — Suivent les legs. — Je renouvelle à mon père l'assurance des sentiments si vrais, si tendres que je lui porte; je le prie de se souvenir de moi, et de croire que les vœux que je n'ai cessé de former en ce monde pour son vrai bonheur, feront une de mes plus chères occupations dans l'autre.

« Fait à Paris, ce 5 avril 1794.

« *Signé :* Louise Noailles. »

CODICILLE DU 4 VENDÉMIAIRE
AN 2e DE LA RÉPUBLIQUE.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Recevez, Seigneur, le sacrifice de ma vie, je remets mon esprit entre vos mains; venez à mon secours, ô mon Dieu! ne m'abandonnez pas lorsque les forces me manqueront.

« J'ai toujours vécu et espère, avec la grâce de Dieu, mourir dans la religion catholique, apostolique, romaine.

« Je pardonne de tout mon cœur à mes ennemis, si j'en ai; je prie Dieu qu'il les comble de ses miséricordes.

« Je demande qu'il soit payé, etc.

« Fait à Paris, et signé :

« Louise NOAILLES. »

J'appris, en sortant de prison, qu'il y avait une dame Lavet qui s'était trouvée à la Conciergerie, dans le même cachot que mesdames de Noailles et d'Ayen; je m'empressai d'aller lui demander des détails de leur affreux et court séjour dans cette prison, qu'elle me fit en ces termes :

Mesdames de Noailles et d'Ayen arrivèrent à la Conciergerie, le 21 juillet 1793, excessivement fatiguées de leur translation

du Luxembourg, qui s'était faite dans des voitures très rudes. Elles éprouvèrent un grand besoin de prendre de la nourriture, ce qui fut impossible de leur procurer, parce qu'il était neuf heures du soir, et que le règlement des prisons ne permettait pas d'y rien laisser entrer quand la nuit était venue. On ne put leur donner que de l'eau de groseille, pour étancher leur soif. Elles furent mises dans un cachot où il y avait trois femmes, l'une desquelles connaissait madame de la Fayette de réputation. Cela l'intéressa en faveur de ses proches. Elle s'occupa de leur faire avoir des lits ; mais les guichetiers ayant découvert qu'elles n'avaient pas quarante-cinq francs dans leurs poches, somme qu'ils exigeaient pour leur en fournir, s'y refusèrent absolument. Elles avaient été entièrement dépouillées au Luxembourg. La vicomtesse de Noailles ne possédait que cinquante sous. Madame Lavet, pénétrée de la position de cette infor-

tunée famille, donna son lit à madame la maréchale de Noailles, en arrangea un pour madame d'Ayen, et proposa à sa fille de se coucher sur un grabat. Elle ne voulut pas l'accepter, disant qu'il lui restait trop peu de temps à vivre pour en prendre la peine. Madame d'Ayen passa une partie de la nuit à la tourmenter pour l'y décider, ce qu'elle ne put obtenir. Cet ange demanda à emprunter un livre de piété et une lumière, au moyen desquels elle lut et pria Dieu continuellement. Elle ne quittait cette occupation que pour soigner sa grand'mère, qui dormit quelques heures par intervalles. Chaque fois qu'elle se réveillait, elle lisait et relisait son acte d'accusation, se disant à elle-même : « Non, je ne puis périr pour une conspiration dont j'ignore l'existence, et je défendrai ma cause devant les juges, de manière qu'ils ne pourront pas me condamner. » Elle pensait à sa robe, craignait qu'elle ne fût chiffonnée, arrangeait son bonnet,

et ne voulait pas croire à la possibilité de terminer sa carrière dans la journée. Madame d'Ayen avait des craintes, mais point, non plus, la conviction du danger pressant qui la menaçait. Elle s'assoupit quelques instants. Le désir de faire parvenir à ses petits-enfants sa montre, seul effet qui lui restât, lui causa de l'agitation. Elle pressa ses compagnes pour s'en charger, ce qu'elles n'osèrent pas. La vicomtesse de Noailles leur fit les mêmes instances, pour leur faire parvenir un portefeuille vide, un portrait et des cheveux; la même réponse lui fut faite : que cette commission pourrait compromettre la chambrée. Elle engagea madame Lavet à faire dire à M. Grelet qu'elle mourait avec une grande paix et une parfaite résignation; mais qu'elle le regrettait, ainsi que ses enfants, de toute la tendresse de son cœur. Le nom de sa sœur chérie (madame de la Fayette) fut prononcé dans cette sombre demeure; elle imposa silence,

de peur de la compromettre. Madame de Noailles, la jeune, dont nous venons de parler, n'avait pas pensé à chercher le sommeil; ses yeux restaient ouverts pour contempler le Ciel, où elle allait entrer; son visage peignait la sérénité de son âme. L'idée de l'immortalité soutenait son courage. Jamais on ne vit un pareil calme dans cet horrible séjour. Elle s'oubliait encore pour rendre des services à sa mère et à sa grand'mère.

A six heures du matin on s'occupa, pour soutenir leurs forces, de les faire déjeuner. Mesdames de Boufflers leur apportèrent du chocolat. Elles restèrent un instant avec elles et leur firent d'éternels adieux.....

Neuf heures sonnèrent, les huissiers vinrent chercher leurs victimes, au milieu des larmes d'individus qui ne les connaissaient que depuis douze heures. Les mères firent quelques arrangements, au cas qu'elles fussent acquittées. La fille, qui ne doutait

pas du sort qui l'attendait, remercia madame Lavet, avec les charmantes formes qu'elle avait reçues de la nature, lui témoigna toute sa reconnaissance de ses bons procédés, et lui ajouta : « Votre figure est heureuse, vous ne périrez pas. »

Ici finissent les renseignements que j'ai pu avoir de madame Lavet sur cette horrible scène.

Signé : NOAILLES, duchesse DE DURAS.

JOURNAL

DE

MADAME LATOUR

JOURNAL

DE MADAME LATOUR

CONTENANT DES DÉTAILS SUR LA PRISON DU LUXEMBOURG, OU ELLE A ÉTÉ DÉTENUE PENDANT LES ANNÉES 1793 ET 1794, AVEC MADAME LA MARÉCHALE DUCHESSE DE MOUCHY.

Les deux dernières années que j'ai partagé les malheurs de M. et madame la maréchale de Mouchy me rappellent des moments si précieux que, pour en conserver le souvenir (non pas à moi, à qui il est toujours présent, mais à ce qui m'appartient), je retrace, comme témoin, les circonstances si pénibles où leur grande âme s'est montrée tout entière et la manière admirable avec laquelle ils ont soutenu leur dure captivité.

On me pardonnera de parler souvent de moi en parlant d'eux, de dire nous, quand je devrais dire M. et madame la maréchale; mais j'ose faire observer que leurs intérêts étaient devenus les miens; que mon existence, par mon attachement pour eux, tenait tellement à la leur, que tout, si je puis m'exprimer ainsi, m'était commun avec eux. Je suis cependant sûre, malgré l'extrême bonté et familiarité qu'ils avaient pour moi, de n'avoir jamais manqué au respect que je leur devais. J'étais bien en garde à ce sujet, ils me traitaient avec tant de distinction que j'en étais quelquefois embarrassée. Ils croyaient, ces respectables amis (qu'on me pardonne ce mot), m'avoir obligation; qu'ils se trompaient! Jamais je ne fus plus fière qu'en leur rendant service en prison. Que personne ne me loue, je ne le mérite pas...

Madame de Duras a fait, dans son journal, le détail de la vie que ses respectables

parents menaient à Mouchy. Je ne peux pas exprimer le désespoir dans lequel ils restèrent quand elle en fut emmenée; il semblait qu'on leur eût arraché la moitié de leur existence; on ne put leur rien faire prendre. Je passai la nuit auprès de madame de Mouchy, qui ne fit que pleurer et se désoler de la privation de sa chère fille. C'est ainsi qu'elle l'appelait toujours. Dix jours après son départ, je vis arriver une soixantaine d'hommes armés, des municipaux et des commissaires du Comité de sûreté générale, munis d'un ordre pour fouiller partout, à l'effet de chercher une quantité d'armes qu'on disait cachées dans le château, et d'arrêter tout ce qu'on trouverait suspect. Ils ne trouvèrent qu'un pistolet, mais des titres que le féodiste (1) arrangeait pour les porter au dépôt pres-

(1) Le féodiste s'appelait Carbonnier. Il a donné à M. et madame de Mouchy, ainsi que sa femme, les plus grandes preuves de fidélité et d'attachement. Il a été détenu pendant un an aux Anglaises et à la Grande-Force.

crit. Les commissaires entrèrent en fureur et le firent mettre en prison. Ils traitèrent sa femme, qui était grosse, avec inhumanité, et arrachèrent les écharpes aux officiers municipaux, qu'ils disaient être de connivence avec lui. Ils menacèrent tout le village, s'affligeant de ne pas avoir amené une guillotine pour y faire passer tout le monde. Les recherches furent poussées jusqu'au point de démolir certains endroits du château. Les commissaires demandèrent s'il y avait des cercueils en plomb dans le caveau de la chapelle, qu'on ouvrit. Après beaucoup de recherches, ils en trouvèrent trois. Cette capture ne les contenta pas; ils croyaient que l'on aurait caché de l'argenterie avec les morts, et ils furent trompés dans leur attente. Ils avaient obligé les municipaux, quoique destitués de leurs fonctions, d'assister à toutes les fouilles. Ils s'évanouissaient de peur.

La consternation était telle dans le vil-

lage, que personne n'osait sortir de sa demeure. La nuit fut encore plus affreuse; les paysans qui composaient notre garde s'étaient enivrés avec le vin de la cave, ils tiraient des coups de fusil sous les fenêtres; nous crûmes plusieurs fois toucher à notre heure dernière. Enfin, après trois jours de recherches, le commissaire principal apposa les scellés, s'empara de l'argenterie, sous prétexte qu'il y avait quelques couverts armoriés, dressa un procès-verbal, et ne nous permit de faire nos paquets qu'en présence des gardiens, pour qu'ils vissent ce que nous emportions. Il réhabilita les officiers municipaux et résolut d'emmener le féodiste. Il laissa sa femme par grâce, en raison de sa grossesse. On croira difficilement que nous fûmes si malheureux pendant les trois jours que nous passâmes avec cette cohorte, que nous désirions être arrivés à la prison qui nous était destinée. Qu'on se représente une cour

remplie de voitures, dans lesquelles nous allions partir, deux grandes charrettes chargées de titres, de cercueils, d'une cloche, de vieux tableaux, de malles et d'effets; les cendres des morts répandues, du bois, des papiers épars, des décombres, des gardes du pays en guenilles, la consternation peinte sur tous les visages, et on se fera une idée de la situation de Mouchy au moment de notre départ, avec le principal commissaire, qui nous fit arrêter assez longtemps à Saint-Brice, pour prendre des informations sur quelques personnes des environs; il remonta en voiture, content de ses découvertes. Nous causâmes beaucoup en chemin, et nous obtînmes qu'il amènerait M. et madame de Mouchy coucher chez eux, en lui persuadant qu'il serait impossible de leur procurer si tard, à la Force, les choses de première nécessité. Nous arrivâmes à deux heures après minuit à l'hôtel de Mouchy.

Le commissaire les y laissa deux jours, pendant lesquels on fit des démarches auprès du Comité de sûreté générale, qui donna un ordre pour suspendre l'apposition des scellés de la maison. Janon, commissaire de la section de Grenelle, qui en était chargé, fit observer qu'il ne valait rien, parce qu'il y manquait des signatures nécessaires. On le pria de suspendre jusqu'à ce qu'on eût été chercher celles qui manquaient; malheureusement les membres du Comité étaient allés dîner et ne se rassemblaient plus que le soir; alors notre commissaire, nommé Braut, ne voulut plus rien entendre, et dit qu'il avait eu tort de n'avoir pas plus tôt exécuté ses ordres. Il apposa les scellés, et nous partîmes dans un fiacre, à dix heures du soir. Le cocher se perdit et nous mena rue Saint-Victor, où il y avait une maison d'arrêt. Il était près d'une heure quand nous arrivâmes à la Grande-Force; la prison des

hommes était séparée de celle des femmes.

Quand il fut question de laisser M. de Mouchy à la première et de nous conduire à la Petite-Force, je crus que madame de Mouchy mourrait sur-le-champ, et lorsqu'il fallut quitter son respectable mari, ce ne fut qu'avec effort qu'on put l'en arracher pour la conduire dans une chambre où dix-neuf femmes étaient couchées sur des lits de sangle très serrés; au moment où elle entra, les guichetiers, de mauvaise humeur d'interrompre leur sommeil, balançaient si on la recevrait, mais le greffier les y décida. Elle fondit en larmes toute la nuit. Il lui vint dans l'esprit qu'il n'avait pas pris garde que je n'étais pas arrêtée; qu'en conséquence, on ne pouvait pas me garder; je lui répondis que le commissaire avait obtenu un ordre du Comité de sûreté générale pour cela. Il me l'apporta à l'instant. Je fus transportée de joie de cette bonne nouvelle, qui en causa une très vive à ma-

dame de Mouchy, qui me dit qu'elle adoucissait ses maux. On nous changea de logement, et nous fûmes en prendre possession. Nous y trouvâmes la veuve du maire de Cassel, dont le mari avait été guillotiné huit jours auparavant. Elle était au désespoir. Je la vis passer la nuit constamment à genoux sur son lit, pleurer et prier alternativement La chambre était au haut de la maison, dans le quartier des filles de joie, qui faisaient, quoique enfermées, dès cinq heures du soir, un tapage affreux toute la nuit. Elles vinrent voir madame de Mouchy, l'assurer de leur innocence et lui demander de leur payer sa bienvenue. Elle reçut dans la matinée un message de M. de Mouchy, qui lui proposait d'aller avec lui dans la maison de détention du Luxembourg. Elle lui répondit que, « depuis sa séparation, elle ne cessait de répéter qu'elle donnerait tout ce qu'elle avait pour le joindre, dût-elle coucher sur la paille. »

Il se présenta encore des difficultés qui furent levées. Quand j'en fis part à madame la maréchale, elle fut tellement satisfaite, qu'elle m'embrassa en me disant : « Vous ne pouvez rien m'apprendre de plus heureux. Retournez bien vite dire à l'ange tutélaire qui me réunira à M. de Mouchy, que je n'oublierai jamais le bonheur qu'il me procure. »

Le commissaire Braut, qui avait été sévère pour nous à Mouchy, s'était radouci. Ce fut lui qui sollicita la translation au Luxembourg. Nous allâmes prendre M. de Mouchy à la Grande-Force. Jamais réunion ne fut plus touchante. Les guichetiers parurent même attendris, ainsi que le commissaire Braut.

Nous arrivâmes au Luxembourg avec une espèce de joie. (Grand Dieu! sait-on ce qu'on souhaite!) Notre conducteur nous laissa chez le concierge. Nous y restâmes depuis cinq heures jusqu'à neuf. Il se pas-

sait dans cette chambre une scène très bruyante. Le célèbre Henriot, général de l'armée parisienne, venait avec sa flûte chercher un patriote, injustement incarcéré à Caen, et amené à Paris. Il y avait eu beaucoup de vin de bu, à un grand dîner, où les convives faisaient des sorties terribles contre les aristocrates, répétant avec plaisir : « Oui, il nous faut encore vingt mille têtes de ces drôles-là. » Il fallut attendre leur départ, pour savoir où nous serions logés. C'était dans la chambre qu'occupait autrefois Brissot de Varville. La fenêtre était encore murée, le lit de madame de Mouchy se trouvait placé au-dessus de celui de feu madame sa mère (madame d'Arpajon avait un appartement au Luxembourg, parce qu'elle était dame du palais de la reine d'Espagne d'Orléans), qui y logeait, au moment de sa naissance. Elle racontait souvent à la société qu'elle était née au Luxembourg, qu'elle y avait été mariée,

et elle ajoutait : « Ne trouvez-vous pas bien étrange que j'y sois en prison ? »

Quoique je ne m'attendisse pas au malheur qui la menaçait, ce propos me faisait frémir intérieurement. Le lendemain de notre arrivée, notre journée fut employée à profiter le mieux possible de la petitesse de notre local, pour nous y arranger.

Le surlendemain, le commissaire Bétremieux vint prendre M. et madame de Mouchy pour les mener à leur maison, pour lever les scellés en leur présence. (Ils eurent la consolation d'y voir mesdames de Poix et de Noailles.) Cela se passa bien ; on ne trouva rien de suspect. Le procès-verbal fut bien rédigé et nous donna un peu d'espérance qu'ils pourraient rester chez eux ; mais nous repartîmes le soir pour le Luxembourg.

Il y avait cinquante-trois personnes, très connues d'eux, de la section de la fontaine de Grenelle. Il vint un ordre pour transfé-

rer les femmes aux Anglaises; celles qui étaient mariées obtinrent de n'être pas du nombre.

Le concierge vint me dire, comme celui de la Petite-Force, qu'il ne pourrait pas me laisser dans la maison sans une permission du Comité. Je lui dis que j'en avais eu une pour la Force; il me fit observer, avec raison, qu'elle ne pouvait pas servir pour le Luxembourg. Il me conseilla de faire une pétition et me promit de ne rien dire, si l'on n'y répondait pas. Je la fis, on n'y répondit point, et il n'en parla pas. Il y avait dix jours que nous étions dans cette chambre quand le commissaire Marinot (très connu) y entra avec un de ses agents; je venais de rencontrer M. Bétremieux, je l'avais fort engagé à venir chez madame de Mouchy, ce qu'il accepta. Nous l'entourions pour lui demander s'il y avait quelque espoir de sortie. Marinot lui dit avec fureur : « Que fais-tu ici ? Tu fais

quelque chose ; sors. » — Il me prit un tremblement affreux, dans la crainte d'avoir compromis M. Bétremieux. Ce terrible homme continua du même ton : — « Pourquoi n'y a-t-il que trois personnes ici ? Il en faut mettre cinq », et il fit un 5 avec du charbon sur la cheminée. Madame de Mouchy lui dit : « Citoyen, vous n'y pensez pas, nous ne pouvons pas être cinq. — Eh ! pourquoi pas ? — Je ne veux pas être avec d'autres que mon mari. — Je te donnerai des vieillards. — Je n'en veux pas, donnez-moi plutôt une autre chambre. — Je verrai, il y en a une là-haut. » Il revint au bout d'une demi-heure, et dit en entr'ouvrant la porte : Je t'ai trouvé une très belle chambre et un beau corridor pour te promener. Je montai pour la voir, ainsi que le beau corridor, plein de jambes de force, très propres à casser la tête. Cette chambre avait servi d'office à M. de la Marlière. L'endroit où étaient les fourneaux était replâtré à neuf,

les murs étaient tout noirs. On ne peut pas se représenter rien de plus sale; la journée ne me suffit pas pour la nettoyer. Il fallut y établir un poêle, qu'on ne pouvait pas allumer quand le vent était au midi.

La description du local et de l'ameublement ne sera pas déplacée. A côté de la porte, à droite, était mon lit de sangle mis en long; j'y entrais par le pied. Celui de M. de Mouchy le touchait, et celui de madame en sens contraire. Sous le toit, une table, quelques chiffons; de l'autre côté de la fenêtre grillée, on mettait le bois, deux fauteuils, deux chaises, une autre petite table, sur laquelle on mettait les hardes; des planches pour mettre les poteries, et un coin réservé dans le corridor, pour servir de garde-robe. Mon lit était garde-manger le jour et siège le soir, ainsi que celui de M. de Mouchy. Nous passâmes cinq mois dans cette affreuse demeure, où le dernier des gens de M. et madame la maréchale

n'eût pas voulu habiter. Leur vertu les y soutint d'une manière admirable. Ils étaient l'exemple et la consolation de tous ceux qui les voyaient. Jamais leur douceur et leur bonté n'en furent altérées.

J'ai vu souvent arriver chez eux des personnes qui entraient dans cette maison avec le désespoir dans l'âme, et confondues de les voir dans un pareil gîte. MM. de Nicolaï et de Laborde en furent tellement saisis, qu'ils restèrent sans proférer une parole. Mes respectables amis les consolaient, les ranimaient et les engageaient à venir chercher près d'eux de la force et du courage. Quand les administrateurs arrivaient, le chapeau bien enfoncé, leur demander : « N'as-tu pas quelques réclamations à faire? — Non, citoyen ; seulement, si vous pouviez faire transférer ici ma fille qui est à Chantilly, et me donner une chambre à cheminée, cela me ferait grand plaisir. » Il y en eut un qui dit : « Oui, cela

est juste à cause de l'âge » ; cependant il n'en fut rien jusqu'à l'arrivée de Danton, Lacroix, etc.

Le 4 décembre 1793, le commissaire Bétremieux vint chercher M. et madame de Mouchy, le soir, pour aller à Mouchy assister à la levée des scellés ; ils y restèrent trois jours, où ils respirèrent un peu. On fit, pendant ce temps-là, toutes les démarches imaginables pour qu'ils revinssent chez eux avec des gardiens, sans rien obtenir, pas même d'aller voir leur fille à Chantilly, en passant pour se rendre à Paris. Le commissaire les ramena dans leur maison, où ils restèrent une journée avec leurs belles-filles. Il fallut retourner le soir au Luxembourg. Le départ fut encore plus douloureux que les autres. Le petit nombre de gens de leur maison qui leur étaient restés attachés se cachaient et fondaient en larmes. Nous reprîmes le même train de vie. Voici comment les journées se pas-

saient : M. de Mouchy se levait le premier, de bonne heure, allumait une bougie, se mettait à prier Dieu et prenait un peu de café. Madame de Mouchy se levait ensuite et déjeunait. Dès qu'elle était habillée, j'allais rendre quelques services à madame d'Hautefort, avec laquelle ils vivaient habituellement, puis je revenais faire les toilettes. Alors ils sortaient de leur chambre, pour me donner le temps de l'approprier. C'est dans ce moment-là qu'ils allaient chez madame la duchesse d'Orléans ; ils en revenaient toujours remplis d'admiration pour son angélique vertu. Ils ne tarissaient pas sur son éloge, qui était le leur. Ils rentraient à midi et demi ; à une heure, le dîner arrivait de chez eux. Il ne se passait jamais sans parler de madame de Duras, la désirer, s'affliger de ne le pouvoir partager avec elle, pendant qu'elle en avait un si mauvais. Il venait quelques visites ; après, M. et madame de Mouchy allaient assister au

dîner du voisinage; ils rentraient et jouaient au piquet ensemble. M. de Mouchy se promenait dans la maison. Vers cinq heures, la compagnie s'assemblait. Elle était quelquefois trop nombreuse pour la grandeur de la pièce, et pour ma tranquillité, sachant que tout était plein d'espions. Ce qui m'inquiétait le plus, c'était le prince de Hesse, qui logeait près de nous et ne manquait pas de se promener constamment devant notre porte, pendant tout le temps que la société était réunie. On l'a vu l'oreille collée à la porte, pour écouter ce qui se disait. Il fit une dénonciation contre le concierge, qui trouva moyen d'en démontrer la fausseté et de le faire transférer ailleurs. J'en fus bien soulagée. A huit heures, tout le monde se retirait, nous soupions. Quand nous pouvions avoir les journaux, c'était alors qu'on les apportait. Vers les derniers temps, je tâchais de m'informer d'avance s'ils ne contenaient pas le nom de quelques-unes des

victimes que M. et madame de Mouchy craignaient le plus de trouver sur la liste des condamnés; alors je les soustrayais jusqu'au lendemain. A dix heures nous étions tous couchés.

Il s'était fait un changement extraordinaire dans le caractère de M. et de madame de Mouchy : il était naturellement d'une vivacité extrême, et elle, d'un calme parfait. Il l'était devenu, et elle, d'une agitation excessive, surtout quand elle ne recevait pas, aux jours accoutumés, des billets que sa fille lui faisait passer avec bien de la peine, et par les nouvelles absurdes qu'apportaient ceux qui entraient en prison. Les nobles particulièrement se flattaient toujours. J'en ai vu tracer des plans de campagne, faire arriver Cobourg à Paris, et jusque dans leur prison, pour les conduire ensuite chez eux en triomphe. Ces malheureux, qui se berçaient d'un si faux espoir à cent lieues d'eux, n'apercevaient pas le précipice ouvert sous leurs pieds.

Dans le temps où on avait la liberté d'aller dans la cour et de pouvoir parler au guichet, chacun disait en revenant : J'ai vu ma femme, ma fille, mon domestique, qui n'ont pas pu s'expliquer, mais, en me serrant la main, m'ont fait entendre que tout va bien. Une personne de connaissance aperçue dans le jardin, faisant le plus petit signe que l'on croyait comprendre, donnait la plus grande confiance. J'avoue que je ne partageais pas la sécurité que je voyais dans la plupart des détenus ; elle m'effrayait. Il m'est arrivé de contrarier des opinions que je trouvais exagérées ; mais je me reprochais ensuite cette liberté, l'illusion leur étant nécessaire. Elle était si grande dans quelques individus, qu'ils trouvaient toujours qu'il y avait eu quelques raisons pour avoir fait condamner leurs amis ou connaissances, mais qu'eux étaient à l'abri. M. et madame de Mouchy n'étaient pas de ce nombre ; ils regardaient, au contraire,

leur position comme très dangereuse. Il survint une circonstance qui alarma tout le monde; ce fut les commissions populaires, envoyées par le Comité de sûreté générale pour interroger les détenus. Les questions étaient extrêmement captieuses. Je crois m'en souvenir à peu près, et des réponses de M. de Mouchy.

De l'ordre du Comité de sûreté générale, les détenus répondront avec vérité et le plus laconiquement possible aux questions suivantes :

QUESTIONS :	RÉPONSES :
Ton nom ?	Noailles-Mouchy.
Ton âge ?	Dans ma soixante et dix-neuvième année.
Ton domicile avant et après la révolution ?	A Paris, rue de l'Université, et depuis le 9 septembre à Mouchy, avec ma femme et ma fille seulement.

Es-tu marié? En quel temps?	Marié depuis 52 ans, à Anne-Claude-Louise d'Arpajon.
Le nombre de tes enfants, leur âge, où sont-ils?	Trois enfants : une fille de 49 ans, mariée au ci-devant duc de Duras, détenue à Chantilly. Philippe de Poix, âgé de 40 ans, sorti de France, pour sauver sa tête qui était à prix. Louis Noailles, âgé de 37 ans, sorti de France avec tous les passeports exigés dans le temps, et actuellement dans l'Amérique septentrionale.
Ta profession avant et après la révolution?	Militaire dès mon enfance et parvenu au grade de maréchal de France.
L'état de ta fortune, avant et depuis la révolution?	Ma fortune avant la révolution était de plus de cent mille livres de

rente, depuis deux ans le séquestre mis sur une terre en Languedoc, sous prétexte que j'étais émigré, quoique j'aie prouvé le contraire, par arrêté du Comité de sûreté générale. Des subsides, l'emprunt forcé où je viens de faire porter volontairement une somme considérable, m'empêchent de pouvoir dire au juste quelle est sa valeur.

Tes liaisons, avant et après la révolution?

Mes parents, avant et après.

N'as-tu pas signé d'arrêtés liberticides?

Je n'ai signé aucun arrêté.

Qu'as-tu fait pour la révolution?

Tout ce que l'on m'a demandé.

Madame de Mouchy ajouta :

« Unie à mon mari depuis cinquante-deux

ans, je n'ai jamais eu d'autres opinions que les siennes. »

(*Suivent les signatures.*)

On eut beaucoup de peine à déterminer M. de Mouchy à faire les réponses ci-dessus énoncées; il s'y était d'abord refusé, en disant qu'il ne prononcerait jamais des paroles qui le révoltaient. Je consultai différentes personnes de sa famille et de ses compagnons d'infortune, qui dirent qu'on ne pouvait pas s'empêcher de répondre à l'interrogatoire, et que ce qui était projeté, et que je viens d'écrire, était fort bien. Il y avait toujours des etc. Certaines gens dont j'ai déjà parlé, qui se flattaient toujours, croyaient que les interrogatoires accéléraient les mises en liberté; mais, au contraire, on ne fut pas longtemps tranquille, la rigueur ne fit qu'augmenter. La conspiration formée par Vincent Savart et Grandmont (qui, je crois, est la seule qui ait vrai-

ment existé) éclata. On défendit alors la promenade de la cour, les journaux, et on fut extrêmement resserré. On reprit, par la suite, la lecture des journaux, mais plus de promenade que dans les galeries ; on ne pouvait y faire un pas sans se heurter. Il arrivait tant de monde que tout était plein, quoiqu'il en sortît tous les jours pour aller au tribunal.

On vit arriver Danton, Lacroix, Camille Desmoulins, etc. On frappa à notre porte à six heures du matin, pour nous faire déménager. Le guichetier me dit : « Dépêche-toi ; il nous vient du beau monde, on a besoin de la chambre pour faire un secret. » Je lui demandai où était celle qu'on nous donnerait ; il l'ignorait, mais le concierge, qui le suivait, m'y conduisit. Elle était selon le goût de M. et madame de Mouchy, assez grande pour y loger leur fille, si on l'amenait au Luxembourg. Il y avait une cheminée qui me procura une satisfaction extrême, en voyant M. de Mouchy se chauf-

fer, lui qui avait été gelé pendant cinq mois, n'ayant qu'un poêle, qui lui causait des maux de tête quand il était allumé.

Il y avait à peu près quinze jours que nous étions établis dans ce nouveau logement, c'était le 5 avril 1794, qu'un convoi de Chantilly arriva. M. Randon de la Tour, qui en était, vint dire de très grand matin à nos respectables vieillards que madame de Duras était à Paris, que vraisemblablement elle viendrait dans la journée au Luxembourg, qu'elle en avait reçu l'ordre. Leur joie fut extrême. La journée se passa sans qu'elle vînt, et nous apprîmes qu'elle était au Plessis. Nous espérâmes que ce n'était qu'en passant; mais, ne la voyant pas arriver, les administrateurs furent vivement sollicités de la faire transférer; on le fit espérer; mais la Providence en avait autrement décidé, et elle n'existerait plus, si nos désirs eussent été accomplis. Nous conçûmes cependant encore de

l'espérance. Un jour, un nommé Vernet me dit mystérieusement : « Il y a en bas quelqu'un de ta connaissance qui fera plaisir au citoyen Mouchy. » Je dis : « C'est sûrement la citoyenne Duras. » (Il savait qu'il l'avait demandée, ayant porté deux pétitions pour elle au Comité de sûreté générale.) Vernet reprit : « Je ne veux pas te dire qu'il y a plusieurs personnes. » Je courus répéter ma conversation à M. et à madame de Mouchy, qui ne doutèrent pas que ce ne fût leur fille avec d'autres dames, dont les maris étaient au Luxembourg et qui avaient demandé leur réunion. Nous préparâmes la chambre pour y pouvoir mettre son lit, et nous fûmes très surpris de voir entrer, après une heure d'attente, madame la maréchale de Noailles, madame la duchesse d'Ayen et madame la vicomtesse de Noailles. M. de Mouchy en fut consterné. Il était fort enrhumé, la fièvre le prit sur-le-champ. Il craignait infiniment

les imprudences de sa belle-sœur, qui avait la tête très vive. Il disait qu'il ne pouvait rien lui arriver de plus désagréable que de l'avoir si près de lui. Ces dames lui racontèrent qu'après avoir été ballottées de prison en prison, elles avaient demandé et obtenu avec beaucoup de peine d'être conduites au Luxembourg, pour être avec lui. On les logea au-dessus de nous, dans un entresol. L'établissement fut bientôt fait; le mobilier était très court; je me chargeai de l'arranger. Je n'ai jamais vu de plus mauvais lits. Ces dames, comme la plupart des personnes condamnées d'avance, entraient en prison avec une sorte de sécurité et l'espoir d'en sortir promptement. On ne leur avait laissé, suivant l'usage, que 50 fr. à chacune; on leur conseilla de se pourvoir d'un peu plus de fonds; madame la maréchale eut 1,200 fr., et la vicomtesse, sa petite-fille, 200 fr. On leur fit dire qu'elles en auraient assez pour un mois. Cet argent

ne leur dura pas longtemps, parce qu'il fut pris, peu de temps après, dans la fouille générale et très connue. Voici le détail dont celle de la nôtre se passa : le matin, en ouvrant les volets de notre chambre, je vis dans la cour une garde armée; cela me parut singulier. J'allais pour prendre du bois dans le corridor où nous le serrions, et je trouvai quatre fusiliers à notre porte, avec le concierge qui me dit : « Rentre chez toi, citoyenne. » — Je lui répondis : « Je ne sors pas, je vais prendre du bois. — Rentre, te dis-je. » — J'obéis en tremblant, croyant que ce qui se passait regardait M. et madame la maréchale. J'allai au lit de madame la maréchale, je lui dis, le plus tranquillement possible : « Je ne sais ce qui se passe ici, mais il y a de la garde dans la cour et dans le corridor, le concierge n'a pas voulu me laisser prendre du bois. — C'est, me répondit-elle, ce que j'ai cru entendre. Mon Dieu! qu'est-ce que ce peut

être? » Je retournai à la fenêtre et j'aperçus aussi des fusiliers au pavillon vis-à-vis, cela me rassura un peu; j'en conclus que c'était une mesure générale pour toute la maison. On avait posé deux sentinelles à notre porte, j'essayai de causer avec elles. Un bonhomme à qui je donnai un verre de vin, furtivement, me dit tout bas : « Nous ne savons pas nous-mêmes pourquoi nous sommes ici. On est venu dans la section de l'Observatoire, nous faire lever à trois heures du matin; on nous a amenés ici et donné pour consigne de ne parler à personne et de ne laisser sortir qui que ce soit de sa chambre. » Nous n'étions pas fort avancés d'après cette conversation. Je tentai dix fois de monter chez mesdames de Noailles, cela me fut constamment refusé. Rien n'entrait dans la maison, les dîners ne purent passer qu'à cinq heures du soir. Nous questionnions les guichetiers, qui répondaient qu'ils ne savaient rien. Il fallut se coucher sans

avoir rien appris. Les sentinelles restèrent à la porte toute la nuit, ou, pour mieux dire, pendant quatre jours, puisque nous ne fûmes fouillés que les derniers, et que nous n'eûmes de communications avec nos voisins que le second jour, par un d'eux, qui, ayant frappé doucement à une porte condamnée qui donnait dans notre chambre, nous dit qu'on faisait une fouille très rigoureuse, qu'on prenait l'argent, les ciseaux, les couteaux, etc. Nous fîmes la confidence à M. et à madame de Boisgelin par le même moyen. Un homme qui les servait était sorti de chez eux la veille, pour aller chercher de l'eau, et n'était pas encore rentré.

J'obtins enfin la permission d'aller chez mesdames de Noailles; la respectable vicomtesse avait fait les lits, lavé la vaisselle, et, à travers tout cela, cet ange avait conservé sa gaieté. Elle plaisantait sur son service, qui était assez étendu, et d'autant

fâcheux, c'est que les guichetiers, qui recevaient de l'argent auparavant, ne l'osaient plus, ce qui les mettait de mauvaise humeur. On parlait aussi d'établir une nourriture commune, cela désola madame de Mouchy. Ce fut peu de temps après qu'on nomma une commission pour interroger les détenus, plusieurs la désiraient. Le jour qu'elle fut affichée, on entendit dans les galeries de grands cris de « Vive la République ! » Elle ne fut cependant en activité que deux mois après. Vers le même temps, j'étais à travailler, on m'appela ; je trouvai à la porte le concierge (ce n'était plus le bon Benoît) avec deux guichetiers, qui me fit mon interrogatoire : « Qu'est-ce que tu fais ici ? — Je suis depuis près de six mois avec le citoyen et la citoyenne Mouchy. — Fort bien, mais que fais-tu ? — Je leur rends service tant que je peux. — Ton écrou ? — Je n'en ai pas, je suis venue volontairement. — Tu n'es pas arrêtée ? — Non. — Es-tu

femme de confiance? — Oui. — Comment t'appelles-tu ? » — Je signai.

Je lui demandai pourquoi il me faisait toutes ces questions. « Vous ne voudriez pas me faire sortir ? — Oh! que non; c'est que les papiers de Benoît ne sont pas en règle, et que je fais le recensement de tout ce qui est dans la maison. »

Madame de Mouchy avait été d'une agitation extrême pendant cet interrogatoire. Elle fut rassurée quand elle sut que ce n'était qu'un recensement. Je ne fus pas de même. Je me gardai de lui faire part de mon inquiétude, qui n'était que trop fondée.

Environ un mois après, le même concierge entra un matin chez madame la maréchale et lui dit : « Je viens t'annoncer qu'il faut que tu renvoies ta femme de confiance sous vingt-quatre heures; je viens d'en recevoir l'ordre. » Elle lui répondit: « Citoyen, je ne puis m'en passer; je suis infirme, et mon mari aussi. — J'en suis

plus difficile, que la surdité des trois dames faisait entendre souvent une chose pour une autre. Elle s'attachait, le soir, un cordon au bras, et de l'autre côté, au lit de sa grand'mère, afin qu'elle l'éveillât, si elle avait quelque besoin dans la nuit. Elle l'habillait, pansait son cautère, celui de madame sa mère. Elle n'avait pas le temps de respirer, et son zèle suppléait au peu de forces qu'elle avait reçues de la nature. J'eus, comme je l'ai dit, la liberté de l'aller soulager. J'avais bien de la besogne, car je tâchais de rendre les mêmes services à M. et à madame de Boisgelin.

Enfin, notre tour d'être fouillés arriva le quatrième jour, à onze heures du matin. On avait retiré les sentinelles la veille, à dix heures du soir. M. de Baquencourt, qui logeait dans notre quartier, avait profité de ce premier moment pour venir nous dire que la fouille était affreuse, qu'un prisonnier lui avait assuré qu'on déshabillait

complètement; qu'il avait d'abord caché ses assignats, mais qu'il les avait repris; qu'il aimait mieux tout donner que de se faire une mauvaise affaire. L'article de déshabiller nous causa beaucoup d'inquiétude; il n'en fut cependant pas question.

Toute la séquelle arriva, les municipaux et les alguazils fouillèrent. Quand on en fut aux assignats, je dis : « Citoyens, vous ne les comptez pas? » — Un d'eux me répondit avec dédain : « Nous n'avons que faire de les compter pour vaincre les ennemis de la République. — Je le crois bien, repris-je, ce ne serait pas avec du papier qu'ils pourraient être vaincus. » — Madame de Mouchy me fit signe de me taire. Huit ou dix jours après, le Comité ordonna de refaire les comptes de chaque détenu. Cela se passa chez le concierge. On reprit le même train de vie; on tâcha de s'accoutumer à se passer de couteaux et de ciseaux : cela n'est pas commode. Ce qui était encore plus

Ma fille, depuis trois jours, ne quittait pas la porte, pour savoir des guichetiers à quoi je me déterminerais. On l'avait horriblement effrayée sur mon sort. Ce qui me détermina fut un détenu que je ne connaissais pas. Il m'arrêta et me dit : « Citoyenne, j'ai appris que vous faisiez des difficultés pour sortir d'ici; je crois devoir vous prévenir que vous avez tort; ce soir, vous serez écrouée et peut-être emmenée demain dans une autre prison; plus vous montrez d'attachement à madame de Mouchy, et plus vous vous rendez suspecte. Croyez-moi, cédez. Il viendra sûrement un moment plus favorable, vous la rejoindrez; surtout cachez vos pleurs, car vous êtes observée. » Je le remerciai et fus rendre compte à M. et à madame de Mouchy de cet avis. Ils me pressèrent alors de m'en aller. Nous convînmes de tout ce que je pourrais faire pour revenir. Je laissai, dans cet espoir, tous mes effets. MM. d'Hénin et de Boisgelin m'as-

suraient que cela ne serait pas long, et qu'étant au Comité, je devais demander la réunion de madame de Duras à ses parents, qu'on m'accorderait sûrement.

Le fatal moment étant arrivé, je sentis qu'il me serait impossible de dire à M. et à madame de Mouchy : Je vous quitte. Je dis donc que j'allais chez quelques détenus, demander leurs commissions ; tous partagèrent ma douleur. Madame la vicomtesse de Noailles, la jeune, fondait en larmes, et me serrait dans ses bras. Je m'en arrachai et me cachai derrière la porte pour tâcher de reprendre une contenance. En passant dans les galeries, tous les prisonniers me faisaient leurs compliments; je leur souhaitai, à tous, d'être à ma place. Quand je fus à la porte, je pensai m'évanouir. Je voulais entrer chez le concierge; le guichetier, qui tenait la clef, m'en empêcha. « Gardez-vous-en, me dit-il, il y a un greffier chez lui, qui est en colère contre vous; allez-vous-en. »

fâché, mais c'est l'ordre. » — Je lui demandai si en me constituant prisonnière je ne pourrais pas rester. — « Je n'en sais rien. » Je le priai de nous envoyer le premier administrateur qui viendrait dans la maison. Il y consentit. Je fis chercher Vernet, afin qu'il parlât pour moi. Madame de Mouchy eut la bonté de le supplier de me rendre service, d'une manière qui me fit verser des larmes; elle voulait lui donner tout ce qui lui restait de bijoux et d'assignats. Il ne voulut rien, promit de faire tout ce qu'il pourrait, et ne fit rien. Je lui remis une pétition que j'avais faite pour le Comité de police, dans laquelle je demandais avec les plus vives instances de me constituer prisonnière. J'y faisais le tableau des infirmités de M. et de madame de Mouchy, de l'impossibilité où ils étaient de rester seuls, du temps qu'il y avait que j'étais avec eux, ajoutant que je regardais comme une qualité républicaine de rendre service à l'humanité souffrante. Je fis

demander en même temps au concierge la permission d'attendre la réponse, et je sollicitai Vernet pour nous amener l'administrateur, ce qu'il fit le lendemain.

C'était Vitrich, qui est mort avec son ami Robespierre. Il me dit : « Nous avons lu ta pétition. Tu fais bien de rendre service à des vieillards, mais cela ne dépend pas de moi. L'ordre est du Comité de sûreté générale, il faut que tu sortes. Tu n'as qu'à faire une pareille pétition, et sûrement tu obtiendras la permission de rentrer. » Je lui demandai, en fondant en larmes (car j'étais désespérée), la permission de rester jusqu'au lendemain, qu'il m'accorda.

Je ne puis exprimer dans quel état nous restâmes après cette sentence : chers et respectables vieillards, quelle affliction fut la vôtre ! Cette séparation semblait en présager une bien plus cruelle encore..... Nous pleurâmes toute la nuit. J'étais presque décidée à rester, quoi qu'il m'en pût arriver.

Arrivée dans la rue, je ne puis exprimer ce que j'éprouvai, tous les sentiments divers qui vinrent m'assaillir. Mon désespoir de quitter M. et madame de Mouchy, ma réunion à ma fille, l'air que je n'avais pas pris depuis sept mois, me donnaient l'air égaré. Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ignore par quelles rues je passai pour me rendre à l'hôtel de Mouchy. Au lieu d'être ravie de voir ma fille, je ne répondais à tout ce qu'elle me disait que par mes larmes.

La première chose que je fis fut de prier M. Noël de vouloir bien donner au plus tôt ma pétition au Comité, ce qu'il fit. Il n'obtint pas de réponse. On ne pouvait pas l'aborder. Je ne savais à qui m'adresser. Madame de Poix était à l'hôtel de Mouchy, avec des gardiens. Elle n'avait passé que vingt-quatre heures en détention, en raison de ses infirmités. Elle me fit mille questions sur ses respectables parents, pleura beaucoup avec moi et conservait l'espérance que

je pourrais aller les rejoindre. J'eus occasion de voir les députés de mon pays, qui venaient de sauver mon frère de la guillotine. Je crus qu'ils voudraient bien aussi me rendre service. Je les sollicitai en vain et n'obtins d'eux que des moqueries sur mon attachement, et le refus le plus net. Enfin, rebutée de tous les côtés, il ne me restait que de me faire arrêter ; c'était mon projet ; j'y pensais sans cesse. La seule chose qui me retenait était la presque certitude d'être menée dans une autre prison que le Luxembourg. Les nouvelles que j'en recevais tous les jours m'affectaient de plus en plus. M. de Mouchy m'écrivait : « Revenez donc auprès de nous, madame de Mouchy a tant de chagrin de votre départ, que son cautère en est séché, ce qui n'est pas encore arrivé. » Une autre fois, il disait : « Nous ne pouvons nous accoutumer à votre absence, ni nous passer de vous. Les deux ou trois personnes qui nous servent

ne peuvent, quelque bonne volonté qu'elles aient, remplacer dans toute la journée ce que notre chère Latour faisait en deux heures et sans embarras. »

Tout cela me pénétrait. Je leur écrivais aussi tous les jours, et je leur donnais plus d'espérance de les aller rejoindre, que je n'en prenais. J'allais très souvent leur porter des provisions, afin de savoir des guichetiers (avec qui j'étais bien) des nouvelles de leur santé. J'allais aussi dans le jardin, où j'avais la triste consolation de les voir à la fenêtre. J'étais tellement connue des prisonniers, que d'abord qu'ils m'apercevaient ils allaient les avertir. Leur air triste et abattu me perçait le cœur. Je n'osais pas faire le moindre signe, tout alors étant observé. Le dernier jour que j'y fus avec ma fille, nous fûmes suivies avec opiniâtreté par un homme qui nous força de nous retirer. Elle ne douta pas que nous ne fussions arrêtées. Ce fut la dernière fois que

je vis madame de Mouchy. Deux jours après, M. de Mouchy me manda « qu'elle avait eu une forte indigestion, avec de violents vomissements toute la nuit ; que je leur manquais plus que jamais ». Il me fit mander le lendemain une bouteille d'eau minérale, pour la purger. Le jour qu'elle la prit, M. le maréchal m'écrivit, à quatre heures après midi, que le purgatif avait fait beaucoup de mal ; que madame la maréchale ne pouvait rien garder de ce qu'elle prenait ; qu'il me priait de lui envoyer sur-le-champ un lavement purgatif. Je fus d'une inquiétude extrême. Il était trop tard pour que je pusse parler à quelqu'un, tout étant fermé à cinq heures. Je me proposais d'aller le lendemain de grand matin au guichet et d'y savoir si je pourrais rendre quelques services ; mais tout cela était inutile. Nous touchions au dernier des malheurs...

J'allais me mettre dans mon lit, quand on

sonna fortement à ma porte ; je tremblais en allant ouvrir. Je fus surprise de voir M. Noël, tout effaré, qui me dit : « On a été ce soir au Luxembourg, pour s'informer de M. et de madame de Mouchy, je ne puis comprendre ce que cela signifie. — Ils sont perdus ! m'écriai-je. On sait bien qu'ils sont dans cette maison, et les informations sont superflues ; à moins, repris-je, voyant que son effroi redoublait, que madame la maréchale, étant malade, ne m'ait redemandée, et que quelque administrateur ne soit allé pour constater son état. » Il me dit en s'en allant : « Je le souhaite, je saurai demain de bonne heure ce qu'il en est, et je viendrai vous le dire. » Nous passâmes sûrement la nuit dans la même agitation, j'étais levée de grand matin. Je fus chez lui, et à sept heures il était déjà sorti. Il vint chez moi en criant, ou plutôt en hurlant. « C'est vrai, me dit-il, tout est perdu ! ils sont à la Conciergerie ! » Tout ce que j'ai senti dans ma vie ne peut

se comparer à cet instant. Je ne perdis cependant pas connaissance, il m'en resta assez pour voir que le pauvre M. Noël perdait la tête. Il se la frappait tellement contre les murs que je craignais réellement qu'il ne se la cassât. Après le premier moment de son désespoir, il dit : « Je ressors, je vais à la Conciergerie; je veux les voir. — Et moi aussi! m'écriai-je. — Non, non, reprit-il. — Et madame de Duras y est-elle? — Je n'ai pu le savoir. »

Il s'en fut vers neuf heures du matin. — « Eh bien, lui demandai-je, savez-vous quelque chose? Il n'y a donc plus d'espoir? — Non, non, fut toute la réponse. — Et madame de Duras? — Elle n'y est pas. » Il me chargea d'aller apprendre cette nouvelle à madame de Poix. J'aurais bien désiré m'en dispenser, je n'en avais pas la force; mais il sortit encore, et il fallut bien que j'y allasse. Son désespoir était aussi à son comble. M. Noël me conseilla de sortir de la

maison, de peur qu'on ne me vînt chercher pour quelque confrontation. Je ne le voulais pas, je ne savais où aller. J'aimais mieux, disais-je, mourir avec eux qu'après eux. Enfin, on m'obligea d'aller chez une de mes amies.

Auparavant, je recommandai qu'on portât à dîner à la Conciergerie. Il était possible que ces précieuses victimes y restassent plusieurs jours. Ils le renvoyèrent sans y toucher et en nous remerciant.

A cinq heures du soir, je sortis de chez mon amie, ne pouvant plus résister au besoin de m'informer de ce qui se passait; je rencontrai ma fille qui venait me chercher. Son visage décomposé me confirma tout. Je retrouvai M. Noël, il ne proféra pas une parole en me voyant, ni moi non plus. Nous n'osions plus nous regarder. Je revis le lendemain madame de Poix, qui n'avait plus figure humaine. Elle avait perdu, en même temps que ses respectables

parents, madame de Biron, son intime amie depuis son enfance. Elle eut la bonté de me demander ce que j'allais faire. « Rien, lui répondis-je, que d'attendre ici mon sort. » Je pensais que ne l'ayant pas lié à celui de M. et de madame de Mouchy, je suivrais celui de madame de Duras, prévoyant que personne de nous n'échapperait à la mort. Madame de Noailles m'écrivit, trois ou quatre jours après notre malheur, un billet que je suis inconsolable d'avoir brûlé (on m'y força). Il contenait des choses si touchantes sur l'occupation dont avaient été de moi M. et madame de Mouchy dans leurs derniers moments, de la part qu'elle-même prenait à ma douleur, malgré la sienne, que ce fut mon premier moment d'attendrissement. Jusque-là j'étais comme une pierre.

La décade d'après la mort de mes respectables maîtres, j'eus encore à pleurer toutes les personnes de leur connaissance,

qui étaient au Luxembourg, qui m'avaient donné tant de marques d'amitié, entre autres, mesdames d'Hautefort, de Noailles, etc.; vingt jours après, madame de Duras, à qui on avait porté du linge au Plessis, qu'on avait refusé de recevoir : ce qui nous avait fait croire qu'elle n'y était plus. Enfin je me pleurai moi-même. J'eus toutes les horreurs de la mort. Je craignais de n'avoir pas la résignation nécessaire pour passer les dernières vingt-quatre heures ; mais j'espérais qu'elle ne me manquerait pas pour les derniers moments, si j'étais avec des personnes de qui je pourrais recevoir des consolations. Les apprêts du supplice me glaçaient d'effroi. Je sentais que le courage qui m'aurait fait tout supporter avec M. et madame de Mouchy m'avait abandonnée. D'un autre côté, il était étrange que j'eusse tant peur de la mort, étant d'ailleurs d'une indifférence parfaite sur mon sort. Mes parents et mes amis me plaignaient,

non seulement de la perte que je venais de faire, mais de ma position, sachant que je n'avais rien du tout. Je répondais que cela m'était égal. Il me revint sans cesse à l'idée ce que me disait un jour M. de Mouchy; il me remerciait d'un petit service que je lui avais rendu; il ajouta : « Dieu vous récompensera, ma chère enfant, des soins que vous prenez de moi. Je vous réponds que vous ne manquerez jamais. »

Je fus obligée, malgré mon indifférence pour tout, de solliciter pour ravoir les meubles de ma chambre, qu'on me fit payer quatre cents francs, avec la caution de M. Noël. Nous sortîmes de cette maison, après avoir bu le calice jusqu'à la lie, ayant vu tout démeubler, gaspiller. Les commissaires recevaient de nos mains tous les effets de M. et de madame la maréchale, en s'en moquant de la manière la plus indécente.

Robespierre périt; on fit sortir madame

de Duras, le 16 octobre 1794. Quelle révolution quand je la revis! Son changement était effrayant. Elle semblait, comme elle le disait elle-même, sortir du tombeau. Malgré son extrême affliction, on voyait qu'elle avait conservé son courage. Sa première pensée, dès qu'elle a joui de sa liberté, a été, ainsi que madame de Poix, de s'occuper des moyens de me faire vivre et de chercher tous ceux de me rendre service.

JOURNÉE

DU 21 JUILLET 1794

RELATION DE M. GRELET

RELATION DE M. GRELET

C'était le 21 juillet 1794 (2 thermidor an II); j'allais au Luxembourg, à sept heures et demie du soir, porter pour madame la vicomtesse de Noailles un paquet renfermant plusieurs effets à son usage. Arrivé au bas de la rue de Tournon, je vis devant la porte de cette prison un grand attroupement d'hommes et de femmes, ce qui me causa beaucoup d'inquiétude. Je déposai mon paquet dans une boutique de cette rue, où demeurait une demoiselle qui était l'amie de la femme de chambre de madame la duchesse d'Ayen, et je continuai mon chemin.

Arrivé au milieu de ce rassemblement, je n'eus pas de peine à deviner de quoi il

s'agissait, surtout lorsque j'eus aperçu un grand chariot découvert avec des banquettes suspendues aux ridelles dans toute sa longueur. Je ne doutai plus qu'il ne fût destiné à recevoir des prisonniers pour les transporter à la Conciergerie, lesquels périraient le lendemain : cette pensée me fit frissonner. J'avais le pressentiment que ces dames étaient du nombre des victimes. Je voulus attendre le départ des prisonniers. Je m'approchai de la porte le plus possible. Un guichetier sortit et m'aperçut : « Va-t'en, me dit-il; elles y sont. »

Je ne m'en allai pas. Je pensai que c'était pour la dernière fois que je voyais ces dames; cette triste réflexion me fit rester. Le guichetier rentra. Peu de temps après, la porte s'ouvrit, les prisonniers parurent, précédés de deux gendarmes. Madame la vicomtesse de Noailles parut la première des dames. Elle passa tout près de moi, prit ma main, qu'elle pressa d'une manière

affectueuse. Le gendarme qui était à côté d'elle l'aida à monter dans le chariot. Madame d'Ayen et madame la maréchale montèrent aussitôt après elle. Un gendarme avait vu madame de Noailles me donner la main. On fit encore monter dans le même chariot cinq ou six autres femmes et autant d'hommes qu'il put en contenir. Pour moi, je quittai ma place et je tâchai de me confondre dans la foule. Madame de Noailles m'y découvrit encore, car le chariot n'était pas encore parti. Comme il n'avait pu recevoir tous les prisonniers, une quinzaine d'entre eux le suivirent à pied, escortés des gendarmes. Ce fut pendant qu'on faisait tous les apprêts de ce transport que madame de Noailles, qui m'avait aperçu de nouveau, joignit les deux mains, me fit signe qu'il fallait prier, et qu'elle s'inclina pour prier. Elle releva la tête peu après, d'un doigt me montra le ciel, et donna une bénédiction de mon côté.

La foule cherchait à qui s'adressaient ces gestes; moi-même, je regardais comme les autres, comme s'ils ne s'étaient pas adressés à moi. Madame de Noailles avertit madame sa mère que j'étais près du chariot. Madame d'Ayen me fit plusieurs saluts et porta plusieurs fois la main à sa bouche. Il ne fallait rien dire; ces gestes étaient déjà plus que suffisants pour être compromis.

Enfin, après une demi-heure de préparatifs, le chariot se mit en marche et prit la rue de Condé. Je le suivis, décidé à l'escorter jusqu'à la Conciergerie. Vers le milieu de cette rue, dans un endroit où elle est fort étroite, j'étais, ainsi que le chariot, très près des maisons; madame de Noailles, qui ne me perdait pas de vue, me donna trois bénédictions. C'était le nombre de ses enfants. Je suivis toujours le chariot, comme j'aurais suivi le convoi de personnes dont la perte allait plonger tant de familles dans le plus horrible des malheurs.

Lorsque je fus sur le pont Neuf, assez près du chariot, qui tournait sur le quai des Lunettes, un gendarme fit entendre derrière moi ces paroles : « Je t'arrête, je te reconnais. » Je ne me laissai pas arrêter et pris en courant le quai des Lunettes. Le gendarme me poursuivit; je me sauvai par la rue de Harlay, qui traverse l'île du Palais. Le gendarme était loin derrière moi; il criait : « Arrêtez! » Il était huit heures. C'était le moment où les ouvriers quittaient leurs ateliers. Ils croyaient que j'étais un prisonnier qui s'échappait; plusieurs essayèrent de m'arrêter, mais je les écartais avec ma canne. Arrivé sur le quai des Orfèvres, je tombai, saisi par deux ouvriers; le gendarme arriva, et je ne cherchai plus à fuir. Il se trouva là un homme qui se dit juge de paix, et demanda au gendarme qui j'étais et pourquoi il m'arrêtait. Le gendarme lui répondit que j'avais des intelligences avec les prisonniers. Je crus inutile de chercher à

me justifier. Conduit par le gendarme à la Préfecture de police, je vis de loin madame de Noailles et les autres prisonniers entrer dans la prison de la Conciergerie.

Je fus mis dans un cachot où il y avait une petite fenêtre qui y laissait entrer un peu de jour. J'en profitai pour déchirer quelques papiers qui auraient pu me compromettre. Heureusement que je conservai ma carte de sûreté, que je n'avais eue que depuis peu de jours. Lorsque j'eus déchiré, détruit ces papiers, que j'avalai en partie, mon cachot s'ouvrit, et je vis un geôlier qui me dit, d'un ton menaçant, de le suivre. Après m'avoir fait passer par des endroits fort obscurs, il m'enferma dans un cachot bien étroit, fermé par une porte de fer, où aucune lumière ne pénétrait. Ce cachot était de forme circulaire et très petit. Il y avait un banc de pierre contre la muraille. J'avais remarqué en y entrant, à la lueur de la lampe que portait le geôlier, quelque

chose qui brillait par terre. La porte du cachot refermée sur moi, je fus entièrement privé de lumière. Je cherchais à tâtons ce qui avait pu occasionner cet éclat dont je viens de parler; je trouvai que c'étaient des morceaux de verre qui étaient sur le bord d'une ouverture très peu étendue, pratiquée dans le sol. Je m'assis sur ce banc de pierre, et là je commençai à réfléchir à ma position, à celle de mesdames de Noailles, que je venais d'entrevoir pour la dernière fois; à celle de leurs pauvres enfants, qui m'attendaient pour prendre leur repas. Ce fut alors que je vis toute l'horreur de l'état dans lequel je me trouvais. Dans ce moment où je pensais à tout ce qui arriverait dans la journée du lendemain, je me jetai à genoux, je priai Dieu de toute la ferveur dont j'étais capable. Je le conjurai d'accepter le sacrifice de ma vie en expiation de mes péchés, car je m'attendais à périr le lendemain. Mais

que deviendront ces trois enfants? De quelle douleur sera percé le cœur de leur mère, de leur grand'mère, en me voyant condamné avec elles! Mon Dieu, ayez pitié de leurs enfants, ayez pitié de leurs mères, ayez pitié de moi!

J'étais comme anéanti dans ces tristes réflexions, lorsque la porte de mon cachot s'ouvrit à grand bruit. Je me levai précipitamment, ne sachant ce qui allait arriver. Je vis paraître de nouveau le geôlier avec la lanterne; un officier de gendarmerie l'accompagnait. « As-tu ta carte? » me dit celui-ci. Je lui répondis que je l'avais. « Donne-la-moi. — Veux-tu, lui dis-je en la lui remettant, que je te dise comment la chose s'est passée et pourquoi je suis ici? — Eh bien, dis. » Je lui racontai en peu de mots que je m'étais trouvé, par hasard, devant la prison du Luxembourg lorsque les prisonniers qu'on venait d'amener à la Conciergerie en sortaient; que l'un d'eux,

passant tout près de moi et m'ayant reconnu, m'avait serré la main, mais qu'il ne m'avait pas dit un seul mot, et que moi-même je ne lui avais rien dit; voilà tout ce qui s'est passé... Après m'avoir écouté avec attention, il s'en va et emporte ma carte, seulement il me fait garder dans un endroit plus commode.

Mes inquiétudes doublèrent lorsque je vis qu'il emportait ma carte, sur laquelle était indiqué mon domicile; j'étais persuadé qu'ils iraient sur-le-champ à l'hôtel de Noailles-Mouchy, rue de l'Université, où étaient mes élèves Alfred et Alexis. Ils fouilleront partout dans cet hôtel, me disais-je. Ils pourront trouver toute ma correspondance avec madame de Noailles dans sa prison, et comme dans ces lettres il y avait beaucoup de choses exprimées à mots couverts, on y voudra voir des conspirations de toutes sortes se rattachant à celle du Luxembourg, dont les républicains

et les juges révolutionnaires faisaient déjà grand bruit. Il est vrai que j'avais pris de grandes précautions pour cacher cette correspondance. J'avais mis Alexis dans la confidence de l'endroit où je l'avais serrée. Je lui avais recommandé de la faire disparaître s'il voyait arriver des commissaires ou des gens inconnus dans l'hôtel. Nous occupions l'appartement de M. leur père, le vicomte de Noailles, dont les fenêtres étaient du côté de la rue, en face de la porte d'entrée. Quoique cette pensée me rassurât un peu, mon inquiétude subsistait toujours, et d'autant plus que cet officier ne revenait pas et qu'il était bien tard. Je ne doutai plus qu'il n'eût été faire une visite à l'hôtel de Mouchy; mais quand même il n'y aurait rien trouvé, me disais-je, qui peut leur échapper, une fois qu'on est tombé dans leurs mains?

J'étais dans cette anxiété, lorsque cet officier revint et me dit ces paroles, que je

n'oublierai jamais : « Voilà ta carte, va-t'en; une autre fois, ne t'approche pas de si près. » Je ne me le fis pas dire une troisième fois. Je pris ma carte, on me rendit ma canne et d'autres objets qu'on n'avait pas cru devoir me laisser, et je fus libre.

J'éprouvai un sentiment de joie en me trouvant en liberté contre mon espérance; mais que ce contentement et cette joie durèrent peu! Je pensai à mesdames de Noailles, que je laissais dans l'antichambre de la mort. Ce fut le seul sentiment qui me préoccupât; au moins elles n'auraient pas la douleur de me voir demain partager leur sort et la pensée que leurs enfants sont abandonnés et qu'ils ont perdu leur appui. La religion viendra à leur secours; mais quel combat elles auront encore à soutenir! Je rendis grâces à Dieu, je le priai qu'il leur vînt en aide dans ce moment si terrible à la nature, et, tout en priant, j'arrivai à l'hôtel de Mouchy. Il était onze heures. Les enfants

n'étaient pas couchés, ils m'attendaient. Ils me firent bien des questions, me dirent qu'ils avaient eu bien peur en voyant que je ne rentrais pas. Je leur dis que j'avais eu beaucoup d'affaires qui m'avaient retenu malgré moi, que j'avais été bien occupé d'eux, que je ne pouvais pas leur dire aujourd'hui tout ce qui m'était arrivé, parce qu'il était trop tard, et que je leur raconterais tout le lendemain. Nous dîmes la prière en commun, et ils se couchèrent. Au moins, me dis-je, ils passeront encore cette nuit tranquille, celle qui lui succédera sera bien cruelle et bien amère.

Le lendemain, 22 juillet, pendant que les enfants dormaient encore, j'allai de grand matin, rue des Saints-Pères, trouver le Père Brun pour le prévenir que mesdames de Noailles étaient à la Conciergerie pour être jugées et très probablement condamnées à mort ce jour même, et le prier de tenir la promesse qu'il m'avait faite : c'était

de faire en sorte de se faire voir à elles dans le trajet qu'elles feraient de la prison jusqu'à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine ; que c'était la seule consolation qu'elles pussent encore avoir sur la terre. Il me promit qu'il n'y manquerait pas. Le plus souvent qu'il pouvait, ce digne prêtre exerçait cet acte de charité envers les victimes. Il les accompagnait, en priant, jusqu'au pied de l'échafaud; là, il leur donnait une dernière absolution. Après le sacrifice accompli, il revenait chez lui, toujours en priant et le cœur déchiré.

Le Père Brun était de l'Oratoire. Nous avions demeuré ensemble à Juilly, où nous étions chargés de la salle des pensionnaires appelés Minimes, parce qu'ils étaient les plus jeunes et les plus petits. Il fut peu de temps curé de la paroisse de Juilly. Madame la vicomtesse de Noailles, dont les enfants, Alexis et Alfred, étaient dans notre salle, avait été en correspondance avec lui

pendant près d'un an. Elle avait en lui une grande confiance, qu'il méritait par sa piété et sa tendresse pour ses enfants.

Je revins à l'hôtel de Mouchy. Il était près de six heures. J'éveillai les enfants et je leur dis que nous irions voir leur sœur Euphémie à Saint-Mandé, ce qui leur fit grand plaisir. Ils ne se doutaient pas de la terrible nouvelle que je devais leur apprendre avant d'arriver au but de notre promenade (1).

(1) Une copie de ce récit a été remise à madame la marquise de Vérac par M. Gérin, exécuteur testamentaire de M. Grelet, le 21 mai 1850, et déclarée, par lui, conforme à l'original de la main de M. Grelet.

RÉCIT

DE LA JOURNÉE DU 22 JUILLET 1794

RÉCIT D'UN TÉMOIN OCULAIRE

DU 22 JUILLET 1794

M. CARRICHON, PRÊTRE

Madame la maréchale de Noailles, la duchesse d'Ayen, sa belle-fille, et la vicomtesse de Noailles, sa petite-fille, furent détenues dans leur hôtel depuis le mois de septembre 1793 jusqu'en avril 1794. Je connaissais la première de vue, et particulièrement les deux autres, que je visitais ordinairement une fois la semaine.

La Terreur croissait avec le crime, les victimes devenaient plus nombreuses. Un jour qu'on en parlait et qu'on s'exhortait à se préparer à l'être, je leur dis, par une espèce de pressentiment : « Si vous allez à

la guillotine, et que Dieu m'en donne la force, je vous y accompagnerai. » Elles me prirent au mot, en ajoutant avec vivacité : « Nous le promettez-vous? » J'hésitai un instant... « Oui, repris-je, et pour que vous me reconnaissiez bien, j'aurai un habit bleu foncé et une veste rouge. »

Depuis, elles me rappelèrent souvent ma promesse. Au mois d'avril, la semaine, je crois, d'après Pâques, elles furent conduites au Luxembourg. J'en eus souvent des nouvelles par M. Grelet, qui leur a rendu, avec un zèle si délicat, tant de services et dans leur personne et dans celle de leurs enfants.

Ma promesse me fut fréquemment rappelée. Le 26 ou le 27, un jeudi ou un vendredi, il vint me prier de rendre au maréchal de Mouchy et à sa femme le service que je leur avais promis.

Je vais au Palais, je parviens à entrer dans la cour; je les ai sous les yeux et fort

près de moi pendant plus d'un quart d'heure. M. et madame de Mouchy, que je n'avais vus chez eux qu'une seule fois, et que je connaissais mieux qu'ils ne me connaissaient, ne purent me distinguer. Je fis, par l'inspiration et avec l'aide de Dieu, ce que je pus pour eux. Le maréchal était singulièrement édifiant et priait vocalement de tout son cœur. La veille il avait dit, en quittant le Luxembourg, à ceux qui lui marquaient de l'intérêt : « A dix-sept ans, j'ai monté à l'assaut pour mon roi; à soixante-dix-huit, je vais à l'échafaud pour mon Dieu; mes amis, je ne suis pas malheureux. »

J'évite des détails qui deviendraient immenses. Ce jour-là, je crus inutile et même ne me sentis pas capable d'aller les accompagner à la guillotine. J'en augurai mal pour la promesse spéciale faite à leurs parentes, que cette mort plongeait dans l'affliction. Elles étaient renfermées dans la même

prison et avaient fourni au maréchal de Mouchy et à sa femme bien des motifs de consolation.

Que j'aurais à dire sur tous les nombreux convois qui précédèrent ou suivirent celui du 22 juillet! Convois fortunés ou infortunés, selon les dispositions de ceux qui les composaient, même lorsque le caractère connu et tous les signes extérieurs dénotaient une résignation et une mort chrétienne : mais bien autrement déchirants lorsque c'était tout le contraire et que les condamnés semblaient passer de l'enfer de ce monde à celui de l'autre.

Le 22 juillet, qui était un mardi, j'étais chez moi entre huit et dix heures du matin; j'allais sortir, lorsque j'entendis frapper à ma porte; j'ouvre et je vois les enfants de Noailles et leur instituteur. Les enfants avaient la gaieté de leur âge : gaieté qui devait être changée en tristesse par la perte qu'ils allaient faire et la crainte d'en éprou-

ver encore de nouvelles. Ils allaient à la promenade.

L'instituteur, triste, pensif, était pâle et défiguré. « Passons dans votre chambre, dit-il, et laissons les enfants dans votre cabinet. » Nous entrons dans la chambre, il se jette dans un fauteuil. « C'en est fait, mon ami, ces dames sont au tribunal révolutionnaire; je viens vous sommer de tenir votre parole. Je vais conduire les enfants à Vincennes et y voir la petite Euphémie. Dans le bois, je préparerai ces malheureux enfants à cette terrible perte. »

Quelque préparé que je fusse moi-même à cet affreux malheur, je fus consterné. L'affreuse situation des mères, des enfants, de leur digne instituteur; cette gaieté suivie de tant de tristesse; la petite sœur Euphémie, âgée alors d'environ quatre ans; tout se peint à mon imagination.

Je revins à moi et, après quelques demandes, réponses et autres lugubres détails,

je dis : « Je vais changer d'habits! Quelle commission! Priez Dieu qu'il me donne la force de l'exécuter. »

Nous nous levons et nous passons dans le cabinet, où nous trouvons les enfants s'amusant innocemment, gais, contents autant qu'ils pouvaient l'être. Leur vue, ce qu'ils ignoraient et ce qu'ils allaient apprendre, l'entrevue qui suivrait avec leur petite sœur, ce que nous éprouvions rend le contraste plus frappant et serre le cœur.

Resté seul après leur départ, je me sens épouvanté, fatigué... Mon Dieu, m'écriai-je, ayez pitié d'elles et de moi! Je change d'habits et vais faire quelques courses projetées, portant dans mon cœur un poids accablant.

Je vais au Palais entre une heure et deux, je veux entrer, impossible. Je prends des informations de quelqu'un qui sort du tribunal. Je doute encore de la réalité de ce qu'il m'annonce. L'illusion de l'espérance

est enfin détruite par ce qu'il me raconte; je ne puis plus douter...

Je reprends mes courses; elles me conduisent au faubourg Saint-Antoine, et avec quelles pensées, quelle agitation intérieure, quel effroi secret, joint à un violent mal de tête!

Je m'ouvre à une personne de confiance. Elle m'encourage au nom de Dieu. Je prends chez elle un peu de café et je sens ma tête soulagée.

Je reviens au Palais à pas lents, pensif, irrésolu, désirant ne point arriver ou ne point trouver celles qui m'y appellent.

J'arrive avant cinq heures; rien n'annonce le départ. Je monte tristement les degrés de la Sainte-Chapelle. Je me promène dans la grande salle et aux environs; je m'assieds, je me lève, je ne parle à personne; je cache au dedans de moi le chagrin qui me dévore. De temps en temps je jette un triste coup d'œil sur la cour pour

examiner s'il ne s'y fait pas de préparatifs de départ.

Ma continuelle pensée était : Dans deux heures, dans une heure elles ne seront plus ! Je ne puis exprimer combien cette idée, qui m'a affligé toute ma vie dans les trop fréquentes et fâcheuses occasions où j'ai pu l'appliquer, m'affligeait alors. Livré à une aussi douloureuse attente, jamais heure ne m'a paru si longue et si courte à la fois que celle qui s'écoula depuis cinq jusqu'à six, à raison des diverses pensées qui m'agitaient et me faisaient passer rapidement des illusions d'un vain espoir à des craintes malheureusement trop réelles.

Enfin, au bruit qui vient frapper mes oreilles, je juge que la prison va s'ouvrir. Je descends et vais me placer près la grille de sortie; car il n'était plus possible, depuis quinze jours, de pénétrer dans la cour.

La première charrette se remplit et s'avance vers moi; elle contenait huit dames

très édifiantes; elles m'étaient inconnues. La dernière, dont j'étais très proche, était la maréchale de Noailles. N'y point voir sa belle-fille et sa petite-fille fut pour moi un faible et dernier rayon d'espérance; mais, hélas! elles montent aussitôt sur la dernière charrette. Madame de Noailles était en blanc, qu'elle n'avait pas quitté depuis la mort de son beau-père et de sa belle-mère (le maréchal et la maréchale de Mouchy). Elle paraissait âgée de vingt-quatre ans, au plus; madame d'Ayen, de quarante ans, était en déshabillé rayé bleu et blanc. Je les voyais, quoique un peu éloigné. Six hommes montent aussi dans la fatale charrette et se placent auprès d'elles. Je remarquai que les deux premiers se placèrent à quelque distance d'elles, leur témoignant par ces égards respectueux qu'ils voulaient les laisser plus libres. J'en tirai bon augure.

A peine sont-elles placées que la fille témoigna à la mère un vif et tendre intérêt,

qui fut remarqué de tout le monde. J'entends dire auprès de moi : « Voyez-vous cette jeune, comme elle s'agite, comme elle parle à l'autre? »

Je vois qu'elles me cherchent des yeux. Il me semble entendre tout ce qu'elles disent : « Maman, il n'y est pas! — Regardez encore. — Rien ne m'échappe, je vous l'assure, maman; il n'y est pas! » Elles oublient que je leur ai fait annoncer l'impossibilité de me trouver dans la cour.

La première charrette reste près de moi au moins un quart d'heure; elle avance la première, la seconde va passer, je m'apprête; elle passe, et ces dames ne me voient pas! Je rentre dans le palais, je fais un grand détour et viens me placer à l'entrée du pont au Change, dans un endroit apparent. Madame de Noailles jette les yeux de tous côtés, elle passe et ne me voit pas. Je les suis le long du pont, étant séparé de la foule, mais cependant assez près d'elles.

Madame de Noailles, toujours cherchant, ne m'aperçoit pas.

L'inquiétude se peint sur la physionomie de madame d'Ayen. Sa fille redouble d'attention sans succès; je suis tenté d'y renoncer. J'ai fait ce que j'ai pu, me disais-je, partout la foule sera plus grande. Il n'y a pas moyen, je suis fatigué! J'allais me retirer, le ciel se couvre, le tonnerre se fait entendre au loin, tentons encore.

Par des chemins détournés, j'arrive avant les charrettes dans la rue Saint-Antoine, après celle de Fourcy, presque vis-à-vis la trop fameuse Force. Alors souffle un vent violent; l'orage éclate; les éclairs, les coups de tonnerre se succèdent rapidement. La pluie commence et tombe par torrents. Je me retire sur le seuil d'une boutique, qui m'est encore présente et que je ne revois jamais sans émotion. En un instant la rue est balayée, il n'y a plus de monde qu'aux portes, aux boutiques et aux fenêtres. Plus

d'ordre dans la marche. Les cavaliers, les fantassins marchent plus vite, les charrettes aussi; elles touchent au petit Saint-Antoine, et je suis encore indécis... La première passe devant moi. Un mouvement précipité et comme involontaire me fait quitter la boutique, m'entraîne vers la seconde, et me voilà seul tout près de ces dames! Madame de Noailles, souriant, semble me dire : « Vous voilà donc enfin! ah! que nous en sommes aises! nous vous avons bien cherché. Maman, le voilà! » Madame d'Ayen renaît. Toutes mes irrésolutions cessent. Je me sens, par la grâce de Dieu, un courage extraordinaire. Trempé de sueur et de pluie, je n'y pense plus. Je continue à marcher près d'elles. Sur les marches du collège Saint-Louis, j'aperçois un ami (1), pénétré pour elles de respect et d'attache-

(1) Cet ami que rencontra M. Carrichon était le Père Brun, prêtre de l'Oratoire, avec lequel j'étais chargé, à Juilly, de la salle des Minimes (les plus jeunes du collège),

ment, cherchant à leur rendre le même service que celui que je venais leur offrir... Son visage, son attitude annoncent tout ce qu'il sent en les voyant. Je lui frappe sur l'épaule avec un saisissement inexprimable, et lui dis en passant : « Bonsoir, mon ami ! »

Là est une place et plusieurs rues qui y aboutissent, l'orage est au plus haut point, le vent plus impétueux. Les dames de la première voiture en sont fort tourmentées, surtout la maréchale de Noailles. Son grand bonnet renversé laisse voir quelques cheveux gris. Elles chancellent sur leur misérable planche sans dossier et les mains liées derrière le dos. Aussitôt un tas de

---

dans le nombre desquels étaient MM. Alexis et Alfred de Noailles.

J'avais averti M. Brun, le même jour que M. Carrichon (22 juillet 94), de nos inquiétudes et de nos vœux pour mesdames de Noailles. Ces deux amis se rencontrèrent dans la rue du Faubourg Saint Antoine ; ils accompagnèrent les victimes ; ils les bénirent et ne se retirèrent qu'après la consommation du dernier sacrifice.

(Note fournie par M. Grelet.)

gens qui se trouvaient là malgré l'inondation la reconnaissent, ne font attention qu'à elle et augmentent par leurs cris insultants son tourment, qu'elle supporte avec patience. « La voilà donc, crient-ils, cette maréchale qui menait si grand train, allant dans un si beau carrosse... dans la charrette tout comme les autres! »

Les cris continuent, le ciel est plus noir, la pluie plus forte. Nous arrivons à la place du carrefour qui précède le faubourg Saint-Antoine. Je devance, j'examine, je me dis : « C'est ici le meilleur endroit pour leur accorder ce qu'elles désirent tant. » La charrette allait moins vite. Je m'arrête; je me retourne vers elles. Je fais à madame de Noailles un signe qu'elle comprend parfaitement : « Maman, M. Carrichon va nous donner l'absolution. » Aussitôt elles baissent la tête avec un air de repentance, de contrition, d'attendrissement, d'espérance et de piété.

Je lève la main, et la tête couverte, je prononce la formule entière d'absolution, les paroles qui la suivent, très distinctement et avec une attention surnaturelle. Elles s'y unissent mieux que jamais. Non, je ne puis oublier ce ravissant tableau, digne du pinceau d'un Raphaël! ce moment où tout fut pour elles baume et consolation!

Aussitôt l'orage s'apaise, la pluie diminue. Il semble n'avoir existé que pour le succès si désiré de part et d'autre. J'en bénis Dieu, elles en font autant; leur extérieur annonce contentement, sécurité, allégresse.

En avançant dans le faubourg, la foule curieuse revient border les deux côtés de la rue. On insulte les premières dames, surtout la maréchale; on ne dit rien aux deux autres. La pluie cesse; tantôt je devance, tantôt j'accompagne les voitures. Après l'abbaye Saint-Antoine, je rencontre un jeune homme que j'avais

connu autrefois ; il était prêtre, j'avais quelques motifs de le suspecter; il m'embarrassait. J'avais peur d'en être reconnu; heureusement je ne le fus pas. Il double le pas, et je ne le vois plus.

Enfin, nous arrivons au lieu fatal! Ce qui se passe en moi ne peut se dépeindre. Quel moment! quelle séparation! quelle douleur pour les époux, les enfants, les sœurs, les parents, les amis qui leur survivront dans cette vallée de larmes! Je les vois encore pleines de santé. Elles auraient été si utiles à leur famille, et dans un instant je ne les verrai plus! Quel déchirement! Mais aussi quelles consolations n'offraient-elles pas en se montrant si résignées!

L'échafaud se présente... Les charrettes s'arrêtent... Les gardes les entourent... Je frissonne... Un cercle plus nombreux de spectateurs nous environne. La plupart rient et s'amusent de ce désolant spectacle.

Être au milieu d'eux, agité de pensées bien différentes, quelle situation pour moi!

Pendant que le bourreau et ses deux valets aidaient à descendre ces dames de la première charrette, madame de Noailles me cherche des yeux. Elle m'aperçoit. C'est ici le pendant ravissant du premier tableau, si ravissant lui-même. Que ne me dirent pas ces regards, tantôt élevés au ciel, tantôt abaissés vers la terre; ces regards si doux, si animés, si expressifs, si célestes; tantôt fixés sur moi de manière à me faire remarquer, si mes voisins avaient été plus réfléchis! J'enfonçai mon chapeau sans la perdre de vue... Je l'entendais... « Notre sacrifice est fait! Que nous laissons de personnes chères! Mais Dieu dans sa miséricorde nous appelle. Nous en avons la douce et ferme assurance! Nous ne les oublierons pas près de lui... Recevez nos tendres adieux pour elles, nos remerciements pour vous. Jésus-Christ, qui est mort pour nous,

est notre force! Puissions-nous mourir en lui! Adieu, puissions-nous tous nous revoir dans le ciel! Adieu! »

Il est impossible de rendre des signes aussi pieux, aussi vifs; une éloquence aussi touchante, qui faisait dire à mes voisins : « Ah! cette jeune, comme elle est contente! comme elle lève les yeux au ciel! comme elle prie! Mais à quoi cela lui sert-il? » Puis, par réflexion : « Ah! les scélérats de calotins! » Les derniers adieux donnés, elles descendent de la charrette.

Je ne me sentais plus, tout à la fois déchiré, attendri, consolé. Combien je remerciai Dieu de n'avoir pas attendu ce moment pour leur donner l'absolution! encore plus quand elles montèrent à l'échafaud. Nous n'aurions pas pu nous unir à Dieu, et pour accorder et recevoir cette grande grâce, comme nous avions fait dans l'autre endroit et dans la circonstance la plus tranquille qui se soit présentée dans la route.

Je quitte l'endroit où j'étais; je passe d'un autre côté pendant qu'on fait descendre les autres. Je me trouve en face de l'escalier en bois par lequel on montait à l'échafaud, et sur lequel était appuyé un vieillard à cheveux blancs, grand, gras, l'air bonhomme. On le disait fermier général. Auprès de lui, une dame très édifiante, que je ne connaissais pas; ensuite la maréchale de Noailles, vis-à-vis de moi, en taffetas noir, à cause du deuil du maréchal, qu'elle n'avait pas encore quitté. Elle était assise sur un bloc de bois ou de pierre qui s'était trouvé là, ses grands yeux fixés... Je n'avais point oublié de faire pour elle ce que j'avais fait pour tant d'autres, et en particulier pour le maréchal et la maréchale de Mouchy. Tous les autres étaient rangés sur deux lignes, du côté regardant le faubourg Saint-Antoine.

Je cherche ces dames; je ne puis apercevoir que la mère, mais dans l'attitude d'une

dévotion simple, noble, résignée. Tout occupée du sacrifice qu'elle allait offrir à Dieu, par les mérites du Sauveur, son divin Fils; les yeux fermés; plus d'inquiétude, en un mot, telle qu'elle était lorsqu'elle avait le bonheur d'approcher de la sainte table. Quelle impression j'en reçus! Elle est ineffaçable. Je me la représente souvent dans cette attitude. Plaise à Dieu que j'en profite!

La maréchale de Noailles monta la troisième sur l'autel du sacrifice. Il fallut échancrer le haut de son habillement pour lui découvrir le cou. J'étais impatient de m'en aller, et cependant je voulus boire le calice jusqu'à la lie et tenir ma parole, puisque Dieu me donnait la force de me posséder au milieu de tant de frissonnements.

Six dames passèrent ensuite. Madame d'Ayen monta la dixième. Qu'elle me parut contente de mourir avant sa fille, et la fille de mourir après sa mère! Montée, le maître

bourreau lui arracha son bonnet. Comme il tenait par une épingle qu'il n'avait point ôtée, les cheveux tirés avec force lui causèrent une douleur qui se peignit dans ses traits.

La mère disparaît!..... Quelle émotion j'éprouvai en voyant cette jeune dame tout en blanc, paraissant beaucoup plus jeune qu'elle n'était, semblable à un doux et petit agneau qu'on va égorger ! Je croyais assister au martyre d'une de ces jeunes vierges ou saintes femmes, telles qu'elles sont représentées dans les tableaux des grands maîtres.

Ce qui est arrivé à sa mère lui arrive aussi : même oubli de l'épingle, même douleur, et aussitôt même calme! même mort!! Quel sang abondant, vermeil, sort de la tête, du col !!!

Que la voilà bien heureuse! m'écriai-je intérieurement quand on jeta son corps dans cet épouvantable cercueil.

Puisse Dieu tout-puissant et tout miséricordieux répandre sur leur famille toutes les bénédictions que je les prie de demander et que je demande pour la mienne, et nous réunir tous avec celles qui nous ont devancés dans ce séjour où il n'y aura plus de révolution, dans cette patrie qui aura, comme l'a dit saint Augustin :

La Vérité pour Roi,
La Charité pour Loi,
Et l'Éternité pour terme.

LETTRE

DE

MADAME LA DUCHESSE DE DURAS

NÉE NOAILLES

ADRESSÉE A M. GRELET

LETTRE DE MADAME LA DUCHESSE DE DURAS, NÉE NOAILLES, A M. GRELET.

> Armez-vous de courage, et que votre cœur s'affermisse, vous tous qui espérez dans le Seigneur.
> (*Ps.* xxx.)

Quel besoin n'avez-vous pas de profiter de ces respectables paroles dans la situation pénible où la Providence vous a placé? Nous avons déjà fait l'expérience de votre courage d'une manière indicible; vous le conserverez, puisqu'il a pour base la loi de Dieu et que c'est en lui seul que vous mettez votre appui. Père et mère de ces infortunés enfants, que deviendraient-ils si jamais vous les abandonniez? Mais, que dis-je? ils mériteront la continuation de vos tendres soins par leur docilité et leur parfaite soumission. J'aime à croire qu'ils hé-

riteront d'une portion des vertus de l'ange que nous pleurons. Cette admirable mère vous a ouvert ce cœur si pur; vous ferez passer dans celui de ses enfants tout ce qu'il valait, tout ce qu'il sentait. Elle vous regardait comme leur frère et vous traitait de même; c'est en qualité de sa sœur, dépositaire d'une partie de sa confiance, que je cause un moment avec vous, n'étant pas sûre de pouvoir vous dire de vive voix tout ce que je pense. Si le Ciel me destine à vivre, ce serait un moment bien doux pour moi (qui n'en connais plus) que de me retrouver avec vous et eux, nous entretenant de ce que j'ai perdu et nous excitant à profiter de leurs admirables exemples. Nous leur dirions : « Soyez chrétiens, et vous serez fidèles à tous vos devoirs. Appliquez-vous aux sciences humaines, parce qu'elles vous rendront plus utiles à la société; mais avant, et de préférence à toutes choses, soyez bons. »

Je crois qu'il faut qu'ils sachent parfaitement calculer, etc.

J'ai fait tous les genres de sacrifices ; j'oublie tout à fait la terre pour ne penser qu'au ciel. Il faut finir. Je vous parle peut-être pour la dernière fois. J'ignore les desseins de la Providence sur moi ; quels qu'ils soient, je penserai sans cesse à la reconnaissance que je vous dois, qui ne peut être égalée que par ma confiance.

FEUILLETON

DU

MÉMORIAL EUROPÉEN

DU 24 AVRIL 1809

FEUILLETON

DU

MÉMORIAL EUROPÉEN

DU 24 AVRIL 1809

Près de l'ancien village de Picpus, aujourd'hui renfermé dans le faubourg Saint-Antoine, sous les murs du jardin qui appartenait aux religieuses chanoinesses de Saint-Augustin, dans un coin de terre qui n'a pas trente pieds d'étendue, reposent treize cent quinze victimes immolées à la barrière du Trône, entre le 26 prairial et le 9 thermidor de la seconde année de la République.

Des veuves, des orphelins, des mères restées sans consolations et sans appui, dé-

voraient leurs larmes en secret et n'osaient demander pour leurs morts le droit du tombeau. Dans ce temps-là, les larmes avaient cessé d'être innocentes, et le tombeau d'être un asile. Les infortunés se contentaient de recommander ces dépouilles chéries à Celui dont l'œil est toujours ouvert sur les vivants et sur les morts; mais ils ignoraient la main qui les avait ensevelies et jusqu'à la poussière sous laquelle elles avaient disparu.

Cependant, une sœur aussi courageuse que tendre, madame Amélie-Zéphirine de Salm-Kirbourg, princesse de Hohenzollern, sœur de Frédéric, prince de Salm, avait trouvé dans l'excès de sa douleur la force que tant d'autres y avaient perdue. Elle avait, pour ainsi dire, épié les derniers moments de son malheureux frère, le coup qui avait tranché ses jours, le char qui avait emporté ses restes, la terre qui les avait reçus; elle avait acheté cette terre,

à peine refermée sur les victimes qui venaient d'y être englouties; elle l'avait fait enclore d'un mur; elle en avait écarté la profanation, en attendant qu'une douleur religieuse vînt un jour consacrer ces nouvelles catacombes. Ce vœu de la piété fraternelle a été entendu, il a été exaucé par deux sœurs, mesdames de La Fayette et de Montagu, dignes d'imiter un pareil exemple, car elles eussent été dignes de le donner. Toutes deux appartenaient à l'une de ces familles patriciennes demeurées intactes au milieu d'un siècle dépeuplé de vertus, comme l'obélisque au milieu du désert; toutes deux étaient filles, petites-filles, sœurs, parentes et alliées très proches de plusieurs des victimes immolées à la barrière du Trône. L'une, moins pleine de jours que de bonnes œuvres, a péri l'année dernière, laissant dans le monde, où elle n'avait su être toute sa vie qu'épouse et mère, un vide difficile à remplir; l'autre,

dans une âme vouée à la tristesse, dans une santé fatiguée, dans une fortune épuisée, trouve encore aujourd'hui des consolations pour l'infortune, des soulagements pour la souffrance, des secours pour la misère. Ces deux nobles et pieuses personnes ont commencé par acquérir une portion du terrain des religieuses, et sur les débris de leurs cellules elles ont fait construire un modeste oratoire. L'innocence doit porter bonheur à la prière. Le signe auguste de notre rédemption s'est élevé au-dessus de cette enceinte funèbre; un prêtre y a été envoyé par MM. les grands vicaires de Paris, un service annuel y a été fondé, et le sang d'un Dieu victime a été offert sur cet autel pour le repos de l'âme de tant d'honorables victimes.

C'était assez sans doute pour la dignité et la consolation de ces mêmes mânes chrétiens; mais ce n'était pas assez pour la tendre piété de leurs familles et de leurs amis :

la chapelle et le cimetière restaient toujours séparés l'un de l'autre par le jardin des religieuses. Il fut résolu de les réunir en acquérant ce terrain précieux, qui a plus de quatre arpents : une souscription fut ouverte. Une circulaire fut rédigée par un homme brillant d'honneur et de talent (1), qui, depuis trente ans, s'est déclaré le défenseur officieux des plus nobles et des plus touchantes infortunes; la générosité émue a répondu à cet appel de l'éloquente sensibilité, et les souscriptions se sont bientôt élevées à la somme de quarante mille francs. A côté des noms les plus augustes et des noms les plus chers à la France, on ne peut sans attendrissement apercevoir les noms inconnus et les dons obscurs de plusieurs serviteurs fidèles qui ont apporté leur humble offrande aux pieds de leurs anciens maîtres et de l'autel nouveau. En-

(1) M. Lally-Tollendal.

fin, la totalité du terrain a été acquise, et depuis deux ans et demi la même enceinte réunit le champ des victimes et l'oratoire de la mort. La cendre des pères est devenue la propriété des enfants; ces enfants la transmettront à leurs neveux. Ce monument demeurera la triste réparation du passé et l'imposante leçon de l'avenir.

C'est là que s'offre tous les jours le saint sacrifice pour toutes les victimes de la Révolution; là que se célèbrent tous les ans, pour celles déposées en ce lieu, deux services solennels, l'un dans la semaine de Quasimodo et l'autre le jour correspondant au 9 thermidor; là que mardi dernier, 11 de ce mois, on s'est rassemblé pour le pieux anniversaire. Après le service de la chapelle, qui n'a eu de remarquable que la douleur et le recueillement des assistants, ils se sont rendus processionnellement, suivant l'usage, dans le champ des Martyrs.

Au milieu, s'élève un tertre ombragé de

cyprès et de peupliers, dont les cimes élevées et flottantes désignent aux regards le vague de nos désirs et le point qui doit les fixer; une croix en forme de pyramide, dont le pied foule toutes ces félicités évanouies, semble, en étendant ses bras, appeler à elle les pieux descendants des victimes. Le chant du sépulcre a commencé, et les fidèles, à genoux, ont répété alternativement les strophes mélancoliques du psaume qui gémit et qui espère.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes..... 1
Notes sur mes prisons, faites en 1801, an IX de la République..... 3
Paroles du maréchal de Noailles-Mouchy en quittant la prison du Luxembourg..... 183
Différentes pièces concernant M. et madame de Mouchy, et leur belle-fille Louise de Noailles, condamnés et exécutés le 4 thermidor, 22 juillet 1794..... 185
Extrait des minutes du greffe du tribunal révolutionnaire, établi à Paris, le 10 mars 1793... 187

Différentes lettres et billets de ma belle-sœur, écrits de la prison du Luxembourg :

A M. Grelet, instituteur de ses enfants..... 190
Lettre de la même au même..... 192
Louise Noailles à son mari..... 193
Lettre de la même à M. Alexis, son fils aîné. ... 196
Lettre de la même à M. Grelet..... 196
Dernier billet de madame de Noailles à M. Grelet. 198

Extraits des testaments d'Anne-Jeanne-Catherine-Dominique-Adrienne-Louise-Pauline Noailles, femme du ci-devant vicomte de Noailles..... 199
Addition au journal de madame la duchesse de Duras..... 204

Journal de madame Latour..... 211

Journée du 21 juillet 1794. — Relation du 21 juillet 1794..... 265
Récit de la journée du 22 juillet 1794..... 281

Lettre de madame la duchesse de Duras, née Noailles, adressée à M. Grelet..... 305

Feuilleton du *Mémorial européen* du 24 avril 1809. sur l'acquisition du cimetière de Picpus..... 311

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie

RUE GARANCIÈRE, 8.

HF
D952j
156507
Author Duras, Claire de Durfort, duchesse de
Title Journal des prisons de mon père de ma mère et des miennes.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU